

États financiers consolidés

100	Responsabilité à l'égard de l'information financière
101	Rapport de l'auditeur indépendant – normes d'audit généralement reconnues du Canada
105	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis
108	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – contrôle interne à l'égard de l'information financière
109	Bilan consolidé
110	Compte de résultat consolidé
111	État du résultat global consolidé
112	État des variations des capitaux propres consolidé
113	Tableau des flux de trésorerie consolidé
114	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

114	Note 1	–	Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	167	Note 17	–	Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC
126	Note 2	–	Incidence de la COVID-19	168	Note 18	–	Paiements fondés sur des actions
128	Note 3	–	Évaluation de la juste valeur	170	Note 19	–	Avantages postérieurs à l'emploi
135	Note 4	–	Transactions importantes	175	Note 20	–	Impôt sur le résultat
136	Note 5	–	Valeurs mobilières	177	Note 21	–	Résultat par action
138	Note 6	–	Prêts	178	Note 22	–	Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
146	Note 7	–	Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	179	Note 23	–	Passifs éventuels et provisions
149	Note 8	–	Immobilisations corporelles	182	Note 24	–	Concentration du risque de crédit
150	Note 9	–	Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	183	Note 25	–	Transactions entre parties liées
152	Note 10	–	Autres actifs	184	Note 26	–	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence
153	Note 11	–	Dépôts	185	Note 27	–	Principales filiales
153	Note 12	–	Autres passifs	186	Note 28	–	Instruments financiers – informations à fournir
153	Note 13	–	Dérivés	187	Note 29	–	Compensation des actifs et des passifs financiers
158	Note 14	–	Couvertures désignées aux fins comptables	187	Note 30	–	Produits d'intérêts et charges d'intérêts
162	Note 15	–	Titres secondaires	188	Note 31	–	Informations sectorielles et géographiques
163	Note 16	–	Actions ordinaires et privilégiées et autres titres de participation	190	Note 32	–	Modifications de méthodes comptables futures

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintenu des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et diffusée à l'externe est fiable et d'actualité. Le système de contrôles internes de la CIBC et les procédures connexes sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus. Ces contrôles internes et procédures connexes comprennent la communication de politiques et de lignes directrices, la mise en place d'une structure organisationnelle assurant la responsabilisation du personnel en fonction de responsabilités appropriées et bien définies, ainsi que la sélection et la formation d'employés qualifiés selon un processus rigoureux. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déterminé que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi américaine Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

La fonction Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produit un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne a librement accès au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôle interne de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et de la qualité du service de l'auditeur nommé par les actionnaires et du rendement des vérificateurs internes de la CIBC.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., acquiert une compréhension des contrôles internes et des procédures de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'il juge nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans les rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Hratch Panossian
Chef des services financiers

Le 2 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2020 et 2019, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

*Question clé de l'audit***Provision pour pertes sur créances**

Comme il est décrit plus en détail à la note 1 et à la note 6 des états financiers consolidés, la CIBC a eu recours à un modèle de pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 3,7 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence de la COVID-19 sur la provision pour pertes sur créances. Plus particulièrement, la direction a posé des jugements dans l'évaluation de l'incidence potentielle des programmes d'allègement du gouvernement et de l'aide financière aux clients sur les pertes de crédit attendues, notamment en ce qui a trait à l'estimation des répercussions sur la cote de risque des emprunteurs et sur la migration dans le portefeuille de détail. La provision pour pertes sur créances représente une estimation importante reposant sur une méthode de modélisation, des hypothèses et des jugements dont les variations peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et la validation du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS, aux données historiques de la CIBC et aux normes sectorielles, y compris une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons évalué l'application du jugement d'expert en matière de crédit de la direction en évaluant si les montants comptabilisés reflétaient la qualité du crédit et les tendances macroéconomiques sous-jacentes, y compris l'incidence de la COVID-19, entre autres facteurs. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues et évalué la notation des risques propres aux emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.

*Question clé de l'audit***Évaluation à la juste valeur des dérivés**

Comme il est décrit plus en détail à la note 3 et à la note 13 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 32,7 G\$ et des passifs dérivés de 30,5 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation des dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur avait été déterminée au moyen de modèles complexes ou en nous fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur qui ont nécessité une grande part de jugement de notre part comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC, y compris ceux liés à la technologie. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et l'évaluation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles sur les ajustements de valeur importants appliqués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données et hypothèses importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Question clé de l'audit

Comme il est décrit plus en détail à la note 20 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard de l'impôt sur le résultat. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et, le cas échéant, pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et toutes les provisions pour positions fiscales incertaines connexes comptabilisées. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le revenu obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

Évaluation de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (UGT des États-Unis)

Question clé de l'audit

Comme il est décrit plus en détail à la note 9 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé un goodwill de 4,1 G\$ en lien avec l'UGT des États-Unis. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, qui consiste à comparer la valeur recouvrable de l'UGT des États-Unis à la valeur comptable de l'UGT des États-Unis. La valeur recouvrable de l'UGT des États-Unis est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Le goodwill doit également être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

L'audit du test de dépréciation du goodwill de l'UGT des États-Unis a constitué un processus complexe qui, en raison de la grande part de jugement associée aux hypothèses clés et aux estimations importantes qui ont dû être utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de cette UGT, a nécessité la participation de spécialistes. En particulier, l'estimation de la valeur recouvrable a été sensible aux hypothèses importantes, notamment les prévisions de résultats, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, qui sont influencées par les attentes à l'égard de la conjoncture économique et des conditions du marché futures, y compris l'incidence de la COVID-19.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles sur le processus d'évaluation de la dépréciation du goodwill de la CIBC, y compris les contrôles à l'égard de l'examen par la direction de la méthode et des hypothèses importantes utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Les hypothèses importantes comprenaient des hypothèses au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation et du taux de croissance final.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons testé la valeur recouvrable estimée de l'UGT des États-Unis qui a été établie en fonction d'un calcul de la valeur d'utilité. Dans le cadre des procédures d'audit que nous avons mises en œuvre, nous avons notamment évalué la méthode appliquée, testé les hypothèses importantes susmentionnées et testé l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données sous-jacentes utilisées par la CIBC dans son évaluation. Nous avons comparé les hypothèses importantes et les données utilisées par la CIBC aux données externes disponibles sur les tendances sectorielles et économiques tenant compte de l'incidence de la COVID-19. Nous avons évalué le caractère raisonnable des estimations de la direction en comparant ses projections pour l'exercice précédent aux résultats réels et à la performance actuelle et procédé à une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses importantes. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies par la CIBC au sujet du test de dépréciation du goodwill.

Autres renseignements

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CIBC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CIBC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CIBC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CIBC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la CIBC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Helen Mitchell.

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 2 décembre 2020

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit du bilan consolidé ci-joint de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) aux 31 octobre 2020 et 2019, de même que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC au 31 octobre 2020, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre établi en 2013), et notre rapport daté du 2 décembre 2020 comporte une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la CIBC, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent une anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits servent de fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-après sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Description de la question

Provision pour pertes sur créances

Comme il est décrit plus en détail à la note 1 et à la note 6 des états financiers consolidés, la CIBC a eu recours à un modèle de pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 3,7 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence de la COVID-19 sur la provision pour pertes sur créances. Plus particulièrement, la direction a posé des jugements dans l'évaluation de l'incidence potentielle des programmes d'allègement du gouvernement et de l'aide financière aux clients sur les pertes de crédit attendues, notamment en ce qui a trait à l'estimation des répercussions sur la cote de risque des emprunteurs et sur la migration dans le portefeuille de détail. La provision pour pertes sur créances représente une estimation importante reposant sur une méthode de modélisation, des hypothèses et des jugements dont les variations peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et la validation du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS, aux données historiques de la CIBC et aux normes sectorielles, y compris une évaluation des seuils utilisés pour déterminer la présence d'une AIRC. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons évalué l'application du jugement d'expert en matière de crédit de la direction en évaluant si les montants comptabilisés reflétaient la qualité du crédit et les tendances macroéconomiques sous-jacentes, y compris l'incidence de la COVID-19, entre autres facteurs. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues et évalué la notation des risques propres aux emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la Banque CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.

Description de la question

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Comme il est décrit plus en détail à la note 3 et à la note 13 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 32,7 G\$ et des passifs dérivés de 30,5 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation des dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur avait été déterminée au moyen de modèles complexes ou en nous fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur qui ont nécessité une grande part de jugement de notre part comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC, y compris ceux liés à la technologie. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et l'évaluation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles sur les ajustements de valeur importants appliqués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données et

hypothèses importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Description de la question

Comme il est décrit plus en détail à la note 20 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard de l'impôt sur le résultat. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et, le cas échéant, pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et toutes les provisions pour positions fiscales incertaines connexes comptabilisées. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le revenu obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

Évaluation de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (UGT des États-Unis)

Description de la question

Comme il est décrit plus en détail à la note 9 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé un goodwill de 4,1 G\$ en lien avec l'UGT des États-Unis. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, qui consiste à comparer la valeur recouvrable de l'UGT des États-Unis à la valeur comptable de l'UGT des États-Unis. La valeur recouvrable de l'UGT des États-Unis est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Le goodwill doit également être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

L'audit du test de dépréciation du goodwill de l'UGT des États-Unis a constitué un processus complexe qui, en raison de la grande part de jugement associée aux hypothèses clés et aux estimations importantes qui ont dû être utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de cette UGT, a nécessité la participation de spécialistes. En particulier, l'estimation de la valeur recouvrable a été sensible aux hypothèses importantes, notamment les prévisions de résultats, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, qui sont influencées par les attentes à l'égard de la conjoncture économique et des conditions du marché futures, y compris l'incidence de la COVID-19.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles sur le processus d'évaluation de la dépréciation du goodwill de la CIBC, y compris les contrôles à l'égard de l'examen par la direction de la méthode et des hypothèses importantes utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Les hypothèses importantes comprenaient des hypothèses au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation et du taux de croissance final.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons testé la valeur recouvrable estimée de l'UGT des États-Unis qui a été établie en fonction d'un calcul de la valeur d'utilité. Dans le cadre des procédures d'audit que nous avons mises en œuvre, nous avons notamment évalué la méthode appliquée, testé les hypothèses importantes susmentionnées et testé l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données sous-jacentes utilisées par la CIBC dans son évaluation. Nous avons comparé les hypothèses importantes et les données utilisées par la CIBC aux données externes disponibles sur les tendances sectorielles et économiques tenant compte de l'incidence de la COVID-19. Nous avons évalué le caractère raisonnable des estimations de la direction en comparant ses projections pour l'exercice précédent aux résultats réels et à la performance actuelle et procédé à une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses importantes. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies par la CIBC au sujet du test de dépréciation du goodwill.

Nous agissons en tant qu'auditeur de la CIBC depuis 2002.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 2 décembre 2020

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2020 sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre établi en 2013) (critères établis par le COSO). À notre avis, la CIBC maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2020 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que les notes annexes, et notre rapport du 2 décembre 2020 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la CIBC est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans la section « Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » qui figure dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 2 décembre 2020

Bilan consolidé

En millions de dollars canadiens, aux 31 octobre	2020	2019
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	43 531 \$	3 840 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	18 987	13 519
Valeurs mobilières (note 5)	149 046	121 310
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	3 664
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	65 595	56 111
Prêts (note 6)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	221 165	208 652
Prêts personnels	42 222	43 651
Cartes de crédit	11 389	12 755
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	135 546	125 798
Provision pour pertes sur créances	(3 540)	(1 915)
	406 782	388 941
Divers		
Dérivés (note 13)	32 730	23 895
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	9 167
Immobilisations corporelles (note 8)	2 997	1 813
Goodwill (note 9)	5 253	5 449
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 9)	1 961	1 969
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	658	586
Actif d'impôt différé (note 20)	650	517
Autres actifs (note 10)	23 208	20 823
	77 063	64 219
	769 551 \$	651 604 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 11)		
Particuliers	202 152 \$	178 091 \$
Entreprises et gouvernements	311 426	257 502
Banques	17 011	11 224
Emprunts garantis	40 151	38 895
	570 740	485 712
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963	15 635
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	1 822
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	71 653	51 801
Divers		
Dérivés (note 13)	30 508	25 113
Acceptations	9 649	9 188
Passif d'impôt différé (note 20)	33	38
Autres passifs (note 12)	22 134	19 031
	62 324	53 370
Titres secondaires (note 15)	5 712	4 684
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres titres de participation (note 16)	3 575	2 825
Actions ordinaires (note 16)	13 908	13 591
Surplus d'apport	117	125
Résultats non distribués	22 119	20 972
Cumul des autres éléments du résultat global	1 435	881
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	41 154	38 394
Participations ne donnant pas le contrôle	181	186
Total des capitaux propres	41 335	38 580
	769 551 \$	651 604 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Nicholas D. Le Pan
Administrateur

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018
Produits d'intérêts¹			
Prêts	13 863 \$	16 048 \$	13 901 \$
Valeurs mobilières	2 568	2 779	2 269
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	842	1 474	1 053
Dépôts auprès d'autres banques	249	396	282
	17 522	20 697	17 505
Charges d'intérêts			
Dépôts	5 326	8 422	6 240
Valeurs vendues à découvert	254	291	272
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	656	1 198	736
Titres secondaires	159	198	174
Divers	83	37	18
	6 478	10 146	7 440
Produits nets d'intérêts	11 044	10 551	10 065
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	468	475	420
Frais sur les dépôts et les paiements	781	908	877
Commissions sur crédit	1 020	958	851
Honoraires d'administration de cartes	410	458	510
Honoraires de gestion de placements et de garde	1 382	1 305	1 247
Produits tirés des fonds communs de placement	1 586	1 595	1 624
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	386	430	431
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	362	313	357
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net	694	761	603
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (note 5)	9	34	(35)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	234	304	310
Produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	79	92	121
Divers	286	427	453
	7 697	8 060	7 769
Total des produits	18 741	18 611	17 834
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 6)	2 489	1 286	870
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	6 259	5 726	5 665
Frais d'occupation	944	892	875
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 939	1 874	1 742
Communications	308	303	315
Publicité et expansion des affaires	271	359	327
Honoraires	203	226	226
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	117	110	103
Divers (notes 4 et 9)	1 321	1 366	1 005
	11 362	10 856	10 258
Résultat avant impôt sur le résultat	4 890	6 469	6 706
Impôt sur le résultat (note 20)	1 098	1 348	1 422
Résultat net	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	25 \$	17 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres titres de participation	122 \$	111 \$	89 \$
Porteurs d'actions ordinaires	3 668	4 985	5 178
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$
Résultat par action (en dollars) (note 21)			
De base	8,23 \$	11,22 \$	11,69 \$
Dilué	8,22	11,19	11,65
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 16)	5,82	5,60	5,32

1) Comprend des produits d'intérêts de 15,7 G\$, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (18,8 G\$ en 2019).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Résultat net	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	382	(21)	635
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	(202)	(10)	(349)
	180	(31)	286
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	254	244	(142)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(22)	(28)	(29)
	232	216	(171)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	142	137	(25)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	19	(6)	(26)
	161	131	(51)
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	80	(220)	226
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(56)	28	(2)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	50	(2)	29
	74	(194)	253
Total des autres éléments du résultat global¹	647	122	317
Résultat global	4 439 \$	5 243 \$	5 601 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	25 \$	17 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres titres de participation	122 \$	111 \$	89 \$
Porteurs d'actions ordinaires	4 315	5 107	5 495
Résultat global applicable aux actionnaires	4 437 \$	5 218 \$	5 584 \$

1) Comprend des profits de 44 M\$ en 2020 (44 M\$ de profits en 2019 et 19 M\$ de pertes en 2018) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
(Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	42 \$	– \$	(31)\$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	(46)	(16)	43
	(4)	(16)	12
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(59)	(36)	18
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	7	10	8
	(52)	(26)	26
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(51)	(49)	8
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(7)	2	9
	(58)	(47)	17
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(19)	77	(87)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	20	(10)	1
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(17)	–	(11)
	(16)	67	(97)
	(130)\$	(22)\$	(42)\$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Actions privilégiées et autres titres de participation (note 16)			
Solde au début de l'exercice	2 825 \$	2 250 \$	1 797 \$
Emission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité	750	575	450
Actions autodétenues	—	—	3
Solde à la fin de l'exercice	3 575 \$	2 825 \$	2 250 \$
Actions ordinaires (note 16)			
Solde au début de l'exercice	13 591 \$	13 243 \$	12 548 \$
Emission dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	—	—	194
Emission dans le cadre de l'acquisition de Wellington Financial	—	—	47
Emission d'actions ordinaires	371	377	555
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(68)	(30)	(104)
Actions autodétenues	14	1	3
Solde à la fin de l'exercice	13 908 \$	13 591 \$	13 243 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	125 \$	136 \$	137 \$
Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	14	16	31
Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	(20)	(27)	(32)
Divers	(2)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	117 \$	125 \$	136 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	20 972 \$	18 537 \$	16 101 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	(144)
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018	s. o.	6	s. o.
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1 ^{er} novembre 2019 (note 8)	148	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	21 120	18 543	15 957
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790	5 096	5 267
Dividendes et distributions (note 16)			
Actions privilégiées et autres titres de participation	(122)	(111)	(89)
Actions ordinaires	(2 592)	(2 488)	(2 356)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(166)	(79)	(313)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	93	18	49
Divers ¹	(4)	(7)	22
Solde à la fin de l'exercice	22 119 \$	20 972 \$	18 537 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat			
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	993 \$	1 024 \$	738 \$
Variation nette de l'écart de change	180	(31)	286
Solde à la fin de l'exercice	1 173 \$	993 \$	1 024 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG			
Solde au début de l'exercice selon la Norme comptable internationale 39 (IAS 39)	s. o.	s. o.	60 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	(28)
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	77 \$	(139)\$	32 \$
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	232	216	(171)
Solde à la fin de l'exercice	309 \$	77 \$	(139)\$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	113 \$	(18)\$	33 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	161	131	(51)
Solde à la fin de l'exercice	274 \$	113 \$	(18)\$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de l'exercice	(363)\$	(143)\$	(369)\$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	80	(220)	226
Solde à la fin de l'exercice	(283)\$	(363)\$	(143)\$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
Solde au début de l'exercice	16 \$	(12)\$	(10)\$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	(56)	28	(2)
Solde à la fin de l'exercice	(40)\$	16 \$	(12)\$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG			
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	85 \$
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	45 \$	65 \$	85 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	50	(2)	29
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassé(s) en résultats non distribués ²	(93)	(18)	(49)
Solde à la fin de l'exercice	2 \$	45 \$	65
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat	1 435 \$	881 \$	777 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	202 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	(4)
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	186 \$	173 \$	198
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	25	17
Dividendes	(15)	(11)	(31)
Divers	8	(1)	(11)
Solde à la fin de l'exercice	181 \$	186 \$	173 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	41 335 \$	38 580 \$	35 116 \$

- 1) Les données de 2018 comprennent la comptabilisation de reports en avant de pertes au titre d'écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC qui avaient été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.
- 2) Comprend des profits de néant reclassés dans les résultats non distribués (néant en 2019 et 11 M\$ en 2018) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des contreparties comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870
Amortissement et perte de valeur ¹	1 311	838	657
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	14	16	31
Impôt différé	(228)	108	69
Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	(9)	(34)	35
Pertes nettes (profits nets) à la cession d'immobilisations corporelles	4	(7)	(14)
Autres éléments hors caisse, montant net	(767)	(229)	(292)
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(5 468)	(208)	(2 599)
Prêts, nets des remboursements	(18 891)	(17 653)	(16 155)
Dépôts, nets des retraits	82 120	19 838	20 770
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	328	1 853	69
Intérêts courus à recevoir	97	(122)	(341)
Intérêts courus à payer	(238)	138	205
Actifs dérivés	(8 832)	(2 484)	2 780
Passifs dérivés	5 184	4 037	(2 084)
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN	(8 296)	(1 826)	(647)
Autres actifs et passifs évalués/désignés à la JVRN	1 563	1 222	(380)
Impôt exigible	1 287	(309)	(301)
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2	(909)	707
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	19 852	20 961	2 869
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	(4 883)	1 824	(453)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(9 394)	(10 785)	(1 195)
Divers, montant net	(742)	(4 041)	(18)
	60 295	18 635	9 867
Flux de trésorerie de financement			
Émission de titres secondaires	1 000	1 500	1 534
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(33)	(1 001)	(638)
Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité, nette des frais liés à l'émission	747	568	445
Émission d'actions ordinaires au comptant	163	157	186
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(234)	(109)	(417)
Vente (achat) d'actions autodétenuës, montant net	14	1	6
Dividendes et distributions versés	(2 571)	(2 406)	(2 109)
Remboursement des obligations locatives	(307)	–	–
	(1 221)	(1 290)	(993)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	(54 075)	(42 304)	(33 011)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	11 883	13 764	12 992
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	23 093	10 948	12 402
Sorties affectées aux acquisitions, nettes de la trésorerie acquise	–	(25)	(315)
Rentrées nettes provenant des cessions de placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	–	–	200
Vente (achat) d'immobilisations corporelles, montant net	(309)	(272)	(255)
	(19 408)	(17 889)	(7 987)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	25	4	53
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	39 691	(540)	940
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	3 840	4 380	3 440
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	43 531 \$	3 840 \$	4 380 \$
Intérêts versés au comptant	6 716 \$	10 008 \$	7 235 \$
Intérêts reçus au comptant	16 774	19 840	16 440
Dividendes reçus au comptant	845	735	724
Impôt sur le résultat payé au comptant	39	1 549	1 654

1) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.

2) Comprend des liquidités soumises à restrictions de 463 M\$ (479 M\$ en 2019 et 438 M\$ en 2018) et des comptes de dépôt à vue productifs d'intérêts avec la Banque du Canada.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, se reporter à la note 31. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2018, de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019, de l'adoption de la Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7), qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019, et de l'adoption de l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019, ces normes et ces modifications ayant été adoptées sans retraitement des informations comparatives, comme il est mentionné ci-après dans les sections intitulées Honoraires et commissions, Contrats de location, Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) et Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (conseil) le 2 décembre 2020.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses significatives sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la dépréciation des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et les passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC exerce le contrôle sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC, et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à toutes les filiales consolidées. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 27.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple, si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons, avec une ou plusieurs parties, d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Au moment de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation désignés à la JVAERG, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, y compris la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui n'entraîne pas une perte de contrôle, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilisation des instruments financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur), en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné « correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- I) l'objectif d'affaires du portefeuille;
- II) les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont menées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- III) la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- IV) la fréquence et l'importance des transactions de vente.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs financiers désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont évalués à la JVRN, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, continuent de s'appliquer.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs du compte de négociation et des valeurs autres que du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient autrement été classés dans une autre catégorie aux fins comptables. La désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si des justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF ayant trait à certains prêts sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui font l'objet de rapports internes sur cette base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui devrait autrement être séparé. Nous appliquons la désignation à la juste valeur à certains engagements hypothécaires.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés de la même façon que ceux des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts évalués au coût amorti englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Certains titres des portefeuilles de liquidités, qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sont également classés comme étant évalués au coût amorti. La majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, des garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la juste valeur, à l'exception des variations des provisions pour pertes de crédit attendues et des profits et des pertes de change connexes qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits au poste Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, à l'exception des dividendes non considérés comme des remboursements de capital, qui sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé une fois reçus. Les profits ou les pertes inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt, au moment de la décomptabilisation des titres de participation, reclassés en résultats non distribués à même les capitaux propres et présentés au poste Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et des sociétés en commandite.

Dépréciation d'actifs financiers

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé sur l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui exige une grande part de jugement (pour plus de précisions, se reporter à la note 6).

La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créances évalués à la JVAERG est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaut (PCD) est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui porte sur les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles aux termes de l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers productifs :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture, avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers productifs ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve d'une grande part de jugement pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit (pour plus de précisions, se reporter à la note 6).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation. Tous les instruments financiers dont le principal ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est offerte, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, cette radiation est généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible laisse entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'est pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie au moyen d'un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons percevoir à la date prévue la totalité des montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure de percevoir l'intégralité des paiements exigibles aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une augmentation importante du risque de crédit ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons.

Dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Les diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues. Les augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de la provision pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Actifs financiers dépréciés dès leur création

La comptabilisation des actifs financiers dépréciés dès leur création s'apparente à la comptabilisation des prêts dépréciés acquis en ce que les actifs financiers dépréciés dès leur création sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque les préoccupations relatives au recouvrement des flux de trésorerie futurs sont plutôt escomptées à la date d'octroi. La composante valeur temps de l'argent de l'escompte est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle prévue de l'actif financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les changements à l'égard des attentes en matière de flux de trésorerie contractuels sont comptabilisés immédiatement dans la dotation à la provision pour pertes sur créances en ce qui concerne les prêts, et, en ce qui concerne les valeurs, dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Cette comptabilisation s'applique généralement aux actifs financiers découlant d'ententes de restructuration de la dette en vertu desquelles un actif financier déprécié est échangé contre un nouvel actif financier comptabilisé à une juste valeur qui reflète un escompte important par rapport à sa valeur nominale ou à l'égard duquel la capacité de recouvrer les flux de trésorerie contractuels comporte de sérieux doutes.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 3 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments évalués au coût amorti, alors que les titres de créance sont évalués à la JVAERG. Pour ce qui est des titres de participation désignés à la JVAERG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les transactions sur valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à sa comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'égard des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et appliqué à la valeur comptable nette de l'instrument financier.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Nos transactions de titrisation auprès d'entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est échu;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais n'avons pas conservé le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux admissible.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont largement modifiées, cet échange ou ces modifications donnent lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Par la suite, les passifs au titre de cautionnements financiers sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la provision pour pertes de crédit attendues applicables. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les actifs ou les passifs au titre de dérivés, selon le cas.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux applicable à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être appelés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à la JVRN. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable de l'engagement hypothécaire à son échéance.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sauf si elles étaient classées à la JVRN ou désignées à la juste valeur. Pour les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé. Certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont désignés à la JVRN selon la désignation à la juste valeur.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Pour les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues, de même que les frais d'emprunt de valeurs et les produits tirés de prêt de valeurs, sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation étaient comptabilisés immédiatement dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 13 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Au moment de la transition à l'IFRS 9, nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Cependant, en 2018, nous avons adopté les nouvelles exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*. Des renseignements sur les informations à fournir additionnelles sont présentés à la note 14.

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un investissement dans un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle, comme il est mentionné précédemment dans la section Conversion de devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits autres que d'intérêts, au poste Produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou au poste Divers, selon le cas, ou dans la charge de rémunération, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparé aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Les actifs financiers comportant des dérivés incorporés sont inclus dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale à la suite d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique en vertu duquel ils sont gérés.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les titres de créance et les titres de participation évalués à la JVAERG, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace selon l'IAS 39, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes sur les couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(e)s aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de la CIBC, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont déduits des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il est assorti d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous

obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres titres de participation. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Avant l'adoption de l'IFRS 16, le 1^{er} novembre 2019, nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immeubles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des tiers. Nos immeubles de placement étaient comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement étaient amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Contrats de location

La CIBC a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, en remplacement de l'IAS 17, *Contrats de location*, en date du 1^{er} novembre 2019. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui avaient été présentés selon les lignes directrices précédentes. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 est décrite à la note 8.

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, et les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé.

L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant), ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. En outre, la durée d'utilité aux fins du test de dépréciation est évaluée selon l'IAS 36.

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé à titre de profit ou de perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat à chacune des composantes en fonction du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Auparavant, l'IAS 17 exigeait des bailleurs qu'ils classent les contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement selon que le contrat de location sous-jacent transfère ou non au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien. Les charges liées aux contrats de location simple étaient comptabilisées en résultat de manière systématique, selon la nature de la charge. Les contrats de location-financement étaient comptabilisés au bilan à titre d'actifs de financement ou de passifs de financement, et les charges locatives connexes étaient comptabilisées en résultat de manière systématique.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 3 ans à 16 ans

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, les bâtiments et le matériel et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute dépréciation éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'année, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur le même groupe d'entités imposables.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge du départ à la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que ceux-ci accumuleront au cours de l'année de service supplémentaire.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages du personnel à long terme

La CIBC est le promoteur d'un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité de longue durée n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des années de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. En vertu du régime d'actions temporairement incessibles, dans lequel les actions temporairement incessibles sont attribuées et réglées en actions ordinaires, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Lorsque les droits à des actions temporairement incessibles s'acquiescent et que ces actions deviennent cessibles, le montant comptabilisé au surplus d'apport est crédité au capital-actions ordinaire.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des services précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des services selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables assujetties à des conditions de service particulières, dont les droits s'y rattachant s'acquiescent en fonction de conditions autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. La charge de rémunération relative aux actions échangeables est fondée sur leur juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de la variation de l'incidence estimée des conditions autres que celles liées au rendement sur le marché.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) émises aux termes du régime d'unités d'actions à dividende différé, du régime de rémunération différée et du régime des administrateurs permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Au moment où les UADD sont attribuées, la charge correspondante relative à la rémunération en espèces qu'un employé ou un administrateur recevrait autrement aurait été entièrement comptabilisée. Les variations dans les obligations qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé à titre de charge de rémunération pour les UADD des employés et à titre de charge autre que d'intérêts pour les UADD des administrateurs.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des

variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif des actions dont l'émission est conditionnelle et de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle inclus dans le résultat dilué par action est fondé sur le nombre d'actions qui pourraient être émises si la fin de la période considérée coïncidait avec la fin de la période d'émission conditionnelle. Dans le cas des options sur actions, la méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant que les options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, sont exercées et en réduisant ce nombre par le nombre d'actions ordinaires qui sont présumées rachetées à même le produit de l'exercice présumé des options. Les instruments dont il est déterminé qu'ils présentent un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Honoraires et commissions

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (IAS 18), et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle* (IFRIC 13). Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes. Les montants de l'exercice clos le 31 octobre 2018 sont présentés selon les lignes directrices précédentes, y compris l'IAS 18 et l'IFRIC 13 et, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour l'exercice 2019 ou 2020. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 n'était pas importante (se reporter à la section Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 ci-après).

L'IFRS 15 comprend une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes fondée sur des principes, des exigences portant sur la comptabilisation des coûts de contrats et la présentation de davantage d'informations quantitatives et qualitatives. L'application de ces lignes directrices fait appel au jugement. L'IFRS 15 exclut de son champ d'application les produits tirés d'instruments financiers, de contrats de location et de contrats d'assurance. Par conséquent, la majorité de nos produits n'a pas été touchée par l'adoption de cette norme, y compris les produits nets d'intérêts, les profits nets (pertes nettes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, et les profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG.

Les écarts d'évaluation résultant de l'adoption de l'IFRS 15 découlent notamment de la passation en charges immédiate des commissions de vente liées aux fonds communs de placement qui étaient auparavant différées. De plus, l'adoption de l'IFRS 15 a entraîné la réévaluation du passif lié à notre programme autogéré de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui fait désormais l'objet de réévaluations à la hausse et à la baisse pour tenir compte des coûts prévus liés à l'échange des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Auparavant, en vertu de l'IFRIC 13, les baisses des coûts liés à l'échange prévu des points n'étaient comptabilisées qu'au moment où les points de fidélisation étaient échangés, tandis que les hausses étaient comptabilisées immédiatement.

Par ailleurs, l'adoption de l'IFRS 15 a entraîné des changements dans la présentation de certains produits et de certaines charges dans le compte de résultat consolidé. Les différences touchant la présentation comprennent la présentation de certaines charges selon leur montant net dans les cas où la CIBC est réputée agir à titre de mandataire plutôt que pour son propre compte ainsi que de certaines charges selon leur montant brut dans les cas où la CIBC est réputée agir pour son propre compte plutôt qu'à titre de mandataire. Nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 sont présentés selon les lignes directrices précédentes, sans retraitement, mais les différences touchant l'évaluation et la présentation de 2019 et 2020 ne sont pas importantes.

Nos méthodes comptables en vertu de l'IFRS 15 et de l'IAS 18 sont présentées ci-après.

Honoraires et commissions (IAS 18 et IFRIC 13)

La comptabilisation des honoraires et des commissions était fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important étaient comptabilisés une fois que l'acte était réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services étaient comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services étaient rendus. Les produits, qui faisaient partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, étaient comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

Honoraires et commissions (IFRS 15)

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction de l'objectif visé des honoraires et des commissions et des modalités stipulées dans le contrat conclu avec le client. Les produits sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie par le transfert du contrôle du service au client, ou à mesure que celle-ci est remplie, au montant de la contrepartie à laquelle nous prévoyons avoir droit. Les produits peuvent donc être comptabilisés au moment où le service est fourni ou progressivement, à mesure que les services sont fournis. Lorsque les produits sont comptabilisés au fil du temps, nous sommes généralement tenus de fournir les services au cours de chaque période, de sorte que le contrôle de ces services est transféré uniformément au client, et nous devons, par conséquent, évaluer le degré d'avancement de la prestation des services en fonction du temps écoulé. Dans le cas des contrats dont le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les produits connexes sont seulement comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude associée à la contrepartie variable, lequel survient habituellement avant la date de clôture, ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés. Lorsqu'une autre partie participe à la prestation d'un service à un client, nous devons déterminer si la nature de notre obligation de prestation correspond à celle d'une entité qui agit pour son propre compte ou d'un mandataire. Si nous contrôlons le service avant d'en transférer le contrôle au client, nous agissons pour notre propre compte et présentons les produits séparément du montant versé à l'autre partie. Dans le cas contraire, nous agissons à titre de mandataire et présentons les produits, déduction faite du montant versé à l'autre partie. Étant donné que nos obligations de prestation ont généralement une durée qui ne dépasse pas un an et que nous recevons le paiement lorsque l'obligation de prestation est remplie ou peu de temps après, elles ne comportent pas de composante financement importante et, par conséquent, nous n'inscrivons habituellement pas à l'actif les coûts d'obtention des contrats avec nos clients. Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier continuent d'être comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

En plus de ces principes généraux, les directives particulières suivantes étaient applicables en vertu de l'IAS 18 et de l'IFRIC 13 en 2018, et de l'IFRS 15 en 2019 et en 2020 :

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation proviennent du placement de titres de créance et de participation et de la prestation de services consultatifs transactionnels. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, la rémunération de prise ferme est habituellement comptabilisée au moment où la transaction est réalisée. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires de consultation sont généralement comptabilisés en produits sur la durée du mandat à mesure que les services connexes sont fournis ou au moment de la conclusion de la transaction.

Les frais sur les dépôts et les paiements sont tirés des comptes de dépôts personnels et d'entreprise et des services de gestion de la trésorerie. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les frais mensuels et annuels sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les frais de transaction sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis.

Les commissions sur crédit sont composées des commissions de syndication de prêts, des commissions d'engagement de prêts, des commissions de lettres de crédit, des commissions d'acceptation bancaire et des frais de titrisation. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les commissions sur crédit sont généralement comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services connexes sont fournis, à l'exception des commissions de syndication de prêts, qui sont habituellement comptabilisées à la clôture de l'opération de financement.

Les honoraires d'administration de cartes incluent les frais d'échange, les frais de découvert, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires d'administration de cartes sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent. En vertu de l'IFRIC 13 et de l'IFRS 15, le coût des points de fidélisation des clients de cartes de crédit est comptabilisé en réduction des frais d'échange au moment où ils sont accordés, tant pour les programmes de fidélisation autogérés que pour ceux de tiers. En vertu de l'IFRIC 13, les points de fidélisation des clients de cartes de crédit pour les programmes de fidélisation autogérés étaient comptabilisés à titre de produits différés lorsque les points de fidélisation étaient accordés et à titre de produits lorsque les points de fidélisation étaient échangés. En vertu de l'IFRS 15, les passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit sont comptabilisés pour les programmes de fidélisation autogérés et font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières incluent les commissions de courtage sur les transactions réalisées pour le compte des clients, les commissions de suivi et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les commissions de courtage et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement sont généralement comptabilisées au moment où la transaction connexe est réalisée. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les commissions de suivi sont habituellement comptabilisées progressivement en fonction de la valeur liquidative nette quotidienne des parts de fonds communs de placement détenues par les clients.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et, en vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion ou des biens administrés à une date donnée. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement proviennent des services de gestion des fonds et, en vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs de placement sont gérés en fonction des valeurs liquidatives nettes quotidiennes des fonds communs de placement respectifs. Dans certaines circonstances, la CIBC peut, à son gré, décider d'assumer certaines charges qui seraient autrement payables directement par les fonds communs de placement. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, ces charges sont comptabilisées à titre de charges autres que d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Incidence de l'adoption de l'IFRS 15

Comme il a été mentionné précédemment, le 1^{er} novembre 2018, la CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18 et de l'IFRIC 13. Nous avons appliqué l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant un crédit cumulatif après impôt de 6 M\$ découlant de la première application dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2018. L'incidence de l'adoption initiale de l'IFRS 15 était liée à la passation en charges immédiate des commissions de vente liées aux fonds communs de placement qui étaient auparavant différées et à la réévaluation de notre programme autogéré de fidélisation des clients de cartes de crédit.

Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)

En septembre 2019, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*, qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin de traiter d'aspects touchés par des incertitudes au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences en matière d'informations à fournir liées à la réforme des taux d'intérêt de référence.

Seules les modifications apportées à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, s'appliquent à notre situation parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La CIBC a choisi d'adopter les modifications issues de la phase 1 de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2019 afin de se préparer à d'éventuelles incertitudes en lien avec le calendrier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence des éléments couverts ou des instruments de couverture. Les modifications prévoient des allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par un taux alternatif. Un jugement important est requis pour la détermination des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence étant donné que différents territoires font la transition à différents moments et peuvent adopter des approches différentes à la transition.

La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (FCA) a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) après décembre 2021. Cette annonce pourrait faire en sorte que les taux LIBOR et autres taux d'intérêt de référence actuels disparaissent complètement ou donnent des résultats différents de ceux dégagés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains taux d'intérêt de référence et n'y contribuent ou puissent avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire. La FCA et le ICE Benchmark Administrator ont récemment annoncé la mise en place d'un processus de consultation qui pourrait modifier le calendrier prévu lié à l'abandon des taux LIBOR pour certaines monnaies et échéances, situation que la CIBC surveillera de près. Au 1^{er} novembre 2019, le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui étaient indexés au LIBOR en dollars américains et au LIBOR en livres sterling dont les échéances vont au-delà du 31 décembre 2021 était de 48 G\$. Nous nous attendons à ce que les dérivés indexés au taux interbancaire offert en euros (EURIBOR) et au taux Canadian Dealer Offered Rate (CDOR) que nous utilisons dans le cadre de nos relations de couverture désignées continuent d'exister après 2021, en parallèle avec les taux alternatifs qui pourraient s'appliquer dans les marchés touchés. Nous continuons également à surveiller l'évolution des taux d'intérêt de référence dans les autres territoires qui, eux aussi, continuent à évaluer la réforme des taux d'intérêt de référence.

Comme il a été mentionné à la note 32, en août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)*, qui traite des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences spécifiques en matière d'informations à fournir. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Puisque nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, les modifications apportées à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 s'appliqueront obligatoirement le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. L'application anticipée est autorisée. Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications sur nos états financiers consolidés.

Nous avons déjà instauré un programme de transition à l'échelle de l'entreprise pour évaluer l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence et gérer le processus de transition vers des taux de référence alternatifs. En réponse à la réforme proposée des taux d'intérêt de référence, la CIBC a instauré un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme), lequel s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties prenantes provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance. Ce programme a pour objectif d'évaluer l'incidence de la réforme sur tous nos produits et d'assurer la gestion du processus au cours de la transition. Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé dont la responsabilité est de superviser et de réaliser le programme. Nous continuons d'échanger avec des associations sectorielles pour intégrer les développements récents à notre plan de mise en oeuvre. Le programme prévoit que la haute direction, y compris le comité de direction, sera informée régulièrement du progrès réalisé.

Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)*

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRIC 23 en date du 1^{er} novembre 2019. L'IFRIC 23 apporte des clarifications sur la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt. L'adoption de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

Note 2 | Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'écllosion de la COVID-19 a officiellement été déclarée comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. La pandémie de COVID-19 continue d'avoir d'importantes répercussions défavorables sur l'économie mondiale. Les mesures prises au cours du deuxième trimestre pour limiter la propagation du virus, notamment la fermeture des entreprises non essentielles, ont permis de freiner la première vague d'infection, permettant ainsi un assouplissement partiel de ces mesures aux troisième et quatrième trimestres. Par conséquent, certains secteurs de l'économie ont repris leurs activités. Cependant, il existe un risque que le resserrement récent de ces mesures par les gouvernements et les entreprises en raison de la recrudescence des taux d'infection ait une incidence plus importante que ce qui était précédemment prévu sur l'activité économique. L'économie en général continue de fonctionner en deçà des niveaux d'avant la pandémie au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions où nous menons nos activités, dans un contexte d'incertitude persistante liée à la croissance économique et au chômage, une situation qui ne sera ultimement résolue qu'avec le déploiement d'un vaccin efficace contre la COVID-19. Par conséquent, nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain.

Incidence sur les estimations et hypothèses

Ainsi qu'il est mentionné à la note 1, pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations fournies connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la dépréciation des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

La pandémie de COVID-19 a accru le degré d'incertitude à l'égard des estimations et hypothèses comptables et augmente la nécessité de faire appel au jugement dans l'évaluation de la conjoncture de l'économie et du marché et de ses incidences sur les estimations importantes. Ceci touche particulièrement les estimations et les hypothèses qui concernent la provision pour pertes sur créances, l'évaluation des instruments financiers et la dépréciation des actifs.

Provision pour pertes sur créances

L'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 a accru la part de jugement dont il faut faire preuve dans l'estimation de la provision pour pertes sur créances. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions.

Évaluation des instruments financiers

Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. La pandémie de COVID-19 a accentué la volatilité du marché et eu une incidence défavorable sur les cours de négociation de certains instruments financiers. Par conséquent, dans le cadre de notre processus de détermination de la juste valeur des instruments financiers, nous avons dû faire davantage appel, depuis le début de la pandémie, au jugement dans l'évaluation d'un éventail plus large d'instruments financiers que ce qui serait autrement généralement requis afin de déterminer la juste valeur la plus représentative de ces instruments financiers. Bien que la conjoncture et le processus de détermination du prix se soient améliorés aux troisième et quatrième trimestres de 2020 par rapport à la situation qui avait cours au moment de l'écllosion de la pandémie de COVID-19 au deuxième trimestre de 2020, notamment sur le plan du resserrement des écarts de taux et de coût de financement, les ajustements de valeur correspondants ne sont pas redescendus aux niveaux d'avant la pandémie de COVID-19.

Pour plus de précisions sur l'évaluation de nos actifs et passifs financiers, se reporter à la note 3.

Dépréciation des actifs

Compte tenu de la disruption de l'activité économique et sur les marchés liée à la pandémie de COVID-19 au deuxième et au troisième trimestres de 2020, nous avons évalué s'il existait des indices d'une perte de valeur du goodwill. Par conséquent, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 28 M\$ dans notre UGT FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) au deuxième trimestre de 2020. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons inscrit une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$ à l'abandon du traitement comptable des actifs et des passifs comme détenus en vue de la vente décrit à la note 4.

Au quatrième trimestre de 2020, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel des autres UGT, qui exige une part de jugement plus importante compte tenu de l'incertitude découlant de l'incidence définitive de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, notamment aux fins d'évaluation de cette incidence sur les résultats prévus à moyen et à long terme. Nos perspectives économiques sont implicitement fondées sur l'hypothèse que la réponse des gouvernements à la deuxième vague et aux vagues subséquentes du virus, et la distribution d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, permettront à la reprise économique aux États-Unis et au Canada de se poursuivre en 2021, ainsi que sur l'hypothèse que l'activité économique et le taux de chômage reviendront à leur niveau d'avant la pandémie de COVID-19 respectivement en 2022 et en 2023. Nous avons établi que la valeur recouvrable de ces UGT dépassait leur valeur comptable. Les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats attendus, y compris pour ce qui est de la durée et de la gravité de la contraction de l'économie et du moment définitif et de l'ampleur de la reprise éventuelle, qui pourrait entraîner une diminution de la valeur recouvrable et, par conséquent, une dépréciation.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 4 et à la note 9 des états financiers consolidés.

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Canada a annoncé le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et le Programme de crédit aux entreprises (PCE) afin de favoriser l'accès au crédit et au financement pour les entreprises canadiennes qui ont des difficultés de flux de trésorerie opérationnels et de liquidités pendant la période actuelle de grande incertitude causée par la pandémie de COVID-19. En outre, le gouvernement fédéral américain a présenté le programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) en vertu de la loi intitulée *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act* (loi CARES). Les programmes auxquels la Banque CIBC participe de manière plus importante sont décrits plus en détail ci-après, ainsi que les incidences comptables qui y sont liées.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

L'objectif du programme du CUEC est d'accorder des prêts sans intérêt assortis d'une exonération partielle pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et organismes sans but lucratif admissibles en vue de les aider à payer leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus sont temporairement réduits. Le programme du CUEC est garanti par Exportation et développement Canada (EDC) et est offert aux emprunteurs jusqu'au 31 décembre 2020. Le programme utilise les infrastructures des institutions financières admissibles, dont la CIBC, afin d'accorder des prêts assortis d'une exonération partielle aux clients existants de ces institutions financières, notamment ceux de la CIBC, qui répondent aux critères d'octroi d'EDC. Les prêts accordés aux termes du programme du CUEC ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé étant donné qu'ils sont financés par EDC, et l'ensemble des flux de trésorerie et des risques et des avantages qui en découlent, y compris l'exposition aux défauts de paiement et à la radiation du principal, incombent à EDC. EDC verse des honoraires aux institutions financières participantes, destinés à rembourser les coûts liés à l'administration des prêts, que nous comptabilisons en diminution des charges autres que d'intérêts. Le programme du CUEC lancé au deuxième trimestre a ensuite été élargi pour en faciliter l'application à certains emprunteurs qui n'y seraient autrement pas admissibles. Au 31 octobre 2020, des prêts de 2,9 G\$ avaient été accordés aux clients de la CIBC aux termes du programme du CUEC.

Programme de garantie de prêts pour les petites et moyennes entreprises aux termes du PCE

Ce programme est conçu pour encourager les prêts aux clients existants. Aux termes de ce programme, qui est un sous-programme du PCE, EDC garantira 80 % des nouvelles marges de crédit d'exploitation et des nouveaux prêts à terme pour les flux de trésorerie admissibles consentis aux PME jusqu'à concurrence de 6,25 M\$. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements classés au coût amorti. Comme pour les accords de garantie existants, la garantie de prêt d'EDC est reflétée dans nos estimations des pertes de crédit attendues. Les frais connexes versés ou reçus aux termes du programme sont comptabilisés sur la durée de vie prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 octobre 2020, des prêts totalisant 252 M\$ avaient été autorisés aux termes de ce programme, dont un encours de 175 M\$, net de remboursements, inscrit à notre bilan consolidé.

Programme de prêts conjoints à l'intention des petites et moyennes entreprises (programme de prêts conjoints) aux termes du PCE

Aux termes du programme de prêts conjoints, qui est un sous-programme du PCE, la Banque de développement du Canada (BDC) et les institutions financières participantes accordent conjointement des prêts à terme pour aider les entreprises admissibles à répondre à leurs obligations de flux de trésorerie d'exploitation. La BDC finance 80 % des prêts, la CIBC finançant la tranche résiduelle de 20 %. Le programme prévoit des montants de financement maximum différents en fonction des revenus de l'entreprise. Les bénéficiaires des prêts accordés dans le cadre de ce programme ont la possibilité de ne payer que les intérêts pour les 12 premiers mois. Nous comptabilisons notre participation de 20 % dans les prêts accordés en vertu de ce programme dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements classés au coût amorti, auxquels les pertes de crédit attendues sont appliquées. La participation de 80 % dans les prêts qui est financée par la BDC n'est pas comptabilisée dans notre bilan consolidé étant donné que les risques et les avantages, y compris l'ensemble des intérêts et des pertes sur créances, sont transférés à la BDC. Les frais de gestion versés par la BDC à la CIBC pour l'administration de sa part des prêts seront comptabilisés sur la période de service. Au 31 octobre 2020, des prêts totalisant 368 M\$ avaient été autorisés dans le cadre de ce programme, dont un encours de 73 M\$, représentant la quote-part de 20 % de la CIBC, inscrit à notre bilan consolidé.

Programme de protection des salaires

Aux États-Unis, le PPP a été temporairement ajouté au programme de prêt de l'agence américaine Small Business Administration (SBA), aux termes de la loi CARES du gouvernement fédéral américain, afin d'aider les entreprises à conserver leurs effectifs pendant la pandémie de COVID-19. Les prêts accordés par la SBA aux termes du PPP pourront être radiés si le nombre d'employés et le niveau de rémunération sont maintenus, et si le produit tiré du prêt est principalement affecté aux salaires, aux loyers, aux intérêts hypothécaires ou aux services publics. La SBA remboursera la CIBC pour tous les prêts radiés aux termes du programme et pour l'ensemble des défauts de paiement. Les prêts accordés dans le cadre du PPP sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements classés au coût amorti. Comme la garantie de la SBA fait partie intégrante du montage de ces prêts, elle est reflétée dans nos estimations des pertes de crédit attendues liées à ces prêts. Au 31 octobre 2020, l'encours des prêts accordés à nos clients aux termes de ce programme était de 1,9 G\$ US.

Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19

Se reporter à la note 6 pour des précisions sur les programmes offerts par la CIBC en réponse à la pandémie COVID-19.

Note 3 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous la calculons. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours non observables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est non observable.

Une part importante de nos instruments financiers n'a aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude à l'égard des paramètres et à l'autre risque de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit associé à nos actifs et passifs dérivés, de même que les ajustements pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les intervenants du marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise une ou plusieurs données importantes non observables, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) ne sont comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les données deviennent significativement observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate, dont des validations indépendantes des données d'évaluations de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend, notamment, sans s'y limiter, l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes d'évaluation de la juste valeur, des résultats de la vérification des prix de sources indépendantes et de l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observable le plus récent.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme des courbes de rendement de valeurs de référence et de valeurs du gouvernement et des différentiels de taux obtenus de courtiers indépendants, et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ni garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers pour des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs de référence sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée, qui comprennent certains placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et certaines actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB), sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. La valeur comptable des placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et des actions de la FHLB se rapproche de la juste valeur.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux d'intérêt sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette de la provision pour pertes sur créances qui s'y rattache. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, les métaux précieux et les débiteurs et crédateurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur, à l'exception de la juste valeur des métaux précieux pour lesquels il existe un cours sur un marché actif. Les autres actifs comprennent également le placement dans l'assurance-vie détenue par la banque comptabilisé à la valeur de rachat, laquelle est présumée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels pratiqués sur le marché assortis de durées résiduelles semblables ou les taux estimés à l'aide de modèles internes ou de cours indicatifs des courtiers. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de Fiducie de capital CIBC a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC émis par Fiducie de capital CIBC. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la JVRN sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des valeurs indexées sur marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des passifs émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et le prix des marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs d'établissement des prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché d'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis. Pour la plupart des dérivés garantis réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, des modifications aux conventions d'actualisation des marchés ont été apportées en 2020 afin de soutenir les efforts déployés au sein des marchés mondiaux pour assurer la transition des taux interbancaires offerts vers de nouveaux taux de référence. Dans le cas de certains dérivés garantis réglés par une chambre de compensation centrale, les nouveaux taux d'intérêt de référence de remplacement comme les taux d'actualisation indexés sur le taux à un jour sont utilisés, notamment les dérivés libellés en dollars américains réglés par l'intermédiaire de la Chambre de compensation de Londres (LCH) ou de la Chicago Mercantile Exchange (CME), qui ont remplacé leur taux d'actualisation, le taux des fonds fédéraux américains, par le Secured Overnight Financing Rate (SOFR). Les dérivés non garantis sont évalués à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché, qui réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre propre risque de crédit sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquels sont étudiés de près et préapprouvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrés régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés au risque de crédit propre à la CIBC.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à la JVRN s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable					Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignés à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
2020 Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	61 570 \$	948 \$	– \$	– \$	62 518 \$	62 518 \$	– \$	
Valeurs mobilières	31 800	62 576	117	54 553	149 046	149 599	553	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	–	–	–	8 547	8 547	–	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	58 090	7 505	–	–	65 595	65 595	–	
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	220 739	63	–	–	220 802	222 920	2 118	
Prêts personnels	41 390	–	–	–	41 390	41 452	62	
Cartes de crédit	10 722	–	–	–	10 722	10 722	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	110 220	23 291	357	–	133 868	134 097	229	
Dérivés	–	32 730	–	–	32 730	32 730	–	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	–	–	–	9 606	9 606	–	
Autres actifs	15 940	–	–	–	15 940	15 940	–	
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	199 593 \$	– \$	2 559 \$	– \$	202 152 \$	202 345 \$	193 \$	
Entreprises et gouvernements	301 546	–	9 880	–	311 426	312 279	853	
Banques	17 011	–	–	–	17 011	17 011	–	
Emprunts garantis	39 560	–	591	–	40 151	40 586	435	
Dérivés	–	30 508	–	–	30 508	30 508	–	
Acceptations	9 649	–	–	–	9 649	9 649	–	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	15 963	–	–	15 963	15 963	–	
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	–	–	–	1 824	1 824	–	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres ¹	54 617	–	17 036	–	71 653	71 653	–	
Autres passifs	15 282	133	9	–	15 424	15 424	–	
Titres secondaires	5 712	–	–	–	5 712	5 993	281	

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable					Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignés à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
2019 Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	16 720 \$	639 \$	– \$	– \$	17 359 \$	17 359 \$	– \$	
Valeurs mobilières	20 115	53 984	413	46 798	121 310	121 453	143	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	–	–	3 664	3 664	–	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	50 913	5 198	–	–	56 111	56 111	–	
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 381	60	–	–	208 441	208 693	252	
Prêts personnels	43 098	–	–	–	43 098	43 120	22	
Cartes de crédit	12 335	–	–	–	12 335	12 335	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	103 885	21 182	–	–	125 067	125 160	93	
Dérivés	–	23 895	–	–	23 895	23 895	–	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 167	–	–	–	9 167	9 167	–	
Autres actifs	13 829	–	–	–	13 829	13 829	–	
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	176 340 \$	– \$	1 751 \$	– \$	178 091 \$	178 046 \$	(45) \$	
Entreprises et gouvernements	248 367	–	9 135	–	257 502	257 872	370	
Banques	11 224	–	–	–	11 224	11 224	–	
Emprunts garantis	38 680	–	215	–	38 895	39 223	328	
Dérivés	–	25 113	–	–	25 113	25 113	–	
Acceptations	9 188	–	–	–	9 188	9 188	–	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	15 635	–	–	15 635	15 635	–	
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	–	–	1 822	1 822	–	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	51 801	–	–	–	51 801	51 801	–	
Autres passifs	14 066	114	12	–	14 192	14 192	–	
Titres secondaires	4 684	–	–	–	4 684	4 925	241	

1) Comprennent des engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres soutenus par des billets de dépôt au porteur qui sont donnés en garantie aux termes du mécanisme de prises en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada.

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, aux 31 octobre

		2020			2019		
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Détenus à des fins de transaction							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	108 \$	161 \$	(53)\$	67 \$	241 \$	(174)\$
	– Swaps	12 296	9 309	2 987	8 528	7 697	831
	– Options achetées	109	–	109	92	–	92
	– Options vendues	–	129	(129)	–	128	(128)
		12 513	9 599	2 914	8 687	8 066	621
Dérivés négociés en Bourse	– Options achetées	4	–	4	4	–	4
		4	–	4	4	–	4
Total des dérivés de taux d'intérêt		12 517	9 599	2 918	8 691	8 066	625
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	6 655	6 358	297	5 152	5 711	(559)
	– Swaps	3 469	3 613	(144)	2 971	3 330	(359)
	– Options achetées	303	–	303	214	–	214
	– Options vendues	–	214	(214)	–	196	(196)
		10 427	10 185	242	8 337	9 237	(900)
Total des dérivés de change							
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	104	47	57	105	21	84
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	2	100	(98)	–	107	(107)
Total des dérivés de crédit		106	147	(41)	105	128	(23)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		1 995	3 427	(1 432)	1 262	2 561	(1 299)
Dérivés négociés en Bourse		3 153	3 537	(384)	2 384	1 825	559
Total des dérivés sur actions		5 148	6 964	(1 816)	3 646	4 386	(740)
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		283	366	(83)	287	167	120
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	69	45	24
Total des dérivés sur métaux précieux		283	366	(83)	356	212	144
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		2 604	1 806	798	1 289	1 517	(228)
Dérivés négociés en Bourse		271	325	(54)	314	253	61
Total des autres dérivés sur marchandises		2 875	2 131	744	1 603	1 770	(167)
Total – détenus à des fins de transaction		31 356	29 392	1 964	22 738	23 799	(1 061)
Détenus aux fins de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	1	(1)	2	1	1
	– Swaps	310	392	(82)	439	256	183
	– Options achetées	17	–	17	14	–	14
	– Options vendues	1	–	1	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt		328	393	(65)	455	257	198
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	14	14	–	31	28	3
	– Swaps	1 021	684	337	571	1 026	(455)
Total des dérivés de change		1 035	698	337	602	1 054	(452)
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	–	1	(1)	–	3	(3)
Total des dérivés de crédit		–	1	(1)	–	3	(3)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		8	24	(16)	100	–	100
Total des dérivés sur actions		8	24	(16)	100	–	100
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		3	–	3	–	–	–
Total des autres dérivés sur marchandises		3	–	3	–	–	–
Total – détenus aux fins de la GAP		1 374	1 116	258	1 157	1 314	(157)
Juste valeur totale		32 730	30 508	2 222	23 895	25 113	(1 218)
Moins : incidence de la compensation		(19 347)	(19 347)	–	(14 572)	(14 572)	–
		13 383 \$	11 161 \$	2 222 \$	9 323 \$	10 541 \$	(1 218)\$

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs, de ces actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2020	Total 2019
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
	2020	2019	2020	2019	2020	2019		
Actifs financiers								
Valeurs au coût amorti	– \$	– \$	31 773 \$	20 242 \$	580 \$	524 \$	32 353 \$	20 766 \$
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	–	–	222 857	208 633	222 857	208 633
Prêts personnels	–	–	–	–	41 452	43 120	41 452	43 120
Cartes de crédit	–	–	–	–	10 722	12 335	10 722	12 335
Entreprises et gouvernements	–	–	–	–	110 449	103 978	110 449	103 978
Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	10	9	–	–	83	76	93	85
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	52 648 \$	53 994 \$	1 282 \$	1 635 \$	53 930 \$	55 629 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	132 016	123 144	2 302	2 508	134 318	125 652
Banques	–	–	10 048	6 113	–	–	10 048	6 113
Emprunts garantis	–	–	38 275	36 049	1 720	2 959	39 995	39 008
Titres secondaires	–	–	5 993	4 925	–	–	5 993	4 925

1) Pour plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 26.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2020	Total 2019
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
	2020	2019	2020	2019	2020	2019		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	– \$	– \$	948 \$	639 \$	– \$	– \$	948 \$	639 \$
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	3 917	2 372	25 091 ¹	19 306 ¹	–	–	29 008	21 678
Titres de participation de sociétés	27 919	25 852	47	684	16	7	27 982	26 543
Titres de créance de sociétés	–	–	3 525	3 760	25	23	3 550	3 783
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 018 ²	2 220 ²	135	173	2 153	2 393
	31 836	28 224	30 681	25 970	176	203	62 693	54 397
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN								
Entreprises et gouvernements	–	–	23 022	20 351	626 ³	831 ³	23 648	21 182
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	63	60	–	–	63	60
	–	–	23 085	20 411	626	831	23 711	21 242
Titres de créance évalués à la JVAERG								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	3 912	2 369	41 269	35 460	–	–	45 181	37 829
Titres de créance de sociétés	–	–	6 224	5 621	–	–	6 224	5 621
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 563	2 746	–	–	2 563	2 746
	3 912	2 369	50 056	43 827	–	–	53 968	46 196
Titres de participation évalués à la JVAERG								
Titres de participation de sociétés	41	45	304	266	240	291	585	602
	41	45	304	266	240	291	585	602
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN	–	–	7 505	5 198	–	–	7 505	5 198
Dérivés								
De taux d'intérêt	4	4	12 793	9 086	48	56	12 845	9 146
De change	–	–	11 462	8 939	–	–	11 462	8 939
De crédit	–	–	8	1	98	104	106	105
Sur actions	3 153	2 383	1 791	1 111	212	252	5 156	3 746
Sur métaux précieux	–	–	283	356	–	–	283	356
Autres dérivés sur marchandises	271	383	2 607	1 220	–	–	2 878	1 603
	3 428	2 770	28 944	20 713	358	412	32 730	23 895
Total des actifs financiers	39 217 \$	33 408 \$	141 523 \$	117 024 \$	1 400 \$	1 737 \$	182 140 \$	152 169 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ⁴	– \$	– \$	(13 176)\$	(10 626)\$	4 \$	(601)\$	(13 172)\$	(11 227)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(5 363)	(7 258)	(10 600)	(8 377)	–	–	(15 963)	(15 635)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	–	–	(17 036)	–	–	–	(17 036)	–
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	–	(9 964)	(8 322)	(28)	(1)	(9 992)	(8 323)
De change	–	–	(10 883)	(10 291)	–	–	(10 883)	(10 291)
De crédit	–	–	(41)	(19)	(107)	(112)	(148)	(131)
Sur actions	(3 537)	(1 824)	(3 288)	(2 407)	(163)	(155)	(6 988)	(4 386)
Sur métaux précieux	–	–	(366)	(212)	–	–	(366)	(212)
Autres dérivés sur marchandises	(325)	(300)	(1 806)	(1 470)	–	–	(2 131)	(1 770)
	(3 862)	(2 124)	(26 348)	(22 721)	(298)	(268)	(30 508)	(25 113)
Total des passifs financiers	(9 225)\$	(9 382)\$	(67 160)\$	(41 724)\$	(294)\$	(869)\$	(76 679)\$	(51 975)\$

1) Comprennent un montant de 57 M\$ lié à des valeurs désignées à la JVRN (56 M\$ en 2019).

2) Comprennent un montant de 60 M\$ lié à des TACM désignés à la JVRN (357 M\$ en 2019).

3) Comprennent un montant de 357 M\$ lié à des prêts désignés à la JVRN (néant en 2019).

4) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 13 419 M\$ (10 458 M\$ en 2019), les actifs dérivés incorporés séparés nets de 389 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 643 M\$ en 2019), les autres passifs désignés à la JVRN de 9 M\$ (12 M\$ en 2019) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 133 M\$ (114 M\$ en 2019).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu. Les transferts entre les niveaux peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant l'observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 197 M\$ de valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (25 M\$ en 2019) et un montant de 1 851 M\$ de valeurs vendues à découvert (431 M\$ en 2019) du niveau 1 au niveau 2, ainsi qu'un montant de néant de valeurs vendues à découvert (379 M\$ en 2019) du niveau 2 au niveau 1 en raison de variations dans l'observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2020 et 2019, essentiellement en raison d'un changement concernant l'observabilité de certaines données liées à la volatilité du marché utilisées pour évaluer la juste valeur des dérivés incorporés.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données non observables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹			Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁴	Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats/Émissions	Ventes/Règlements	Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Réalisé(e)s ²	Latent(e)s ^{2,3}						
2020									
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN									
Titres de participation de sociétés	7 \$	– \$	(8)\$	– \$	7 \$	– \$	10 \$	– \$	16 \$
Titres de créance de sociétés	23	–	2	–	–	–	–	–	25
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	173	–	–	–	–	–	118	(156)	135
Valeurs désignées à la JVRN									
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN									
Entreprises et gouvernements	831	–	–	3	–	–	1 270	(1 478)	626
Titres de créance évalués à la JVAERG									
Titres émis ou garantis par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de créance de sociétés	–	–	–	(3)	20	–	1	(18)	–
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation évalués à la JVAERG									
Titres de participation de sociétés	291	–	–	63	–	–	50	(164)	240
Dérivés									
De taux d'intérêt	56	–	32	–	–	–	6	(46)	48
De crédit	104	(7)	1	–	–	–	–	–	98
Sur actions	252	–	(40)	–	–	–	53	(53)	212
Total de l'actif	1 737 \$	(7)\$	(13)\$	63 \$	27 \$	– \$	1 508 \$	(1 915)\$	1 400 \$
Dépôts et autres passifs⁵									
Dérivés									
De taux d'intérêt	(1)	–	(33)	–	–	–	–	6	(28)
De crédit	(112)	7	(2)	–	–	–	–	–	(107)
Sur actions	(155)	–	14	–	–	–	(60)	38	(163)
Total du passif	(869)\$	7 \$	491 \$	– \$	(42)\$	29 \$	(132)\$	222 \$	(294)\$
2019									
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN									
Titres de participation de sociétés	6 \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	7 \$
Titres de créance de sociétés	26	–	(3)	–	–	–	–	–	23
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	319	–	1	–	–	–	74	(221)	173
Valeurs désignées à la JVRN									
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN									
Entreprises et gouvernements	482	–	–	(1)	–	–	856	(506)	831
Titres de créance évalués à la JVAERG									
Titres émis ou garantis par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation évalués à la JVAERG									
Titres de participation de sociétés	285	–	–	2	–	–	74	(70)	291
Dérivés									
De taux d'intérêt	–	–	59	–	–	–	2	(5)	56
De crédit	115	(9)	(2)	–	–	–	–	–	104
Sur actions	107	–	15	–	–	(24)	202	(48)	252
Total de l'actif	1 340 \$	(9)\$	71 \$	1 \$	– \$	(24)\$	1 208 \$	(850)\$	1 737 \$
Dépôts et autres passifs⁵									
Dérivés									
De taux d'intérêt	(109)	–	132	–	–	–	–	(24)	(1)
De crédit	(131)	9	3	–	–	–	–	7	(112)
Sur actions	(119)	–	(89)	–	–	77	(70)	46	(155)
Total du passif	(782)\$	9 \$	(67)\$	– \$	(100)\$	194 \$	(358)\$	235 \$	(869)\$

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Comprennent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

3) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

4) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger et libellés dans la même monnaie que celle des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

5) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 137 M\$ (135 M\$ en 2019) et des actifs dérivés incorporés séparés nets de 141 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 466 M\$ en 2019).

Informations quantitatives sur les données importantes non observables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée non observable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes non observables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2020	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN					
Titres de participation de sociétés	16 \$	Multiple d'évaluation	Multiple lié au résultat	12,2	12,2
Titres de créance de sociétés	25	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	7,5 %	7,5 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	135	Flux de trésorerie actualisés Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Écart de taux Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	1,4 %	2,0 %
Titres de participation évalués à la JVAERG					
Titres de participation de sociétés					
Sociétés en commandite et sociétés fermées	240	Valeur de l'actif net ajustée ¹ Cours de l'action approximatif	Valeur de l'actif net ³ Cours de l'action approximatif ³	s. o. s. o.	s. o. s. o.
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN					
Entreprises et gouvernements	626	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,6 %	2,1 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	48	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	98	Modèle d'évaluation des options Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Volatilité du marché Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	17,1 %	97,3 %
Sur actions	212	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché	0,0 %	20,5 %
Total de l'actif	1 400 \$				
Dépôts et autres passifs					
	4 \$	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché	10,0 % (60,0)%	87,0 % 100,0 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	(28)	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	(107) (163)	Modèle d'évaluation des options Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Volatilité du marché Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	17,1 %	97,3 %
Sur actions	(163)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	0,0 %	20,5 %
Total du passif	(294)\$			13,0 %	98,0 %

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite ou de la société en responsabilité limitée et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données non observables.

3) La fourchette de la valeur de l'actif net ou du cours de l'action approximatif n'a pas été présentée en raison du large éventail et de la diversité des placements.
s. o. Sans objet

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La section suivante porte sur les données importantes non observables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données, le cas échéant, et la variation de la juste valeur au cas où la variation d'une ou de plusieurs de ces données non observables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable aurait une incidence importante sur la juste valeur.

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 63 M\$ (34 M\$ en 2019).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés au passif-dépôts lié aux billets structurés ou au passif-dépôts lié aux dépôts désigné à la JVRN sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés du niveau 3 et de certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles à la volatilité à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données non observables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des dérivés et des dérivés incorporés du niveau 3. L'ajustement des données non observables à des montants de remplacement raisonnables ferait augmenter de 84 M\$ ou diminuer de 74 M\$ (augmentation de 45 M\$ ou diminution de 33 M\$ en 2019) la juste valeur des dérivés autonomes et des dérivés incorporés du niveau 3.

Instruments financiers désignés à la JVRN

Les actifs financiers désignés à la JVRN comprennent certains titres de créance et prêts qui étaient désignés à la JVRN en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Les dépôts et autres passifs désignés à la JVRN comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, certains emprunts garantis et certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La valeur comptable de nos titres désignés à la JVRN représente notre exposition maximale au risque de crédit découlant de ces actifs désignés à la JVRN. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs désignés à la JVRN pendant l'exercice a été négligeable (négligeable en 2019). La juste valeur d'un passif désigné à la JVRN tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à la JVRN pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs de billets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la JVRN. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des pertes avant impôt de 76 M\$ sur les passifs désignés à la JVRN pour l'exercice et des pertes cumulatives de 55 M\$ (des profits de 39 M\$ et des profits cumulatifs de 21 M\$ pour l'exercice 2019). Un profit net de 60 M\$, net des couvertures, a été réalisé sur les actifs et les passifs désignés à la JVRN et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net (perte nette de 32 M\$ en 2019).

Le montant prévu au contrat estimé exigible à l'échéance des dépôts désignés à la JVRN en fonction de la valeur nominale et de la valeur intrinsèque des dérivés incorporés applicables est supérieur de 786 M\$ (supérieur de 283 M\$ en 2019) à sa juste valeur. La valeur intrinsèque des dérivés incorporés tient compte du remboursement structuré de certains passifs-dépôts désignés à leur juste valeur, que nous couvrons sur le plan économique au moyen de dérivés et d'autres instruments financiers désignés à la JVRN.

Note 4 | Transactions importantes

2020

Vente de FirstCaribbean International Bank Limited

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB) pour une contrepartie totale d'environ 797 M\$ US, composée d'environ 200 M\$ US en espèces et d'un financement garanti consenti par la CIBC pour la partie restante, sous réserve d'ajustements de clôture pour refléter certaines modifications possibles de la valeur comptable de CIBC FirstCaribbean. Après la clôture de cette transaction, CIBC conservera une participation ne donnant pas le contrôle d'environ 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean, qui sera comptabilisée à titre de placement dans des entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence.

Au quatrième trimestre de 2019, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ découlant de l'évaluation implicite à l'entente définitive conclue avec GNB. Depuis le premier trimestre de 2020, les actifs et passifs de CIBC FirstCaribbean ont été traités comme détenus en vue de la vente et évalués à leur valeur comptable totale ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, sur la base que la conclusion de la transaction était hautement probable en 2020, sous réserve des approbations réglementaires requises. Au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 28 M\$ fondée sur l'incidence estimée de la pandémie de COVID-19 sur la valeur recouvrable de la participation de 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean que nous prévoyions conserver.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité et au moment de la clôture d'une transaction potentielle, nous avons déterminé, au quatrième trimestre de 2020, que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié. Par conséquent, nous avons dû évaluer la valeur recouvrable de la tranche restante du goodwill en fonction de la conjoncture actuelle du marché plutôt que selon l'entente définitive conclue avec GNB. Cette évaluation a tenu compte de nouvelles attentes quant aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et s'est traduite par la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$. Bien que nous n'ayons plus recours au traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente, nous poursuivons la transaction et le processus d'examen réglementaire.

Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la note 9.

2019

Acquisition de Cleary Gull

Le 9 septembre 2019, nous avons conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs et des activités de Cleary Gull Inc. (Cleary Gull), firme de services bancaires d'investissement basée à Milwaukee et spécialisée dans les fusions et acquisitions du marché intermédiaire, le placement de capitaux privés et les services consultatifs en gestion de dettes à l'échelle des États-Unis. Un goodwill et des immobilisations incorporelles de 16 M\$ ont été comptabilisés par suite de l'acquisition. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et sont inclus dans ceux de notre unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux.

Acquisition de Lowenhaupt Global Advisors

Le 1^{er} septembre 2019, nous avons conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs et des activités de Lowenhaupt Global Advisors, LLC (LGA), société de services consultatifs en gestion de patrimoine dont les bureaux sont situés à St. Louis et à New York et qui offre des conseils indépendants en matière de transfert de patrimoine familial, de fiscalité, de répartition d'actifs dans les portefeuilles de placement et de structuration d'entreprise. Un goodwill et des immobilisations incorporelles de 14 M\$ ont été comptabilisés par suite de l'acquisition. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Mise en forme définitive de l'entente avec Air Canada

L'acquisition par Air Canada des activités de fidélisation d'Aéroplan auprès d'Aimia Inc. a été conclue le 10 janvier 2019. Nous offrons maintenant des cartes de crédit en vertu du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, dont le lancement a eu lieu en novembre 2020. Ce programme permet aux titulaires de cartes de crédit CIBC Aéroplan de transférer leurs milles Aéroplan existants au nouveau programme de fidélisation Aéroplan d'Air Canada.

Afin d'assurer notre participation au nouveau programme de fidélisation Aéroplan d'Air Canada pour une période de dix ans, nous avons payé à Air Canada la somme de 200 M\$, plus les taxes de vente applicables, qui a été comptabilisée en charges au premier trimestre de 2019. De plus, nous avons versé une somme de 92 M\$, plus les taxes de vente applicables, au cours du premier trimestre de 2019 en guise de paiement anticipé qui doit être appliqué aux futurs paiements mensuels liés aux milles Aéroplan sur une période de dix ans.

Note 5 | Valeurs mobilières**Valeurs mobilières**

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020	2019
Titres de créance évalués à la JVAERG	53 968 \$	46 196 \$
Titres de participation désignés à la JVAERG	585	602
Valeurs évaluées au coût amorti ¹	31 800	20 115
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	62 693	54 397
	149 046 \$	121 310 \$

1) Au cours de l'exercice, des titres de créance évalués au coût amorti de 47 M\$ ont été cédés peu de temps avant leur échéance résultant en un profit réalisé de 2 M\$ (perte réalisée de moins de 1 M\$ en 2019).

Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance

En millions de dollars, aux 31 octobre	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Sans échéance précise		2020 Total		2019 Total	
	Valeur comptable	Ren-dement ¹	Valeur comptable	Ren-dement ¹	Valeur comptable	Ren-dement ¹	Valeur comptable	Ren-dement ¹	Valeur comptable	Ren-dement ¹	Valeur comptable	Ren-dement ¹	Valeur comptable	Ren-dement ¹
Titres de créance évalués à la JVAERG														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	1 361 \$	0,5 %	9 745 \$	0,6 %	303 \$	0,7 %	– \$	– %	– \$	– %	11 409 \$	0,6 %	10 851 \$	1,7 %
Autres gouvernements canadiens	330	0,4	10 853	0,9	4 132	1,2	–	–	–	–	15 315	1,0	12 271	1,9
Trésor des États-Unis et autres organismes américains														
Gouvernements d'autres pays	7 290	0,5	5 306	0,9	–	–	–	–	–	–	12 596	0,7	9 371	2,0
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	3 060	0,6	2 553	0,6	163	5,2	85	5,1	–	–	5 861	0,8	5 336	2,5
Titres adossés à des créances mobilières	81	0,2	536	1,0	181	2,4	1 570	1,4	–	–	2 368	1,4	2 699	2,4
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	66	2,2	129	1,6	–	–	195	1,8	47	2,4
	2 211	0,6	4 009	0,7	4	2,4	–	–	–	–	6 224	0,7	5 621	2,4
	14 333 \$		33 002 \$		4 849 \$		1 784 \$		– \$		53 968 \$		46 196 \$	
Titres de participation évalués à la JVAERG														
Titres de participation de sociétés ouvertes														
	– \$	–	– \$	–	– \$	–	– \$	–	42 \$	négl.	42 \$	négl.	46 \$	négl.
Titres de participation de sociétés fermées														
	–	–	–	–	–	–	–	–	543	négl.	543	négl.	556	négl.
	– \$	–	– \$	–	– \$	–	– \$	–	585 \$		585 \$		602 \$	
Valeurs évaluées au coût amorti														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	133 \$		619 \$		38 \$		– \$		– \$		790 \$		582 \$	
Autres gouvernements canadiens	452		4 518		6 102		–		–		11 072		6 748	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains														
Gouvernements d'autres pays	551		9 551		866		–		–		10 968		5 927	
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	92		42		36		381		–		551		660	
Titres adossés à des créances mobilières	259		1 684		926		1 085		–		3 954		3 616	
Titres de créance de sociétés	–		234		396		32		–		662		463	
	232		3 432		139		–		–		3 803		2 119	
	1 719 \$		20 080 \$		8 503 \$		1 498 \$		– \$		31 800 \$		20 115 \$	
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	3 996 \$		4 073 \$		1 085 \$		2 501 \$		– \$		11 655 \$		7 203 \$	
Autres gouvernements canadiens	1 037		1 784		869		6 093		–		9 783		8 262	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains														
Gouvernements d'autres pays	269		2 504		2 177		646		–		5 596		5 074	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴	1 230		683		29		32		–		1 974		1 139	
Titres adossés à des créances mobilières	108		1 326		141		7		–		1 582		1 175	
Titres de créance de sociétés	143		102		76		250		–		571		1 218	
	882		1 920		568		180		–		3 550		3 783	
	7 665 \$		12 392 \$		4 945 \$		9 709 \$		– \$		34 711 \$		27 854 \$	
Titres de participation de sociétés ouvertes														
	–		–		–		–		27 982		27 982		26 523	
Titres de participation de sociétés fermées														
	– \$		– \$		– \$		– \$		27 982 \$		27 982 \$		26 543 \$	
Total des valeurs⁵	23 717 \$		65 474 \$		18 297 \$		12 991 \$		28 567 \$		149 046 \$		121 310 \$	

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.
 - 2) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 410 M\$ (232 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 413 M\$ (232 M\$ en 2019); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 888 M\$ (1 127 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 918 M\$ (1 136 M\$ en 2019); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 367 M\$ (487 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 380 M\$ (492 M\$ en 2019) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 655 M\$ (841 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 657 M\$ (839 M\$ en 2019).
 - 3) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL, dont le coût amorti s'établissait à 609 M\$ (858 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 610 M\$ (859 M\$ en 2019); des valeurs émises par la Fannie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 1 165 M\$ (1 037 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 1 197 M\$ (1 048 M\$ en 2019); des valeurs émises par la Freddie Mac, dont le coût amorti s'établissait à 2 008 M\$ (1 610 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 2 091 M\$ (1 651 M\$ en 2019) et des valeurs émises par la Ginnie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 69 M\$ (98 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 71 M\$ (99 M\$ en 2019).
 - 4) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 1 547 M\$ (1 135 M\$ en 2019).
 - 5) Comprend des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 68,4 G\$ (54,4 G\$ en 2019) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 2 616 M\$ (1 813 M\$ en 2019).
- négl. Négligeable.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020				2019			
	Coût/Coût amorti ¹	Produits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût/Coût amorti ¹	Produits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	11 379 \$	32 \$	(2)\$	11 409 \$	10 842 \$	12 \$	(3)\$	10 851 \$
Autres gouvernements canadiens	15 187	128	–	15 315	12 252	22	(3)	12 271
Trésor des États-Unis et autres organismes américains								
Gouvernements d'autres pays	12 533	63	–	12 596	9 353	25	(7)	9 371
Titres adossés à des créances hypothécaires	5 825	38	(2)	5 861	5 318	25	(7)	5 336
Titres adossés à des créances mobilières	2 320	49	(1)	2 368	2 688	15	(4)	2 699
Titres de créance de sociétés	197	–	(2)	195	47	–	–	47
	6 194	31	(1)	6 224	5 608	16	(3)	5 621
	53 635	341	(8)	53 968	46 108	115	(27)	46 196
Titres de participation de sociétés ouvertes ²								
	30	15	(3)	42	40	15	(9)	46
Titres de participation de sociétés fermées								
	546	43	(46)	543	493	85	(22)	556
	576	58	(49)	585	533	100	(31)	602
	54 211 \$	399 \$	(57)\$	54 553 \$	46 641 \$	215 \$	(58)\$	46 798 \$

- 1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 22 M\$ (23 M\$ en 2019).
- 2) Comprend des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de 88 M\$ (20 M\$ en 2019). Des profits réalisés cumulatifs après impôt, montant net, de 93 M\$ pour l'exercice (18 M\$ en 2019) résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et de remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 octobre 2020 s'est élevé à 5 M\$ (9 M\$ en 2019). Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice s'est établi à 2 M\$ (néant en 2019).

Le tableau ci-après présente le profit ou la perte comptabilisé sur les valeurs évaluées à la JVAERG :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Profits réalisés	30 \$	40 \$	56 \$
Pertes réalisées	(1)	(2)	(13)
Dotation à la provision pour pertes sur titres de créance	(8)	(3)	(78)
	21 \$	35 \$	(35)\$

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG :

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	
En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates				
2020 Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	14 \$	3 \$	6 \$	23 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ^{1, 2}	5	2	1	8
Radiations	—	—	—	—
Divers	(1)	(1)	(7) ³	(9)
Solde à la fin de l'exercice	18 \$	4 \$	— \$	22 \$
2019 Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	15 \$	3 \$	5 \$	23 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	—	—	4	4
Radiations	—	—	(4)	(4)
Divers	(1)	—	1	—
Solde à la fin de l'exercice	14 \$	3 \$	6 \$	23 \$

1) Comprise dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

2) Compte non tenu des provisions de troisième stade pour pertes de crédit de 14 M\$ relativement aux valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti qui sont comptabilisées dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

3) Comprend des pertes de crédit attendues de 8 M\$ liées aux titres de créance libellés en dollars américains de la Barbade qui ont été décomptabilisés au troisième trimestre de 2020 en raison de l'accord conclu avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration de la dette libellée en dollars américains.

Note 6 | Prêts^{1, 2}

	2020					2019				
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provision totale ³	Valeur nette totale	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provision totale ³	Valeur nette totale
Prêts hypothécaires à l'habitation ⁴	221 165 \$	151 \$	212 \$	363 \$	220 802 \$	208 652 \$	140 \$	71 \$	211 \$	208 441 \$
Prêts personnels	42 222	113	719	832	41 390	43 651	128	425	553	43 098
Cartes de crédit	11 389	—	667	667	10 722	12 755	—	420	420	12 335
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴	135 546	650	1 028	1 678	133 868	125 798	376	355	731	125 067
	410 322 \$	914 \$	2 626 \$	3 540 \$	406 782 \$	390 856 \$	644 \$	1 271 \$	1 915 \$	388 941 \$

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 530 M\$ (469 M\$ en 2019).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 76,6 G\$ (69,5 G\$ en 2019) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 8,4 G\$ (6,7 G\$ en 2019).

3) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des engagements de clients en vertu d'acceptations.

4) Comprennent 63 M\$ (60 M\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation et 23 291 M\$ (21 182 M\$ en 2019) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendue :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

2020

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés ¹	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	28 \$	43 \$	140 \$	211 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	9	(12)	(17)	(20)
Changements apportés au modèle	(3)	30	—	27
Réévaluation nette ²	(21)	123	73	175
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	61	(51)	(10)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(23)	39	(16)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	—	(10)	10	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	23	119	40	182
Radiations ⁴	—	—	(16)	(16)
Recouvrements	—	—	6	6
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(19)	(19)
Change et autres	—	(1)	—	(1)
Solde à la fin de l'exercice	51 \$	161 \$	151 \$	363 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	174 \$	271 \$	128 \$	573 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	37	(51)	(12)	(26)
Changements apportés au modèle	(13)	181	—	168
Réévaluation nette ²	(186)	378	247	439
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	300	(292)	(8)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(108)	126	(18)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	—	(67)	67	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	30	275	276	581
Radiations ⁴	—	—	(353)	(353)
Recouvrements	—	—	66	66
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(5)	(5)
Change et autres	—	—	1	1
Solde à la fin de l'exercice	204 \$	546 \$	113 \$	863 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	145 \$	340 \$	— \$	485 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	(3)	(69)	—	(72)
Changements apportés au modèle	(6)	59	—	53
Réévaluation nette ²	(223)	674	89	540
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	281	(281)	—	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(58)	58	—	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	—	(209)	209	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	(9)	232	298	521
Radiations ⁴	—	—	(409)	(409)
Recouvrements	—	—	111	111
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	—	—
Change et autres	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	136 \$	572 \$	— \$	708 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de l'exercice	239 \$	158 \$	378 \$	775 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	51	(45)	(20)	(14)
Changements apportés au modèle	14	(1)	(1)	12
Réévaluation nette ²	264	594	349	1 207
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	113	(103)	(10)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(201)	210	(9)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(21)	(121)	142	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	220	534	451	1 205
Radiations ⁴	—	—	(157)	(157)
Recouvrements	—	—	9	9
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(21)	(21)
Change et autres	(6)	(9)	(8)	(23)
Solde à la fin de l'exercice	453 \$	683 \$	652 \$	1 788 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	844 \$	1 962 \$	916 \$	3 722 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	735 \$	1 891 \$	914 \$	3 540 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	109	71	2	182

1) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

2) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour la période considérée. La réévaluation nette représente la variation pendant la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de la période.

3) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

4) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

5) Se reporter à la note 5 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance évalués à la JVAERG. Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance classés au coût amorti de 16 M\$ au 31 octobre 2020 (2 M\$ en 2019), dont un montant de 14 M\$ correspondait à une provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des titres de créance dépréciés dès leur émission évalués au coût amorti (néant en 2019). Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 octobre 2020 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

6) Comprimes dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés ¹	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	27 \$	44 \$	143 \$	214 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	4	(11)	(23)	(30)
Changements apportés au modèle	(2)	(6)	(5)	(13)
Réévaluation nette ²	(41)	32	94	85
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	42	(30)	(12)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(3)	22	(19)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(7)	7	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	–	–	42	42
Radiations ⁴	–	–	(29)	(29)
Recouvrements	–	–	2	2
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(17)	(17)
Change et autres	1	(1)	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	28 \$	43 \$	140 \$	211 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	190 \$	199 \$	109 \$	498 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	45	(50)	–	(5)
Changements apportés au modèle	(14)	30	–	16
Réévaluation nette ²	(194)	283	309	398
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	183	(179)	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(37)	51	(14)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(63)	63	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	(17)	72	354	409
Radiations ⁴	–	–	(395)	(395)
Recouvrements	–	–	62	62
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(5)	(5)
Change et autres	1	–	3	4
Solde à la fin de l'exercice	174 \$	271 \$	128 \$	573 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	102 \$	370 \$	– \$	472 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	–	(50)	–	(50)
Changements apportés au modèle	36	(48)	–	(12)
Réévaluation nette ²	(190)	477	184	471
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	229	(229)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(33)	33	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(215)	215	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	42	(32)	399	409
Radiations ⁴	–	–	(516)	(516)
Recouvrements	–	–	117	117
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–
Change et autres	1	2	–	3
Solde à la fin de l'exercice	145 \$	340 \$	– \$	485 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de l'exercice	180 \$	147 \$	230 \$	557 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	32	(19)	(21)	(8)
Changements apportés au modèle	–	1	3	4
Réévaluation nette ²	(17)	97	350	430
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	71	(64)	(7)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(21)	25	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(2)	(29)	31	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	63	11	352	426
Radiations ⁴	–	–	(190)	(190)
Recouvrements	–	–	13	13
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(18)	(18)
Change et autres	(4)	–	(9)	(13)
Solde à la fin de l'exercice	239 \$	158 \$	378 \$	775 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	586 \$	812 \$	646 \$	2 044 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	526 \$	745 \$	644 \$	1 915 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	60	67	2	129

1) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

2) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour la période considérée. La réévaluation nette représente la variation pendant la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de la période.

3) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

4) Nous recherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

5) Se reporter à la note 5 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance évalués à la JVAERG. Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance classés au coût amorti de 2 M\$ au 31 octobre 2019. Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 octobre 2019 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

6) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui font largement appel au jugement de la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) lié à un prêt est survenue
- Calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie
- Établir les prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste de chaque scénario en fonction des changements dans l'environnement macroéconomique

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisé.

Les incertitudes découlant de la pandémie de COVID-19 ont augmenté la part de jugement appliqué à l'égard de ces éléments, comme présenté ci-après. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt a subi une AIRC a une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les prêts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des prêts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité des montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes de crédit attendues et de la provision pour pertes sur créances pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD pour la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. La détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités des scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une AIRC pour nos divers produits de détail font largement appel au jugement. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent causer une importante migration des prêts du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut entraîner une importante augmentation du montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent entraîner une importante migration des prêts du deuxième vers le premier stade.

Pour la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis pour la détermination de la notation interne du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements au seuil d'abaissement des notations du risque utilisés pour déterminer si une AIRC peut entraîner une migration importante des prêts et des valeurs du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de PD qui indiquent une AIRC pour nos portefeuilles de détail et les seuils d'abaissement des notations de crédit utilisés pour déterminer une AIRC pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ne devraient pas changer fréquemment.

Tous les prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 30 jours et l'ensemble des prêts aux entreprises et aux gouvernements qui figurent maintenant sur la liste des prêts surveillés migrent automatiquement du premier stade vers le deuxième stade.

Au 31 octobre 2020, si les pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de deuxième stade étaient évaluées à l'aide des pertes de crédit attendues de premier stade et non des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des prêts productifs, les pertes de crédit attendues se seraient établies à 743 M\$ (305 M\$ en 2019) de moins que le total des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs comptabilisé selon l'IFRS 9.

Incidence de la pandémie de COVID-19

La question de savoir si une AIRC est survenue dans le cadre de la pandémie de COVID-19 a nécessité une part plus importante de jugement dans un certain nombre de domaines, notamment à l'égard de l'évaluation du contexte macroéconomique, des divers programmes d'allègement pour les clients que nous avons offerts à nos clients et du niveau sans précédent de soutien gouvernemental proposé aux particuliers et aux entreprises.

Conformément aux lignes directrices publiées par l'IASB, les reports d'intérêts ou de paiement du principal dans le cadre de divers programmes d'allègement que nous avons proposés à nos clients de détail et à nos clients d'entreprises et de gouvernements n'ont pas automatiquement entraîné une AIRC qui aurait déclenché une migration au deuxième stade du seul fait qu'un report aux termes du programme a été accordé. Cependant, l'inclusion d'un prêt dans un programme d'allègement n'a pas empêché sa migration au deuxième stade si nous avons déterminé qu'une AIRC est survenue, compte tenu de notre évaluation des variations du risque advenant qu'un cas de défaut se produise au cours de la durée de vie prévue du prêt.

Pour nos clients de détail et conformément à nos pratiques antérieures, l'AIRC a été déterminée en fonction d'une évaluation d'une augmentation relative de la PD sur la durée de vie au moyen d'indicateurs prospectifs correspondant à nos attentes. Cependant, nous avons fait preuve de jugement quant à la mesure selon laquelle nos prévisions à l'égard de certains indicateurs prospectifs, y compris le chômage, devraient entraîner une AIRC compte tenu du niveau de soutien gouvernemental fourni.

Pour la majorité de nos clients d'entreprises et de gouvernements, nous avons continué à utiliser la notation du risque comme principal déterminant d'une AIRC. Nous avons fait preuve de jugement dans la détermination des secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19 et évalué les incidences connexes sur la notation du risque, après avoir considéré les avantages du soutien gouvernemental.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Nos modèles de provisions pour pertes de crédit attendues intègrent les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD, ainsi que la segmentation des portefeuilles qui sert au calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment afin de les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés sur un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également converties en paramètres fondés sur un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés sur un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés sur un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés sur un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis que des

augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des pertes de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Incidence de la pandémie de COVID-19

L'évaluation des pertes de crédit attendues dans le cadre de la pandémie de COVID-19 a nécessité une part plus importante de jugement à l'égard d'un certain nombre de domaines, y compris en ce qui a trait à nos attentes quant au degré de corrélation entre les informations prospectives et les pertes de crédit attendues dans le contexte économique actuel, caractérisé par un niveau sans précédent d'aide gouvernementale, en regard des données historiques de nos modèles. Nous avons fait preuve de jugement dans la détermination de la mesure dans laquelle certains secteurs et portefeuilles subiront les répercussions défavorables de la pandémie de COVID-19 et de la mesure dans laquelle les divers programmes d'allègement du gouvernement limiteront les pertes de crédit.

Établir les prévisions des informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Ainsi qu'il est indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si un actif financier a connu une AIRC depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Dans notre portefeuille de détail, les principales variables d'information prospective comprennent les taux de chômage, le prix des logements et la croissance du produit intérieur brut (PIB) au Canada. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Le prix des logements est également prévu au niveau municipal dans certains cas. Dans notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance de l'indice S&P 500 et du crédit aux entreprises, le taux de chômage et les écarts de taux font partie des principaux indicateurs de la qualité du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives, comme le prix des produits de base et l'activité minière, revêtent de l'importance pour certains portefeuilles, tout comme le taux de chômage et la croissance du PIB américain pour nos portefeuilles aux États-Unis.

Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne par la direction aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le scénario de référence, nous tenons compte des prévisions des organisations internationales et des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios « optimistes » et « pessimistes » raisonnablement possibles au moyen de prévisions externes, qui sont supérieurs ou inférieurs à notre scénario de référence, et en faisant appel au jugement de la direction. Une pondération des probabilités fondée sur le jugement de la direction est attribuée à nos scénarios de référence, optimistes et pessimistes.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties prenantes internes à l'échelle de la Banque, y compris de nos fonctions gestion du risque, économie et finances et des unités d'exploitation stratégique touchées, et nécessite l'exercice d'un jugement important pour déterminer à la fois les prévisions des informations prospectives pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités attribuée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste, ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste aura l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

Incidence de la pandémie de COVID-19

L'établissement de prévisions sur les informations prospectives et la détermination de la pondération pour les scénarios dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ont nécessité une part plus importante de jugement dans un certain nombre de domaines, nos prévisions reflétant de nombreuses hypothèses et incertitudes concernant les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, qui dépendront au final de la vitesse à laquelle un vaccin efficace pourra être mis au point et administré à très grande échelle et de la capacité des gouvernements, des entreprises et des systèmes de soins de santé à limiter, dans l'intervalle, les conséquences épidémiologiques et économiques de la recrudescence du virus.

Des changements importants ont été apportés à nos prévisions au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant présente les prévisions pour le scénario de référence et pour les scénarios optimiste et pessimiste à l'égard des variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes de crédit attendues.

	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹
Au 31 octobre 2020						
Croissance du PIB réel d'une année à l'autre						
Canada ²	1,6 %	3,8 %	3,6 %	4,6 %	0,03 %	2,0 %
États-Unis	1,7 %	3,5 %	3,0 %	4,2 %	(0,6)%	1,7 %
Taux de chômage						
Canada ²	8,7 %	6,7 %	7,4 %	5,9 %	9,5 %	8,4 %
États-Unis	7,4 %	4,7 %	5,1 %	3,5 %	9,2 %	7,3 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	2,4 %	3,0 %	11,2 %	10,4 %	(6,9)%	(0,8)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	5,6 %	4,8 %	11,2 %	7,7 %	(3,5)%	(5,3)%
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (en dollars US)	42 \$	53 \$	51 \$	60 \$	34 \$	39 \$

1) La période de prévision restante est généralement de deux ans.

2) Le tableau ci-dessus présente les prévisions des informations prospectives au niveau national, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier au niveau municipal font également l'objet de prévisions. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions nationales présentées ci-dessus.

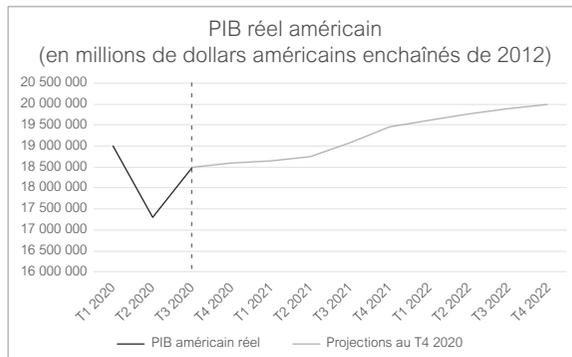
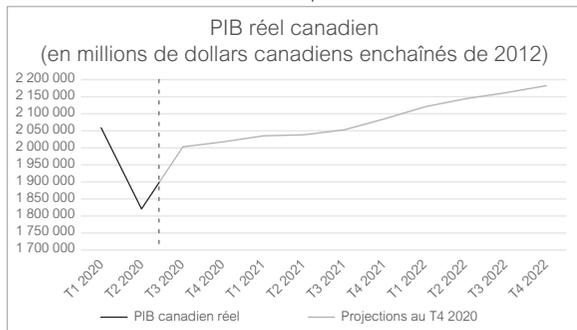
	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹
Au 31 octobre 2019						
Croissance du PIB canadien d'une année à l'autre ²	1,5 %	1,8 %	2,3 %	2,5 %	0,6 %	0,8 %
Taux de chômage canadien ²	6,1 %	5,9 %	5,5 %	5,5 %	6,4 %	6,5 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	1,6 %	2,2 %	4,8 %	4,0 %	(2,2)%	(0,8)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	5,0 %	4,7 %	8,2 %	6,6 %	(3,7)%	(10,3)%
Prix du pétrole brut West Texas Intermediaire (en dollars US)	60 \$	60 \$	67 \$	74 \$	47 \$	43 \$

1) La période de prévision restante est généralement de deux ans.

2) Le tableau ci-dessus présente les prévisions des informations prospectives au niveau national, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier au niveau municipal font également l'objet de prévisions. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions nationales présentées ci-dessus.

Au besoin, l'information prospective servant à estimer les pertes de crédit attendues reflète nos attentes au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019 respectivement, et ne reflète pas les changements à l'égard des attentes découlant de prévisions économiques subséquentes. Les montants pour les scénarios de référence, optimiste et pessimiste, présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur toute leur période de projection respective. Nos prévisions économiques sont établies dans le contexte de la reprise actuelle faisant suite à l'important repli survenu au cours du deuxième trimestre de 2020. La projection sous-jacente du scénario de référence est caractérisée par une reprise lente au cours du premier semestre de 2021, qui reprendra du tonus par la suite, le niveau de l'activité économique devant atteindre celui d'avant la pandémie de COVID-19 en 2022. Les hypothèses quant à l'étendue des restrictions imposées par les gouvernements dans le but de limiter l'incidence de prochaines vagues d'infection, y compris les restrictions de voyage, la fermeture de certaines entreprises et diverses mesures de distanciation physique, ainsi que le moment où un vaccin efficace sera disponible en vue d'une utilisation de masse, sont cruciales à ces prévisions. Les prévisions du scénario pessimiste reflètent également une reprise par rapport au creux sévère survenu au deuxième trimestre de l'année civile 2020, mais à un niveau beaucoup plus faible d'activité économique soutenue. Dans l'intervalle, le scénario optimiste continue d'afficher une reprise plus rapide, le niveau de l'activité économique atteignant celui d'avant la pandémie à la fin de 2021.

Au 31 octobre 2020, le taux de croissance moyen du PIB réel pour les 12 prochains mois présenté dans le tableau ci-dessus était calculé en fonction de la moyenne pondérée du taux de croissance annualisé du PIB réel pour les années 2020 et 2021. Par conséquent, le taux de croissance du PIB réel prévu pour les 12 prochains mois est inférieur à celui prévu pour l'année 2021, du fait que le taux de croissance du PIB réel pour les 12 prochains mois a été en partie comparé au niveau du PIB réel d'avant la pandémie. De plus, les prévisions pour l'année 2021 présentent un taux de croissance vigoureux prévu au quatrième trimestre de l'année 2021, par suite du déploiement du vaccin attendu. Le taux de croissance du PIB réel projeté pour le reste de la période de prévision relativement élevé par rapport à celui d'il y a un an découle du fait que nous prévoyons une reprise par rapport aux niveaux relativement bas du PIB réel comme il est indiqué dans les tableaux ci-après. Les graphiques qui suivent font état du niveau du PIB réel actuel et attendu au Canada et aux États-Unis par trimestre d'année civile :



Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir les prévisions des informations prospectives applicables à de multiples scénarios et de déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario fait largement intervenir le jugement de la direction, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Si nous avons seulement utilisé notre scénario de référence pour évaluer les pertes des crédits attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 204 M\$ moins élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2020 (63 M\$ en 2019). Si nous avons seulement utilisé notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes des crédits attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 938 M\$ plus élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2020 (254 M\$ en 2019). Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le premier et le deuxième stade qui auraient découlé de la détermination de l'AIRC, ce qui serait traduit par le scénario de référence intégral ou le scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts productifs pourrait dépasser le montant pris en compte dans le scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du premier au deuxième stade.

Utilisation de superpositions aux fins de gestion

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existants ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives actuels sont des exemples de telles circonstances.

Incidence de la pandémie de COVID-19

Pour faire face aux incertitudes inhérentes au contexte actuel, nous avons utilisé des superpositions aux fins de gestion quant à l'incidence que la pandémie de COVID-19 aura sur la migration de certaines expositions aux entreprises et aux gouvernements, lesquelles, selon nous, sont les plus sensibles à ces risques et aux évaluations des pertes de crédit attendues découlant de ces expositions. L'effet d'atténuation des mesures d'aide gouvernementale a été pris en compte dans la détermination de ces superpositions dans la mesure où il n'était pas déjà reflété dans nos modèles. En outre, les superpositions aux fins de gestion ont été appliquées à l'égard de l'incidence des mesures d'aide gouvernementale et d'aide financière aux clients sur la migration des expositions au secteur du commerce de détail et les évaluations des pertes de crédit attendues en découlant. Compte

tenu du niveau sans précédent de l'aide gouvernementale, les superpositions aux fins de gestion reflètent nos attentes quant au degré de corrélation entre nos informations prospectives et les pertes de crédit dans le contexte économique actuel en regard des données historiques de nos modèles.

L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui a une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon l'application de nos PD ponctuelles pour les 12 mois à venir en vertu de l'IFRS 9 aux tranches de PD utilisées aux fins de gestion du risque relativement aux expositions liées au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts¹

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020				2019			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3, 4}	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3, 4}	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
– Exceptionnellement faible	146 139 \$	2 \$	– \$	146 141 \$	142 260 \$	– \$	– \$	142 260 \$
– Très faible	45 678	1 166	–	46 844	37 140	–	–	37 140
– Bas	12 491	6 042	–	18 533	17 315	1 010	–	18 325
– Moyen	232	4 924	–	5 156	1 207	5 312	–	6 519
– Haut	–	1 054	–	1 054	11	1 162	–	1 173
– Défaut	–	–	654	654	–	–	597	597
– Non noté	1 810	818	155	2 783	2 251	233	154	2 638
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{5, 6}	206 350	14 006	809	221 165	200 184	7 717	751	208 652
Provision pour pertes de crédit attendues	51	161	151	363	28	43	140	211
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	206 299	13 845	658	220 802	200 156	7 674	611	208 441
Prêts personnels								
– Exceptionnellement faible	23 302	–	–	23 302	24 258	–	–	24 258
– Très faible	1 618	157	–	1 775	4 321	1 353	–	5 674
– Bas	8 662	2 497	–	11 159	4 955	1 582	–	6 537
– Moyen	1 265	2 768	–	4 033	3 703	1 611	–	5 314
– Haut	331	769	–	1 100	302	613	–	915
– Défaut	–	–	140	140	–	–	164	164
– Non noté	513	159	41	713	720	29	40	789
Prêts personnels, montant brut ⁶	35 691	6 350	181	42 222	38 259	5 188	204	43 651
Provision pour pertes de crédit attendues	179	540	113	832	160	265	128	553
Prêts personnels, montant net	35 512	5 810	68	41 390	38 099	4 923	76	43 098
Cartes de crédit								
– Exceptionnellement faible	3 285	–	–	3 285	3 015	–	–	3 015
– Très faible	1 388	–	–	1 388	1 142	83	–	1 225
– Bas	2 340	–	–	2 340	5 619	274	–	5 893
– Moyen	1 778	1 973	–	3 751	1 344	565	–	1 909
– Haut	–	472	–	472	10	538	–	548
– Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
– Non noté	135	18	–	153	158	7	–	165
Cartes de crédit, montant brut	8 926	2 463	–	11 389	11 288	1 467	–	12 755
Provision pour pertes de crédit attendues	125	542	–	667	129	291	–	420
Cartes de crédit, montant net	8 801	1 921	–	10 722	11 159	1 176	–	12 335
Entreprises et gouvernements								
– De première qualité	49 418	1 071	–	50 489	46 800	251	–	47 051
– De qualité inférieure	78 302	9 876	–	88 178	80 780	3 443	–	84 223
– Liste de surveillance	416	4 443	–	4 859	374	1 575	–	1 949
– Défaut	–	–	1 359	1 359	–	–	866	866
– Non noté	218	49	–	267	752	79	45	876
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{5, 7}	128 354	15 439	1 359	145 152	128 706	5 348	911	134 965
Provision pour pertes de crédit attendues	380	648	650	1 678	209	146	376	731
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	127 974	14 791	709	143 474	128 497	5 202	535	134 234
Total des prêts, montant net	378 586 \$	36 367 \$	1 435 \$	416 388 \$	377 911 \$	18 975 \$	1 222 \$	398 108 \$

1) Le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 22 M\$ (23 M\$ en 2019) ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. De plus, le tableau ne tient pas compte des titres de créance classés au coût amorti, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 16 M\$ (2 M\$ en 2019) ont été comptabilisées au 31 octobre 2020, dont une tranche de 14 M\$ (néant en 2019) au titre d'une provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des titres de créance dépréciés dès leur émission évalués au coût amorti. Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas non plus présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019. Les actifs financiers autres que des prêts classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Comprend les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Ne comprend pas les biens saisis de 23 M\$ (25 M\$ en 2019) qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé.

4) Au 31 octobre 2020, 93 % (90 % en 2019) des prêts douteux de troisième stade étaient entièrement ou partiellement garantis.

5) Comprend 63 M\$ (60 M\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation et 23 291 M\$ (21 182 M\$ en 2019) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN. Les cotes de notation du risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par le gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), les organismes du gouvernement canadien ou des assureurs du secteur privé, étant donné que la question de savoir si l'augmentation importante du risque de crédit s'est produite pour ces prêts est liée aux variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

7) Comprendent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 9 606 M\$ (9 167 M\$ en 2019).

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020				2019			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Détail								
– Exceptionnellement faible	124 690 \$	8 \$	–	124 698 \$	106 696 \$	120 \$	–	106 816 \$
– Très faible	6 632	137	–	6 769	7 341	1 126	–	8 467
– Bas	8 703	416	–	9 119	10 974	1 357	–	12 331
– Moyen	909	692	–	1 601	1 737	752	–	2 489
– Haut	263	503	–	766	255	495	–	750
– Défaut	–	–	28	28	–	–	19	19
– Non noté	411	23	–	434	397	32	–	429
Prêts de détail, montant brut	141 608	1 779	28	143 415	127 400	3 882	19	131 301
Provision pour pertes de crédit attendues	36	36	–	72	30	55	–	85
Prêts de détail, montant net	141 572	1 743	28	143 343	127 370	3 827	19	131 216
Entreprises et gouvernements								
– De première qualité	89 067	159	–	89 226	78 906	296	–	79 202
– De qualité inférieure	55 288	5 103	–	60 391	52 379	1 282	–	53 661
– Liste de surveillance	82	1 678	–	1 760	65	575	–	640
– Défaut	–	–	129	129	–	–	69	69
– Non noté	795	41	–	836	688	60	–	748
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	145 232	6 981	129	152 342	132 038	2 213	69	134 320
Provision pour pertes de crédit attendues	73	35	2	110	30	12	2	44
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	145 159	6 946	127	152 232	132 008	2 201	67	134 276
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	286 731 \$	8 689 \$	155 \$	295 575 \$	259 378 \$	6 028 \$	86 \$	265 492 \$

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Produits d'intérêts	17 522 \$	20 697 \$	17 505 \$
Charges d'intérêts	6 478	10 146	7 440
Produits nets d'intérêts	11 044	10 551	10 065
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	8 555 \$	9 265 \$	9 195 \$

Actifs financiers modifiés et programmes d'aide aux clients

La CIBC s'est livrée diligemment à des activités de prêt pour appuyer les clients qui éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19, notamment en offrant des options de report des paiements à l'égard des cartes, des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Au 31 octobre 2020, l'encours des prêts bruts au titre desquels la CIBC a accordé le report des paiements était de néant pour les cartes de crédit au Canada (inférieur à 10 M\$ au 31 juillet 2020 et 1,8 G\$ au 30 avril 2020), de 2,7 G\$ pour les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada (33,3 G\$ au 31 juillet 2020 et 35,5 G\$ au 30 avril 2020), de 0,3 G\$ pour les prêts personnels consentis au Canada (0,8 G\$ au 31 juillet 2020 et 2,3 G\$ au 30 avril 2020), de 0,3 G\$ pour divers prêts à la consommation dans les Caraïbes (1,4 G\$ au 31 juillet 2020 et 1,3 G\$ au 30 avril 2020) et de 2,5 G\$ pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements (6,2 G\$ au 31 juillet 2020 et 10,0 G\$ au 30 avril 2020), dont 0,5 G\$ au Canada (2,4 G\$ au 31 juillet 2020 et 8,6 G\$ au 30 avril 2020), 0,5 G\$ aux États-Unis (1,6 G\$ au 31 juillet 2020 et 0,9 G\$ au 30 avril 2020) et 1,5 G\$ dans les Caraïbes (2,2 G\$ au 31 juillet 2020 et 0,5 G\$ au 30 avril 2020). Les profits ou pertes sur modification découlant des programmes d'aide aux clients étaient négligeables.

Dans le cadre de nos activités de prêts courantes, nous pouvons de temps à autre modifier les modalités contractuelles des prêts classés au deuxième et au troisième stades contractés par un emprunteur qui a éprouvé des difficultés financières en accordant à ce dernier une concession prenant la forme de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, des prêts au coût amorti classés aux deuxième ou troisième stades de 10 498 M\$ (346 M\$ en 2019) ont été modifiés moyennant une concession financière accordée à l'emprunteur ayant éprouvé des difficultés financières ou ont profité de programmes d'aide aux clients en réponse à la pandémie de COVID-19, dans chaque cas avant leur modification ou leur report. En outre, la valeur comptable brute des prêts précédemment modifiés ou reportés de deuxième stade ou de troisième stade qui ont été reclassés au premier stade au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 était de 5 287 M\$ (15 M\$ en 2019).

Note 7 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers auprès de clients, puis émet des TACM aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit. Nous détenons tous les TACM en circulation.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Cards II Trust (Cards II), qui acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit avec le produit tiré de l'émission de billets.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, les soldes des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2020, un montant de 1,7 G\$ de créances sur cartes de crédit d'une juste valeur de 1,7 G\$ (2,9 G\$ en 2019, d'une juste valeur de 2,9 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 1,7 G\$, d'une juste valeur de 1,7 G\$ (2,9 G\$ en 2019, d'une juste valeur de 2,9 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

En vertu du Programme législatif d'obligations sécurisées, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP). Guarantor LP détient les titres de propriété et les droits sur les propriétés garantis par prêts hypothécaires transférés et se porte garante du paiement du capital et des intérêts aux détenteurs d'obligations. Le passif au titre des obligations sécurisées s'entend des obligations au bilan qui sont entièrement garanties par les actifs hypothécaires à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC.

Au 31 octobre 2020, notre Programme législatif d'obligations sécurisées avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 19,6 G\$, d'une juste valeur de 19,7 G\$ (18,9 G\$ en 2019, d'une juste valeur de 19,0 G\$).

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des honoraires de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placement à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2020, le total des actifs et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissait respectivement à 7 M\$ et 3 M\$ (respectivement 23 M\$ et 15 M\$ en 2019). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Placements communautaires comportant des avantages fiscaux

Nous soutenons certaines entités structurées qui investissent dans des projets de développement des collectivités aux États-Unis en consentant des prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. Au 31 octobre 2020, le programme avait un encours de prêts de 75 M\$ (55 M\$ en 2019).

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds monocédant et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme d'amélioration des modalités de crédit. Les fonds multicédants peuvent également obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2020, le total de l'actif au titre du fonds monocédant et des fonds multicédants s'élevait respectivement à 0,5 G\$ et 8,4 G\$ (respectivement 0,5 G\$ et 7,1 G\$ en 2019).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir des PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédant ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédant.

Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons des prêts, des facilités de liquidité et des facilités de crédit. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces commanditaires à hauteur de notre engagement.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par des tiers ou par la CIBC. Nous concluons des transactions de dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs dans des fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent aux fonds de référence de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducie de capital CIBC

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à Fiducie de capital CIBC, qui finance l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, se reporter à la note 17.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des honoraires de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si les rendements de nos participations dans ces fonds ne fluctuent pas considérablement, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt que pour notre propre compte. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2020, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 125,2 G\$ (122,7 G\$ en 2019).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés) structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire de placements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons auparavant réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2020, les actifs dans des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC présentaient un montant en capital total de 214 M\$ (232 M\$ en 2019).

Entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Placements en lien avec la Community Reinvestment Act des États-Unis

Nous détenons des placements en titres de créance et en actions dans des sociétés à responsabilité limitée relativement à nos initiatives en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis d'une valeur comptable de 328 M\$ (279 M\$ en 2019). Ces sociétés investissent dans des projets admissibles de développement communautaire, comme des projets de logements abordables, dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. À l'instar des autres investisseurs dans ces sociétés, nous sommes tenus de fournir du financement à hauteur de notre engagement dans ces sociétés à responsabilité limitée. Au 31 octobre 2020, le total de l'actif de ces sociétés à responsabilité limitée s'établissait à 5,2 G\$ (4,8 G\$ en 2019).

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émétrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Entités émétrices structurées – activités en voie de liquidation ¹	Divers ²
Actifs au bilan à leur valeur comptable³				
Valeurs mobilières	12 \$	1 770 \$	3 \$	328 \$
Prêts	95	1 790	–	–
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	–	–	–	12
	107 \$	3 560 \$	3 \$	340 \$
31 octobre 2019	113 \$	3 345 \$	3 \$	332 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable³				
Dépôts	– \$	– \$	– \$	303 \$
Dérivés⁴	–	–	107	–
	– \$	– \$	107 \$	303 \$
31 octobre 2019	– \$	– \$	112 \$	302 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	107 \$	3 560 \$	3 \$	340 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	–	–	23	–
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	8 390⁵	2 880	13	140
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(27)	–
	8 497 \$	6 440 \$	12 \$	480 \$
31 octobre 2019	7 250 \$	5 703 \$	13 \$	418 \$

1) Comprennent les entités émétrices de TAC avec flux groupés structurées par la CIBC et les entités émétrices structurées par des tiers.

2) Comprennent les structures de placement sans transformation, Fiducie de capital CIBC et les fonds de placement gérés par la CIBC et des véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*.

3) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les FHLB, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.

4) Comprennent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons les risques. Excluent les dérivés de taux de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

5) Compte non tenu d'un montant additionnel de 2,1 G\$ (1,6 G\$ en 2019) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également du placement direct de 12 M\$ (26 M\$ en 2019) dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placements dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous venons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	17 550 \$	17 726 \$	16 245 \$	16 264 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ²	36 720	36 720	15 663	15 663
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de trésorerie ²	13	13	45	45
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ²	20 226	20 226	21 789	21 789
	74 509 \$	74 685 \$	53 742 \$	53 761 \$
Passifs associés ³	75 853 \$	76 080 \$	54 591 \$	54 734 \$

- 1) Comprennent principalement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens transférés à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 1 148 M\$ (738 M\$ en 2019) ont servi à réduire ces soldes.
- 2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie. Les conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières sont régies en tenant compte des actifs détenus par la CIBC et des actifs détenus par des tiers sur une base collective. La valeur comptable représente la répartition estimée relativement au transfert de nos propres actifs financiers.
- 3) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées et des ajustements de base de la couverture de juste valeur.

Note 8 | Immobilisations corporelles

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Actifs au titre de droits d'utilisation ¹		Matériel informatique		Mobiliers de bureau, matériel et autre ²		Améliorations locatives		Total
		Terrains et bâtiments								
2020	Coût									
	Solde au début de l'exercice	s. o.	1 383 \$	1 043 \$	1 013 \$	1 204 \$	4 643 \$			
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16³	1 733	(715)	—	—	—	1 018			
	Acquisitions⁴	115	17	117	142	36	427			
	Cessions⁵	(64)	(6)	(53)	(29)	(65)	(217)			
	Ajustements⁶	6	2	2	3	3	16			
	Solde à la fin de l'exercice	1 790 \$	681 \$	1 109 \$	1 129 \$	1 178 \$	5 887 \$			
2019	Solde à la fin de l'exercice	s. o.	1 383 \$	1 043 \$	1 013 \$	1 204 \$	4 643 \$			
2020	Amortissement cumulé									
	Solde au début de l'exercice	s. o.	669 \$	819 \$	521 \$	821 \$	2 830 \$			
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16	54	(376)	—	—	—	(322)			
	Amortissement⁵	280	13	102	50	72	517			
	Cessions⁵	(18)	(2)	(53)	(18)	(46)	(137)			
	Ajustements⁵	—	1	1	—	—	2			
	Solde à la fin de l'exercice	316 \$	305 \$	869 \$	553 \$	847 \$	2 890 \$			
2019	Solde à la fin de l'exercice	s. o.	669 \$	819 \$	521 \$	821 \$	2 830 \$			
	Valeur comptable nette									
	Au 31 octobre 2020	1 474 \$	376 \$	240 \$	576 \$	331 \$	2 997 \$			
	Au 31 octobre 2019	s. o.	714 \$	224 \$	492 \$	383 \$	1 813 \$			

- 1) Comprenaient au 1^{er} novembre 2019 des actifs au titre de droits d'utilisation d'une valeur comptable nette de 49 M\$ qui sont loués en vertu de contrats de sous-location simple.
 - 2) Comprennent des travaux en cours de 306 M\$ (173 M\$ en 2019) non soumis à l'amortissement.
 - 3) Comprennent un montant de 103 M\$ au titre de contrats de location auparavant comptabilisés comme des contrats de location-financement selon l'IAS 17.
 - 4) Tiennent compte de l'incidence des modifications aux contrats de location.
 - 5) Comprend la radiation des biens immobiliers laissés vacants au cours du quatrième trimestre de 2020 et les sorties d'immobilisations entièrement amorties.
 - 6) Comprennent les écarts de change.
- s. o. Sans objet

Le coût des acquisitions et des cessions nettes au cours de l'exercice se présentait comme suit : des acquisitions nettes de 860 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 3 M\$ en 2019), des acquisitions nettes de néant pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (acquisitions nettes de 3 M\$ en 2019), des acquisitions nettes de 219 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 27 M\$ en 2019), des acquisitions nettes de 166 M\$ pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2019) et des cessions nettes de 17 M\$ pour Siège social et autres (cessions nettes de 11 M\$ en 2019).

Transition à l'IFRS 16, Contrats de location

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 16 en date du 1^{er} novembre 2019 en remplacement des lignes directrices précédentes, IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17). Pour les preneurs, la nouvelle norme a exigé la comptabilisation au bilan de la plupart des contrats de location qui étaient considérés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, ce qui a donné lieu à une majoration du bilan par la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative correspondante au titre des paiements de loyers futurs. La dotation aux amortissements de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative ont remplacé la charge au titre du contrat de location simple. La comptabilisation des contrats de location du point de vue du bailleur demeure pratiquement inchangée par rapport à l'IAS 17. Cependant, les bailleurs intermédiaires sont tenus de réapprécier les contrats de sous-location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation au bilan de certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple.

L'application de l'IFRS 16 a eu une incidence principalement sur nos contrats de location de bureaux et de centres bancaires ainsi que sur certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple.

Nous avons adopté l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée, sans retraitement des chiffres des périodes présentées à titre comparatif.

Au 1^{er} novembre 2019, l'adoption de l'IFRS 16 a entraîné la comptabilisation d'obligations locatives d'un montant d'environ 1,7 G\$ et d'actifs au titre de droits d'utilisation d'un montant d'environ 1,6 G\$. Le montant des actifs au titre de droits d'utilisation a été établi en fonction du montant des obligations locatives diminué des passifs liés aux loyers différés existants au 31 octobre 2019. En outre, la réappréciation d'un certain nombre de contrats de sous-location liés à un immeuble visé par un contrat de location-financement déjà comptabilisé, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, s'est traduite par une augmentation des actifs nets en raison de la comptabilisation d'actifs additionnels associés à des contrats de sous-location, nets de la décomptabilisation des montants liés au contrat de location principal connexe. L'incidence après impôts de l'adoption de l'IFRS 16 sur les résultats non distribués a été une augmentation de 0,1 G\$.

En outre, les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification autorisées suivantes ont été appliquées :

- Une courbe de taux d'actualisation unique a été appliquée aux portefeuilles de contrats de location comportant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date de l'application. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué à notre portefeuille existant de contrats de location était 2,31 %.
- En ce qui a trait aux contrats que nous avons conclus à titre de preneur, nous n'avons pas réapprécié ceux qui étaient désignés comme des contrats de location-financement selon la norme comptable antérieure (IAS 17).
- Nous avons choisi de ne pas tenir compte des contrats de location dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur et des contrats de location à court terme avec une durée résiduelle de moins de douze mois.
- Nous avons utilisé les provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées au 31 octobre 2019 plutôt que de réaliser un test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation au 1^{er} novembre 2019. Chaque fois qu'une provision pour contrat déficitaire était comptabilisée à l'égard d'un contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduit du montant de cette provision au moment de la transition et aucun test de dépréciation n'a été réalisé.
- Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes locatives et non locatives des contrats de location aux fins du calcul de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour certaines catégories d'actifs. Les composantes non locatives peuvent inclure, sans s'y limiter, les charges engagées pour l'entretien des aires communes et les coûts des services publics. Les autres frais d'occupation qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16 continueront d'être comptabilisés à titre de charges d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements au titre des contrats de location simple au 31 octobre 2019, présentés selon l'IAS 17, et des soldes d'ouverture des obligations locatives selon l'IFRS 16 à la date de première application, le 1^{er} novembre 2019 :

En millions de dollars

Engagements au titre des contrats de location simple au 31 octobre 2019	5 547 \$
Moins : charges d'exploitation et charge d'impôt liées aux engagements au titre des contrats de location	(2 477)
Moins : incidence des engagements futurs au titre des contrats de location qui n'ont pas encore débuté ¹	(1 434)
Ajustements découlant des hypothèses de renouvellement et de résiliation	306
Incidence de l'actualisation	(230)
Obligation locative comptabilisée au 1^{er} novembre 2019	1 712 \$

1) Essentiellement liée aux engagements au titre des contrats de location de la Place de la CIBC qui devraient entrer en vigueur en 2021.

Note 9 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles**Goodwill**

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		UGT				Total
		CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Divers	
2020	Solde au début de l'exercice	278 \$	884 \$	4 084 \$	203 \$	5 449 \$
	Dépréciation	(248)	-	-	-	(248)
	Écarts de change	5	-	47	-	52
	Solde à la fin de l'exercice	35 \$	884 \$	4 131 \$	203 \$	5 253 \$
2019	Solde au début de l'exercice	413 \$	884 \$	4 078 \$	189 \$	5 564 \$
	Acquisitions	-	-	4	14	18
	Dépréciation	(135)	-	-	-	(135)
	Écarts de change	-	-	2	-	2
	Solde à la fin de l'exercice	278 \$	884 \$	4 084 \$	203 \$	5 449 \$

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC a acquis une participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement, des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de Gestion des avoirs. Affichant un actif d'environ 12 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade et de Trinité-et-Tobago. Les résultats de CIBC FirstCaribbean, y compris la dépréciation du goodwill, sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

Comme il a été décrit à la note 4, nous avons annoncé, le 8 novembre 2019, la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB). Par suite de l'évaluation implicite à l'entente définitive conclue avec GNB, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ au quatrième trimestre de 2019. Depuis le premier trimestre de 2020, les actifs et passifs de CIBC FirstCaribbean ont été traités comme détenus en vue de la vente et évalués à leur valeur comptable totale ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, sur la base que la conclusion de la transaction était hautement probable en 2020, sous réserve des approbations réglementaires requises. Au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 28 M\$ fondée sur l'incidence estimée de la pandémie de COVID-19 sur la valeur recouvrable de la participation de 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean que nous prévoyions conserver.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité et au moment de la clôture d'une transaction potentielle, nous avons déterminé, au quatrième trimestre de 2020, que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus appropriée. Par conséquent, nous avons dû évaluer la valeur recouvrable de la tranche restante du goodwill en fonction de la conjoncture actuelle du marché plutôt que selon l'entente définitive conclue avec GNB. Cette évaluation a tenu compte de nouvelles attentes quant aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et s'est traduite par la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$. L'estimation de la valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente et fait appel à une part de jugement importante. L'évaluation à la juste valeur est classée selon le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs étant donné qu'il existe certaines données non observables. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs, y compris des changements dans l'incidence de la pandémie de COVID-19 et d'autres évolutions de la conjoncture du marché.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 4.

Gestion des avoirs, région du Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs, région du Canada, repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 7,9 à 13,7 en date du 1^{er} août 2020 (8,0 à 10,9 en date du 1^{er} août 2019).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable au 1^{er} août 2020. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2020.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

La valeur recouvrable de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (y compris The PrivateBank et Geneva Advisors) repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de dix ans pour refléter une reprise à des niveaux de croissance économique plus près de la normale après la pandémie de COVID-19. Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur les plans financiers approuvés par la direction, et une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus pour soutenir les activités courantes. La détermination des résultats prévus à moyen et à long terme fait appel au jugement compte tenu de l'incertitude découlant de l'incidence économique définitive de la pandémie de COVID-19. Nos perspectives économiques sont implicitement fondées sur l'hypothèse que la réponse des gouvernements à la deuxième vague et aux vagues subséquentes du virus, et la distribution d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, permettront à la reprise économique aux États-Unis de se poursuivre en 2021, ainsi que sur l'hypothèse que l'activité économique et le taux de chômage reviendront à leur niveau d'avant la pandémie de COVID-19 respectivement en 2022 et en 2023.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2020 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2020.

Au 1^{er} août 2020, un taux de croissance final de 4,0 % (3,5 % au 1^{er} août 2019) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur dix ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 10,2 % au 1^{er} août 2020 (12,4 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque approprié pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (nous avons utilisé un taux après impôt de 9,0 % au 1^{er} août 2019). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; et iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est estimée en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, du taux d'actualisation, du taux de croissance final et des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2020, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 5 253 M\$ (5 449 M\$ en 2019) est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 954 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (954 M\$ en 2019), un montant de 98 M\$ à Siège social et autres (327 M\$ en 2019), un montant de 4 131 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (4 084 M\$ en 2019), un montant de 63 M\$ à Marchés des capitaux (77 M\$ en 2019) et un montant de 7 M\$ à Services bancaires personnels et PME, région du Canada (7 M\$ en 2019).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie est présentée au tableau suivant :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2020	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Écarts de change	—	—	—
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
2019	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Écarts de change	—	—	—
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent ce qui suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2020	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	3 052 \$	611 \$	38 \$	322 \$	4 023 \$
	Acquisitions	481	—	—	—	481
	Cessions⁵	(28)	—	—	(69)	(97)
	Ajustements⁶	3	8	(16)	4	(1)
	Solde à la fin de l'exercice	3 508 \$	619 \$	22 \$	257 \$	4 406 \$
2019	Solde à la fin de l'exercice	3 052 \$	611 \$	38 \$	322 \$	4 023 \$
2020	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	1 631 \$	389 \$	11 \$	165 \$	2 196 \$
	Amortissement et perte de valeur⁵	371	64	5	36	476
	Cessions⁵	(20)	—	—	(68)	(88)
	Ajustements⁶	1	4	(4)	2	3
	Solde à la fin de l'exercice	1 983 \$	457 \$	12 \$	135 \$	2 587 \$
2019	Solde à la fin de l'exercice	1 631 \$	389 \$	11 \$	165 \$	2 196 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2020	1 525 \$	162 \$	10 \$	122 \$	1 819 \$
	Au 31 octobre 2019	1 421 \$	222 \$	27 \$	157 \$	1 827 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 620 M\$ (515 M\$ en 2019) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment des acquisitions de CIBC FirstCaribbean et de The PrivateBank.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de LGA et de Cleary Gull en 2019.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de LGA en 2019.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change et le reclassement de certains actifs fondés sur des contrats en actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles par suite de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice ont été les suivantes : des acquisitions nettes de 1 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (cessions nettes de 12 M\$ en 2019), des cessions nettes de néant pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de néant en 2019), des cessions nettes de 8 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 10 M\$ en 2019), des cessions nettes de néant pour Marchés des capitaux (cessions nettes de 1 M\$ en 2019) et des acquisitions nettes de 459 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 81 M\$ en 2019).

Note 10 | Autres actifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Intérêts courus à recevoir	1 317 \$	1 414 \$
Actif au titre des prestations définies (note 19)	247	175
Métaux précieux ¹	2 731	1 815
Comptes des clients des courtiers	9 153	5 471
Impôt exigible à recevoir	2 201	3 542
Autres charges payées d'avance	557	745
Garantie sur dérivés à recevoir	4 950	6 185
Débiteurs	519	759
Divers ²	1 533	717
	23 208 \$	20 823 \$

1) Comprennent les lingots d'or et d'argent qui sont évalués à la juste valeur au moyen des cours de marché non ajustés dans un marché actif.

2) Comprend des placements dans les contrats de sous-location de 749 M\$ au 31 octobre 2020, en lien avec certains contrats de sous-location que nous avons réévalués en tant que contrats location-financement dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 16. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, les produits financiers liés à notre placement dans le contrat de sous-location étaient de 53 M\$. Les paiements de loyers futurs à recevoir sont de 506 M\$ au cours des cinq prochains exercices, et de 838 M\$ par la suite jusqu'à l'échéance des contrats de sous-location.

Note 11 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, aux 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ^{5, 6}	Total 2020	Total 2019
Particuliers	13 704 \$	132 152 \$	56 296 \$	202 152 \$	178 091 \$
Entreprises et gouvernements ⁷	85 604	82 477	143 345	311 426	257 502
Banques	6 837	126	10 048	17 011	11 224
Emprunts garantis ⁸	—	—	40 151	40 151	38 895
	106 145 \$	214 755 \$	249 840 \$	570 740 \$	485 712 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				557 321 \$	475 254 \$
Désignés à leur juste valeur				13 419	10 458
				570 740 \$	485 712 \$
Composition du total des dépôts ⁹ :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				71 122 \$	51 880 \$
États-Unis				13 833	7 876
Établissements à l'étranger				5 798	4 647
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada				389 439	344 756
États-Unis				66 399	56 844
Établissements à l'étranger				24 149	19 709
				570 740 \$	485 712 \$

- 1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 185,2 G\$ (152,8 G\$ en 2019) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 30,2 G\$ (30,0 G\$ en 2019).
- 2) Nets de billets acquis de 3 063 M\$ (2 930 M\$ en 2019).
- 3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.
- 4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.
- 5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.
- 6) Comprennent un montant de 19 925 M\$ (8 986 M\$ en 2019) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances (Canada). Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC en actions ordinaires dans le cas où elle deviendrait non viable.
- 7) Comprend un montant de 303 M\$ (302 M\$ en 2019) au titre de billets émis à Fiducie de capital CIBC.
- 8) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.
- 9) Le classement est fondé sur la répartition géographique de l'établissement de la CIBC.

Note 12 | Autres passifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Intérêts courus à payer	1 200 \$	1 438 \$
Passif au titre des prestations définies (note 19)	676	737
Certificats d'or et d'argent	133	114
Comptes des clients des courtiers	5 303	4 940
Garantie sur dérivés à payer	4 772	3 823
Instruments négociables	1 110	991
Salaires et avantages du personnel à payer	2 174	2 281
Créditeurs et charges à payer	2 153	2 062
Divers ¹	4 613	2 645
	22 134 \$	19 031 \$

- 1) Comprennent la valeur comptable des obligations locatives qui s'est établie à 1 866 M\$ au 31 octobre 2020, compte tenu de l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré. Pour plus de précisions sur la transition à l'IFRS 16, se reporter à la note 8. La valeur comptable comprend 302 M\$ liés aux contrats de location qui étaient auparavant classés à titre de contrats de location-financement selon l'IAS 17. Les flux de trésorerie non actualisés liés à l'échéance contractuelle des obligations locatives se sont élevés à 354 M\$ pour les contrats de location dont la durée est de moins d'un an, à 1 111 M\$ pour ceux dont la durée est de un à cinq ans et à 706 M\$ pour ceux dont la durée est de plus de cinq ans jusqu'à l'expiration du contrat. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, les charges d'intérêts sur les obligations locatives se sont chiffrées à 60 M\$.

Note 13 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 3)	31 356 \$	29 392 \$	22 738 \$	23 799 \$
GAP (note 3) ¹	1 374	1 116	1 157	1 314
	32 730 \$	30 508 \$	23 895 \$	25 113 \$

- 1) Comprenaient des dérivés admissibles à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 et des dérivés aux fins des couvertures économiques.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré, consistant en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilitent en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notional convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notional déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notional. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que sur les marchés de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps de devises comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs non productifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notional avec livraison des actifs non productifs.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Activités de négociation	GAP ¹	Activités de négociation	GAP ¹
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans					
Dérivés de taux d'intérêt								
Dérivés de gré à gré								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	10 175 \$	3 444 \$	– \$	13 619 \$	10 593 \$	3 026 \$	8 591 \$	2 480 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	146 823	2 605	–	149 428	149 428	–	320 118	–
Swaps	72 315	138 145	83 576	294 036	264 184	29 852	275 418	40 177
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	1 227 733	1 537 632	520 617	3 285 982	2 840 793	445 189	2 780 206	355 846
Options achetées	5 200	4 622	1 120	10 942	9 188	1 754	12 883	2 358
Options vendues	3 957	4 914	1 265	10 136	9 370	766	14 670	1 011
	1 466 203	1 691 362	606 578	3 764 143	3 283 556	480 587	3 411 886	401 872
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	185 639	84 020	11	269 670	269 670	–	136 627	2 266
Options achetées	3 059	1	–	3 060	3 060	–	14 616	–
Options vendues	5 059	1	–	5 060	5 060	–	5 758	–
	193 757	84 022	11	277 790	277 790	–	157 001	2 266
Total des dérivés de taux d'intérêt	1 659 960	1 775 384	606 589	4 041 933	3 561 346	480 587	3 568 887	404 138
Dérivés de change								
Dérivés de gré à gré								
Contrat à terme de gré à gré	1 058 942	18 898	2 334	1 080 174	1 071 423	8 751	892 117	12 840
Swaps	117 017	266 263	145 735	529 015	486 689	42 326	398 262	45 510
Options achetées	16 857	2 102	49	19 008	19 008	–	19 285	–
Options vendues	20 792	1 877	14	22 683	22 229	454	23 947	–
	1 213 608	289 140	148 132	1 650 880	1 599 349	51 531	1 333 611	58 350
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	3	–	–	3	3	–	26	–
Total des dérivés de change	1 213 611	289 140	148 132	1 650 883	1 599 352	51 531	1 333 637	58 350
Dérivés de crédit								
Dérivés de gré à gré								
Swaps sur défaillance – protection souscrite	16	925	995	1 936	1 907	29	940	102
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	58	835	1 691	2 584	2 424	160	973	158
Swaps sur défaillance – protection vendue	41	362	220	623	614	9	328	50
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	–	819	490	1 309	1 309	–	181	–
Total des dérivés de crédit	115	2 941	3 396	6 452	6 254	198	2 422	310
Dérivés sur actions								
Dérivés de gré à gré	66 888	24 081	810	91 779	86 865	4 914	85 310 ²	3 347
Dérivés négociés en Bourse	69 675	19 807	342	89 824	89 824	–	89 529	–
Total des dérivés sur actions	136 563	43 888	1 152	181 603	176 689	4 914	174 839	3 347
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés de gré à gré	9 263	418	–	9 681	9 681	–	9 814	–
Dérivés négociés en Bourse	524	–	–	524	524	–	3 235	–
Total des dérivés sur métaux précieux	9 787	418	–	10 205	10 205	–	13 049	–
Autres dérivés sur marchandises								
Dérivés de gré à gré	13 999	19 309	842	34 150	34 142	8	36 819	–
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	41	14	–	55	55	–	102	–
Dérivés négociés en Bourse	12 411	6 008	281	18 700	18 700	–	23 086	–
Total des autres dérivés sur marchandises	26 451	25 331	1 123	52 905	52 897	8	60 007	–
Total du montant notionnel comprenant :								
Dérivés de gré à gré ³	3 046 487 \$	2 137 102 \$	760 392 \$	5 943 981 \$	5 406 743 \$	537 238 \$	5 152 841 \$	466 145 \$
Dérivés négociés en Bourse	2 770 117	2 027 265	759 758	5 557 140	5 019 902	537 238	4 879 964	463 879
	276 370	109 837	634	386 841	386 841	–	272 877	2 266

1) GAP : gestion de l'actif et du passif.

2) Retraités par rapport au montant présenté précédemment.

3) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 1 984,6 G\$ (1 596,7 G\$ en 2019) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 44,9 G\$ (94,2 G\$ en 2019) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 88,3 G\$ (184,8 G\$ en 2019) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Les contreparties avec lesquelles nous avons des portefeuilles de dérivés de gré à gré ou des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données qui sont plus que négligeables sont des entités souveraines ou des institutions financières supranationales.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

Les dérivés sont des instruments financiers dont l'évaluation est liée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des prix du crédit ou des indices boursiers. La fluctuation de la valeur attribuable aux facteurs de risque susmentionnés est appelée risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation de dérivés est géré en vue d'atténuer le risque conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Pour gérer le risque de marché, nous établissons des limites pour le risque de marché et nous pouvons conclure des transactions de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause occasionnerait une perte.

Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous faisons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC. Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux qui, entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Le tableau suivant résume notre risque de crédit découlant des dérivés, ce qui comprend le coût de remplacement courant, le montant de l'équivalent-crédit et le montant pondéré en fonction du risque.

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons adopté l'approche des modèles internes (AMI) pour déterminer le montant de l'ECD pour la plupart de nos portefeuilles de dérivés. Le montant de l'ECD est fondé sur l'exposition positive attendue effective (EPAE) utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'EPAE par le facteur alpha prescrit de 1,4 et diminuée des pertes attribuables aux REC. Le montant de l'ECD est alors multiplié par les variables de risque de contrepartie afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

Du premier trimestre de 2019 au deuxième trimestre de 2020, nous avons utilisé l'approche standard pour le risque de contrepartie (SA-CCR) pour calculer le coût de remplacement, le montant de l'ECD et l'actif pondéré en fonction du risque. Le coût de remplacement courant correspondait au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui avaient une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument était fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur. Le coût de remplacement comprenait également l'incidence de certains montants garantis et l'incidence d'accords généraux de compensation. Le montant de l'ECD correspondait à la somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, multiplié par un alpha de 1,4, et était diminué des pertes attribuables aux REC. L'exposition future potentielle représentait une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. De façon similaire à l'AMI, le montant de l'ECD était alors multiplié par les variables de risque de contrepartie afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020 ¹					2019				
	Coût de remplacement courant ²			Montant de l'équivalent-crédit ³	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant ²			Montant de l'équivalent-crédit ³	Montant pondéré en fonction du risque
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total		
Dérivés de taux d'intérêt										
Dérivés de gré à gré										
Contrats de garantie de taux d'intérêt	– \$	16 \$	16 \$	135 \$	12 \$	– \$	13 \$	13 \$	69 \$	9 \$
Swaps	3 974	237	4 211	6 744	2 705	2 503	155	2 658	7 140	2 507
Options achetées ⁴	17	6	23	35	26	11	–	11	56	38
Options vendues ⁴	9	–	9	5	2	6	–	6	31	29
	4 000	259	4 259	6 919	2 745	2 520	168	2 688	7 296	2 583
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	309	9	4	–	4	192	5
	4 000	259	4 259	7 228	2 754	2 524	168	2 692	7 488	2 588
Dérivés de change										
Dérivés de gré à gré										
Contrat à terme de gré à gré	851	364	1 215	4 974	1 423	939	4	943	7 136	1 737
Swaps	358	481	839	2 324	700	735	4	739	3 546	687
Options achetées ⁴	116	1	117	182	65	71	–	71	365	119
Options vendues ⁴	47	–	47	44	20	13	–	13	106	24
	1 372	846	2 218	7 524	2 208	1 758	8	1 766	11 153	2 567
Dérivés de crédit										
Dérivés de gré à gré										
Swaps sur défaillance										
– protection souscrite	7	9	16	144	21	2	1	3	25	7
– protection vendue	10	–	10	13	6	–	–	–	2	2
	17	9	26	157	27	2	1	3	27	9
Dérivés sur actions										
Dérivés de gré à gré	275	55	330	3 100	658	265	5	270	4 832	1 018
Dérivés négociés en Bourse	579	–	579	3 929	120	682	–	682	3 593	103
	854	55	909	7 029	778	947	5	952	8 425	1 121
Dérivés sur métaux précieux										
Dérivés de gré à gré	58	–	58	136	55	51	–	51	332	115
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	20	1	4	–	4	171	7
	58	–	58	156	56	55	–	55	503	122
Autres dérivés sur marchandises										
Dérivés de gré à gré	1 293	25	1 318	2 365	866	697	62	759	3 928	1 195
Dérivés négociés en Bourse	3	–	3	1 291	52	9	–	9	1 200	48
	1 296	25	1 321	3 656	918	706	62	768	5 128	1 243
APR lié à l'exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales (CC)					213					245
APR lié à l'exigence de fonds propres en regard des REC					7 202					6 990
Total des dérivés	7 597	1 194	8 791	25 750	14 156	5 992	244	6 236	32 724	14 885

- Depuis le T2/20, nous avons adopté l'AMI pour le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie lié à des opérations sur dérivés admissibles, ce qui a eu une incidence sur les ECD et les actifs pondérés en fonction des risques. Certains dérivés ne sont pas admissibles à l'AMI et l'AS-RCC et demeurent assujettis à l'AS-RCC. Les montants comparatifs présentés n'ont pas été retraités.
- Le coût de remplacement actuel reflète la valeur actuelle des dérivés selon l'évaluation à la valeur de marché, contrebalancée par les garanties financières admissibles, le cas échéant.
- Selon l'AMI, l'exposition positive attendue effective (EPAE) est utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'EPAE par le facteur alpha prescrit de 1,4. L'ECD selon l'AS-RCC correspond à la somme du coût de remplacement et des expositions futures éventuelles, multipliée par le facteur alpha prescrit de 1,4.
- Les montants des exercices précédents ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Le tableau ci-après présente le coût de remplacement courant des dérivés en fonction de la répartition géographique fondée sur l'emplacement de la contrepartie au dérivé :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020				2019			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Dérivés								
Par type de contrepartie								
Institutions financières	921 \$	949 \$	1 156 \$	3 026 \$	534 \$	1 063 \$	549 \$	2 146 \$
Gouvernements	982	–	4	986	891	–	8	899
Entreprises	1 823	1 774	1 182	4 779	951	1 017	1 223	3 191
Total des dérivés	3 726 \$	2 723 \$	2 342 \$	8 791 \$	2 376 \$	2 080 \$	1 780 \$	6 236 \$

Note 14 | Couvertures désignées aux fins comptables**Comptabilité de couverture**

Nous appliquons la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de marché lié à certains portefeuilles autres que de négociation par suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Pour plus de précisions au sujet de notre stratégie de gestion du risque, se reporter aux parties ombragées de la section portant sur les activités autres que de négociation du rapport de gestion. Se reporter à la note 13 pour plus de précisions sur les dérivés utilisés par la CIBC.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Pour les couvertures de juste valeur, nous convertissons certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous convertissons certaines de nos expositions à la variabilité des flux de trésorerie de nos instruments à taux variable en expositions au risque de taux d'intérêt fixe.

Risque de change

Pour les couvertures de juste valeur, nous avons principalement recours à différentes combinaisons de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises et de swaps de taux d'intérêt afin de couvrir nos expositions au risque de change ainsi qu'au risque de taux d'intérêt en convertissant l'exposition au risque de change à taux fixe en exposition au risque de change à taux variable.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la plupart de nos contrats de dérivés sont utilisés afin de couvrir notre exposition à la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change et se composent surtout de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Nous utilisons également des contrats de change à terme et des contrats à terme synthétiques provenant de swaps de taux d'intérêt afin de procéder à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères.

Pour les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous utilisons une combinaison de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères et de contrats de change à terme pour gérer notre exposition au risque de change de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Risque lié au cours de l'action

Nous utilisons les swaps sur rendement total réglé en espèces dans les relations de couverture de flux de trésorerie désignées afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur certaines attributions de rémunération comportant des paiements fondés sur des actions réglées en espèces. Pour plus de précisions sur les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en espèces, se reporter à la note 18.

Pour les relations de couverture susmentionnées, l'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et sur une base continue, principalement au moyen de la méthode de compensation. Les sources d'inefficacité de la couverture sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- L'utilisation d'instruments de couverture d'une juste valeur non nulle au commencement de la relation de couverture;
- Les écarts de taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés;
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture découlant des différentes fréquences de rajustement du taux et du calendrier des flux de trésorerie;
- Les écarts dans les courbes d'actualisation pour déterminer les ajustements de base des éléments couverts et de la juste valeur des dérivés de couverture, découlant notamment de l'application de swaps indiciels à un jour et du REC à l'évaluation des dérivés, le cas échéant.

Instruments de couverture désignés

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Valeur nominale de l'instrument de couverture ^{1,2}	Fourchette d'échéance			Juste valeur des dérivés de couverture		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture	
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Actif	Passif		
2020	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	7 329	3 692	3 637	134	161	43	
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	15 104	6 085	9 019	13	–	320	
	Risque lié au cours de l'action							
	Swaps d'actions	1 171	1 012	159	5	23	(131)	
		23 604 \$	10 789 \$	12 815 \$	– \$	152 \$	184 \$	232 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	247 \$	247 \$	– \$	– \$	– \$	(2)\$	
	Dépôts ³	20 409	20 409	–	s. o.	s. o.	(154)	
		20 656 \$	20 656 \$	– \$	– \$	– \$	(156)\$	
	Couvertures de juste valeur							
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	205 518 \$	61 911 \$	126 570 \$	17 037 \$	170 \$	194 \$	(815)\$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	34 329	2 185	26 689	5 455	795	486	(26)
	Swaps de taux d'intérêt	17 025	–	14 311	2 714	–	5	66
		256 872 \$	64 096 \$	167 570 \$	25 206 \$	965 \$	685 \$	(775)\$
		301 132 \$	95 541 \$	180 385 \$	25 206 \$	1 117 \$	869 \$	(699)\$
2019	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	17 \$	17 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(7)\$
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	6 619	859	5 760	–	104	177	(168)
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	18 180	3 122	15 058	–	4	–	193
	Risque lié au cours de l'action							
	Swaps d'actions	1 203	1 030	173	–	93	–	(1)
		26 019 \$	5 028 \$	20 991 \$	– \$	201 \$	177 \$	17 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	598 \$	598 \$	– \$	– \$	7 \$	2 \$	– \$
	Dépôts ³	17 616	17 616	–	–	s. o.	s. o.	6
		18 214 \$	18 214 \$	– \$	– \$	7 \$	2 \$	6 \$
	Couvertures de juste valeur							
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	194 398 \$	63 723 \$	114 455 \$	16 220 \$	291 \$	219 \$	(276)\$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	34 627	7 226	20 597	6 804	339	682	41
	Swaps de taux d'intérêt	16 477	2 937	10 158	3 382	155	–	142
		245 502 \$	73 886 \$	145 210 \$	26 406 \$	785 \$	901 \$	(93)\$
		289 735 \$	97 128 \$	166 201 \$	26 406 \$	993 \$	1 080 \$	(70)\$

1) Pour certaines relations de couverture, nous utilisons une combinaison de dérivés pour couvrir les expositions sous-jacentes, par conséquent, les montants notionnels des dérivés dépassent généralement la valeur comptable des éléments couverts.

2) Au 31 octobre 2020, le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui étaient indexées au LIBOR en dollars américains et au LIBOR en livres sterling dont les échéances vont au-delà du 31 décembre 2021 était de 59 G\$. Pour plus de précisions, se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) de la note 1.

3) Les montants notionnels représentent le montant en capital des dépôts au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019.

s. o. Sans objet.

Le tableau suivant fait état du taux ou du cours moyen des dérivés de couverture :

Aux 31 octobre		Taux de change moyen ¹	Taux d'intérêt fixe moyen ¹	Cours moyen
2020	Couvertures de flux de trésorerie			
	Risque de change			
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD EUR – CAD GBP – CAD	0,97 1,51 1,68	s. o. s. o. s. o.
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o. \$ CA s. o. \$ US	1,60 % 1,65 % s. o.
	Risque lié au cours de l'action			
	Swaps d'actions		s. o.	105,11 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger			
	Risque de change			
	Contrats de change à terme	AUD – CAD HKD – CAD	0,93 0,17	s. o. s. o.
	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o. \$ CA	1,52 % s. o.
	Risque de taux d'intérêt et risque de change			
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD GBP – CAD USD – CAD	1,41 1,65 1,36	0,12 % 1,06 % 1,69 % s. o.
			s. o. CHF	(0,41) % s. o.
	Swaps de taux d'intérêt		s. o. EUR s. o. GBP	0,00 % 0,71 % s. o.
2019	Couvertures de flux de trésorerie			
	Risque de change			
	Contrats de change à terme	USD – CAD	1,32	s. o.
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD EUR – CAD GBP – CAD USD – CAD	0,99 1,51 1,66 1,32	s. o. s. o. s. o. s. o.
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o. \$ CA s. o. \$ US	2,10 % 1,62 % s. o.
	Risque lié au cours de l'action			
	Swaps d'actions		s. o.	108,59 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger			
	Risque de change			
	Contrats de change à terme	AUD – CAD HKD – CAD USD – CAD	0,90 0,17 1,31	s. o. s. o. s. o.
	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt			
	Swaps de taux d'intérêt		s. o. \$ CA	1,93 % s. o.
	Risque de taux d'intérêt et risque de change			
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD GBP – CAD USD – CAD	1,30 1,65 1,32	0,12 % 1,06 % 1,61 % s. o.
	Swaps de taux d'intérêt		s. o. EUR s. o. GBP	0,08 % 0,71 % s. o.

1) Comprend les taux de change moyens et les taux d'intérêt liés aux relations de couverture importantes.
s. o. Sans objet.

Éléments désignés à titre d'éléments couverts

Le tableau suivant donne des précisions sur les éléments désignés à titre d'éléments couverts :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
	Actif	Passif	Actif	Passif	
2020					
Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Charges prévues	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	– \$
Dépôts	– \$	3 132 \$	s. o.	s. o.	(44)
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	15 092	–	s. o.	s. o.	(320)
Risque lié au cours de l'action					
Païement fondé sur des actions	–	1 061	s. o.	s. o.	131
	15 092 \$	4 193 \$	s. o.	s. o.	(233)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	20 656 \$	– \$	s. o.	s. o.	156 \$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	33 319 \$	– \$	1 347 \$	– \$	783 \$
Prêts	62 171	–	1 005	–	1 161
Dépôts	–	90 597	–	1 466	(1 019)
Titres secondaires	–	4 632	–	202	(113)
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Prêts	5	–	–	–	–
Dépôts	–	17 331	–	81	(35)
	95 495 \$	112 560 \$	2 352 \$	1 749 \$	777 \$
2019					
Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Charges prévues	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	7 \$
Dépôts	– \$	2 860 \$	s. o.	s. o.	168
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	18 169	–	s. o.	s. o.	(193)
Risque lié au cours de l'action					
Païement fondé sur des actions	–	1 169	s. o.	s. o.	1
	18 169 \$	4 029 \$	s. o.	s. o.	(17)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	18 214 \$	– \$	s. o.	s. o.	(6)\$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	25 763 \$	– \$	633 \$	– \$	1 013 \$
Prêts	62 987	–	132	–	1 151
Dépôts	–	84 173	–	533	(1 750)
Titres secondaires	–	3 761	–	89	(137)
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Prêts	6	–	–	–	–
Dépôts	–	17 222	–	57	(180)
	88 756 \$	105 156 \$	765 \$	679 \$	97 \$

1) Au 31 octobre 2020, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des flux de trésorerie abandonnées était de 134 M\$ (montant négligeable en 2019).
2) Au 31 octobre 2020, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre de l'actif net restant dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur abandonnées était de 75 M\$ (passif net de 112 M\$ en 2019).

s. o. Sans objet.

1) Au 31 octobre 2020, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des flux de trésorerie abandonnées était de 134 M\$ (montant négligeable en 2019).

2) Au 31 octobre 2020, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre de l'actif net restant dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur abandonnées était de 75 M\$ (passif net de 112 M\$ en 2019).

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans l'état du résultat global consolidé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde au début de l'exercice du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Variation de la valeur de l'instrument détenu à des fins de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôt)	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat (avant impôt) ¹	Économie (charge) d'impôt sur le résultat	Solde à la fin du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat
2020						
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	(2)\$	4 \$	(4)\$	– \$	(2)\$	(2)\$
Risque de taux d'intérêt	98	320	(74)	(65)	279	–
Risque lié au cours de l'action	17	(131)	104	7	(3)	–
	113 \$	193 \$	26 \$	(58)\$	274 \$	(2)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(1 139)\$	(156)\$	– \$	(46)\$	(1 341)\$	– \$
2019						
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	5 \$	(1)\$	(8)\$	2 \$	(2)\$	– \$
Risque de taux d'intérêt	(45)	188	6	(51)	98	–
Risque lié au cours de l'action	22	(1)	(6)	2	17	–
	(18)\$	186 \$	(8)\$	(47)\$	113 \$	– \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(1 129)\$	6 \$	– \$	(16)\$	(1 139)\$	– \$

1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues qui n'étaient plus susceptibles de se produire était négligeable (montant négligeable en 2019).

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture l'état du résultat consolidé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Profits (pertes) sur instruments de couverture	Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat
2020	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt	(815)\$	812 \$	(3)\$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change	40	(35)	5
		(775)\$	777 \$	2 \$
2019	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt	(276)\$	277 \$	1 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change	183	(180)	3
		(93)\$	97 \$	4 \$

Note 15 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères. Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, aux 31 octobre		2020			2019			
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Date de rachat la plus proche		Libellés en monnaie étrangère	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
		Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale					
5,75 ³	11 juillet 2024 ⁴			175 M\$ TT	35 \$	35 \$	34 \$	34 \$
3,42 ^{5,6}	26 janvier 2026		26 janvier 2021		1 000	1 001	1 000	991
3,45 ^{5,7}	4 avril 2028		4 avril 2023		1 500	1 568	1 500	1 533
8,70	25 mai 2029 ⁴				25	40	25	40
2,95 ^{5,8}	19 juin 2029		19 juin 2024		1 500	1 535	1 500	1 494
2,01 ⁹	21 juillet 2030		21 juillet 2025		1 000	1 000	—	—
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	214	200	200
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	160	150	149
8,70	25 mai 2032 ⁴				25	44	25	42
8,70	25 mai 2033 ⁴				25	45	25	44
8,70	25 mai 2035 ⁴				25	48	25	46
Variable ¹⁰	31 juillet 2084		27 juillet 1990	44 M\$ US ¹¹	59	59	85	85
Variable ¹²	31 août 2085		20 août 1991	13 M\$ US ¹³	17	17	23	23
Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction					5 561	5 766	4 592	4 681
					(54)	(54)	3	3
					5 507 \$	5 712 \$	4 595 \$	4 684 \$

- Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 11 juillet 2018 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée.
- Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- Les débetures sont également assujétiées à la disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires pour que les débetures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débetures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres. En pareil cas, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,57 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,00 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,18 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,28 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.
- Une tranche de 21 M\$ US (1 M\$ US en 2019) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.
- Une tranche de 4 M\$ US (néant en 2019) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.

Note 16 | Actions ordinaires et privilégiées et autres titres de participation

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires et privilégiées en circulation et les dividendes versés, ainsi que les autres titres de participation et les distributions versées :

Actions ordinaires et privilégiées en circulation et autres titres de participation

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2020				2019				2018			
	Actions en circulation		Dividendes et distributions versés		Actions en circulation		Dividendes et distributions versés		Actions en circulation		Dividendes et distributions versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires	446 932 750	13 892 \$	2 592 \$	5,82 \$	445 325 744	13 589 \$	2 488 \$	5,60 \$	442 823 361	13 242 \$	2 356 \$	5,32 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 39	16 000 000	400	15	0,93	16 000 000	400	16	0,96	16 000 000	400	16	0,98
Série 41	12 000 000	300	12	0,97	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	11	0,94
Série 43	12 000 000	300	10	0,87	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	11	0,90
Série 45	32 000 000	800	35	1,10	32 000 000	800	35	1,10	32 000 000	800	35	1,10
Série 47	18 000 000	450	20	1,13	18 000 000	450	20	1,13	18 000 000	450	16	0,88
Série 49	13 000 000	325	17	1,30	13 000 000	325	13	1,00	–	–	–	–
Série 51	10 000 000	250	13	1,29	10 000 000	250	5	0,53	–	–	–	–
		2 825 \$	122 \$			2 825 \$	111 \$			2 250 \$	89 \$	
Actions autodétenues – actions ordinaires	152 579	16 \$			15 931	2 \$			3 019	1 \$		
Actions autodétenues – actions privilégiées	–	–			–	–			–	–		
Autres titres de participation												
Billets avec remboursement de capital à recours limité ¹		750 \$				– \$				– \$		

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) ci-après.

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2020		2019		2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	445 341 675	13 591 \$	442 826 380	13 243 \$	439 313 303	12 548 \$
Émission en vertu de ce qui suit :						
Acquisition de The PrivateBank	–	–	–	–	1 689 450	194
Acquisition de Wellington Financial	–	–	–	–	378 848	47
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres ¹	823 502	87	511 567	52	999 675	95
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ²	1 534 320	144	1 777 738	194	2 880 782	337
Régime d'achat d'actions par les employés	1 457 784	140	1 213 078	131	1 044 893	123
	449 157 281	13 962 \$	446 328 763	13 620 \$	446 306 951	13 344 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(2 208 600)	(68)	(1 000 000)	(30)	(3 500 000)	(104)
Actions autodétenues	136 648	14	12 912	1	19 429	3
Solde à la fin de l'exercice ³	447 085 329	13 908 \$	445 341 675	13 591 \$	442 826 380	13 243 \$

1) Comprennent le règlement d'une contrepartie conditionnelle liée à des acquisitions antérieures.

2) À compter du versement des dividendes du 27 avril 2018, les actions au titre de l'option de réinvestissement des dividendes et de l'option de dividendes en actions du régime d'investissement à l'intention des actionnaires (régime) ont été émises à même le capital autorisé sans escompte. Avant cette date, les actions étaient émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen. Les participants au régime d'options d'achat d'actions du régime continuent de recevoir des actions émises à même le capital autorisé sans escompte.

3) Compte non tenu de néant action subalterne au 31 octobre 2020 (néant en 2019 et 60 764 en 2018).

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2020, 14 996 337 actions ordinaires (15 310 806 actions en 2019) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 12 848 784 actions ordinaires (14 383 104 actions en 2019) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 8 183 815 actions ordinaires (9 772 134 actions en 2019) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés et d'autres activités, et 2 246 208 750 actions ordinaires (1 789 893 750 actions en 2019) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une disposition relative aux FPUNV qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Notre offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA) a pris fin le 3 juin 2020. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 2 208 600 d'actions ordinaires à un cours moyen de 106,03 \$ aux termes de l'offre actuelle, pour un total de 234 M\$.

Le 13 mars 2020, le BSIF a annoncé qu'il s'attend à ce que toutes les institutions financières fédérales interrompent pour le moment les processus d'augmentation des dividendes et de rachat d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles sont utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada.

Le tableau suivant présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées en vertu des OPRCA préalablement expirées.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2020		2019		2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Date d'approbation de la TSX						
31 mai 2018 ¹	–	– \$	–	– \$	3 500 000	417 \$

1) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 119,22 \$ en vertu de l'OPRCA.

Actions privilégiées et autres titres de participation

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et aux autres titres de participation

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté des séries 39, 41, 43, 45, 47, 49 et 51 (FPUNV) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire, le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans les conditions rattachées aux actions privilégiées.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions de série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,90 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,713 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,75 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,909 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2020. Le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 42 n'a été émise et toutes les actions de série 41 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 42, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,60 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,143 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2020. Le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 44 n'a été émise et toutes les actions de série 43 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 44, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUNV) (actions de série 45)

Le 2 juin 2017, nous avons émis 32 millions d'actions de série 45 d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 800 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2022, les actions de série 45 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 4,40 %. Le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,38 %.

Les porteurs d'actions de série 45 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 46 (FPUNV) (actions de série 46), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,38 %. Les porteurs d'actions de série 46 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 45, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 45 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 46 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49)

Le 22 janvier 2019, nous avons émis 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 325 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 30 avril 2024, les actions de série 49 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,20 %. Le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,31 %.

Les porteurs d'actions de série 49 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 50 (FPUNV) (actions de série 50), sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 50 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,31 %. Les porteurs d'actions de série 50 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 49, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 49 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 50 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51)

Le 4 juin 2019, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 250 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2024, les actions de série 51 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,15 %. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,62 %.

Les porteurs d'actions de série 51 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 52 (FPUNV) (actions de série 52), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,62 %. Les porteurs d'actions de série 52 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 51, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 51 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 52 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) (billets)

Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les billets viennent à échéance le 28 octobre 2080 et portent intérêt à un taux fixe de 4,375 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 octobre 2025. À compter du 28 octobre 2025 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 octobre 2075, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 % par année.

En parallèle avec l'émission des billets, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de cinq ans de série 53 (FPUNV) (actions privilégiées de série 53) qui sont détenues dans une fiducie nouvellement constituée (fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 53 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des billets, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de billets se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les billets à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement, à compter de 2025.

Les billets et les actions privilégiées de série 53 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à « Mécanisme de conversion des FPUNV » ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 53 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de billets en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de billets en règlement du montant en principal de la totalité des billets et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation de porteurs de billets contre la CIBC sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Les billets sont des instruments hybrides comportant une composante capitaux propres et une composante passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal sont effectués à notre gré et le seul recours de chacun des porteurs de billets en cas de défaut de paiement se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des billets a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des billets a été présenté dans les capitaux propres et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution prélevée sur les capitaux propres

Mécanisme de conversion des FPUNV

Chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A susmentionnées est assujettie à la disposition relative aux FPUNV qui sont nécessaires pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un « événement déclencheur ». Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (de 1 000 \$ pour les actions privilégiées de série 53), plus les dividendes déclarés et non payés (sauf les actions privilégiées de série 53 lorsqu'elles sont détenues dans la fiducie à recours limité), par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de série 39, de série 41, de série 43, de série 45, de série 47, de série 49 et de série 51 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2020	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39	0,232063 \$	31 juillet 2024	25,00 \$
Série 41	0,244313 \$	31 janvier 2025	25,00 \$
Série 43	0,196438 \$	31 juillet 2025	25,00 \$
Série 45	0,275000 \$	31 juillet 2022	25,00 \$
Série 47	0,281250 \$	31 janvier 2023	25,00 \$
Série 49	0,325000 \$	30 avril 2024	25,00 \$
Série 51	0,321875 \$	31 juillet 2024	25,00 \$

1) Les dividendes trimestriels peuvent être ajustés en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En parallèle avec le communiqué du BSIF du 13 mars 2020 visant la réduction de la réserve pour stabilité intérieure à 1,0 %, le BSIF a également annoncé qu'il s'attend à ce que toutes les institutions financières fédérales interrompent pour le moment les processus d'augmentation des dividendes et de rachats d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles sont utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement. Nos actions privilégiées de série 53 limitent davantage le versement des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie A de série 39 à 51 en circulation dans certaines circonstances.

Nous avons convenu que si la Fiducie de capital CIBC ne verse pas d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, se reporter à la note 17.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est d'avoir recours à des sources de fonds propres solides et efficaces. Nous gérons nos fonds propres conformément à une politique de gestion des fonds propres approuvée par le conseil qui comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité et la composition des fonds propres, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres : notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des fonds propres, y compris les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les émissions d'instruments de fonds propres. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise grave, mais plausible. Le niveau des fonds propres et des ratios de fonds propres fait l'objet d'un suivi tout au long de l'exercice, notamment au moyen d'une comparaison avec le plan à l'égard des fonds propres. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une BISN au Canada et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. Le BSIF s'attend actuellement également à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure. Le 13 mars 2020, le BSIF a annoncé la prise d'effet immédiate d'un assouplissement du niveau de la réserve pour stabilité intérieure de 2,0 % à 1,0 %. Les ratios cibles et toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont donc respectivement de 9,0 %, 10,5 % et 12,5 % pour les BISN. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

Fonds propres réglementaires et ratios

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUNV, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissaient comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre		2020	2019
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		30 876 \$	27 707 \$
Fonds propres de première catégorie	A	34 775	30 851
Total des fonds propres		40 969	35 854
Total de l'APR		254 871	239 863
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		12,1 %	11,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		13,6 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres		16,1 %	15,0 %
Expositions du ratio de levier	B	741 760 \$	714 343 \$
Ratio de levier	A/B	4,7 %	4,3 %

1) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF.

Note 17 | Valeurs mobilières de Fiducie de capital CIBC

Fiducie de capital CIBC est une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Fiducie de capital CIBC a 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, en circulation, échéant le 30 juin 2108 (billets) et rachetables jusqu'au 30 juin 2014 au prix établi selon le rendement des obligations du Canada ou à leur valeur nominale le 30 juin 2039. Fiducie de capital CIBC n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets ont été structurés de façon à ce qu'ils soient admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des capitaux propres, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si Fiducie de capital CIBC ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre la Fiducie de capital CIBC.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, ont été émis le 13 mars 2009 et portent intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement le 30 juin et le 31 décembre, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %. Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) dans le but de procurer un rendement à l'échéance équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré a) de 1,645 % si la date d'achat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, Fiducie de capital CIBC peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, Fiducie de capital CIBC peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres publiées par le BSIF ont confirmé l'adoption de Bâle III au Canada et ont précisé le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % depuis 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Note 18 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et de nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en instruments de capitaux propres à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou à parts égales sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés en espèces ou sous forme d'unités du POAS supplémentaires aux employés à la fin de cette période ou à la date de règlement.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, les droits à 2 864 000 actions subalternes ont été attribués à un prix moyen pondéré de 113,62 \$ (droits à 2 666 888 actions subalternes attribués à un prix moyen pondéré de 113,01 \$ en 2019 et droits à 2 653 437 actions subalternes attribués à un prix moyen pondéré de 115,20 \$ en 2018) et le nombre de droits à des actions subalternes en cours au 31 octobre 2020 était de 8 391 532 (8 343 235 en 2019 et 8 252 167 en 2018). En 2020, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 275 M\$ (319 M\$ en 2019 et 352 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2020, les passifs relatifs à l'OAS, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 775 M\$ (850 M\$ en 2019 et 858 M\$ en 2018).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées à certains employés clés. Les attributions d'UAR sont faites sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Les équivalents de dividendes sur les UAR sont offerts sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 835 785 UAR ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 115,30 \$ (952 273 UAR attribuées à un prix moyen pondéré de 113,48 \$ en 2019 et 894 040 UAR attribuées à un prix moyen pondéré de 115,23 \$ en 2018). Au 31 octobre 2020, le nombre d'UAR en circulation, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 2 967 248 (3 033 980 en 2019 et 2 920 695 en 2018). En 2020, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 90 M\$ (106 M\$ en 2019 et 123 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2020, les passifs relatifs aux UAR, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 286 M\$ (319 M\$ en 2019 et 328 M\$ en 2018).

Actions échangeables

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables dont les droits s'acquiescent sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et qui sont assorties de conditions de service particulières et à des conditions d'acquisition des droits autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'actions échangeables additionnelles à l'acquisition des droits. La charge de rémunération associée aux actions échangeables est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de l'incidence des estimations les plus probables quant au respect des conditions de service et des conditions non liées au rendement sur le marché. Au moment de l'acquisition, les actions échangeables ont été attribuées à un cours de 123,99 \$, et il y avait 278 711 actions échangeables en circulation au 31 octobre 2020 (386 010 en 2019). La charge de rémunération relative aux actions échangeables a totalisé 9 M\$ en 2020 (8 M\$ en 2019).

Régime d'unités d'actions à dividende différé / Régime de rémunération différée

Aux termes du régime d'UADD et du régime de rémunération différée, certains employés peuvent également choisir de recevoir des UADD plutôt que la rémunération en espèces à laquelle ils auraient autrement eu droit. De plus, certains employés clés se voient attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales. Les droits rattachés aux UADD s'acquiescent généralement pleinement au moment de l'acquisition ou en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD, et les UADD sont réglées en espèces à une date au cours de la période précisée dans les modalités du régime. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces qui n'est pas attribuée en vertu du régime de rémunération différée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Ces UADD sont réglées en espèces après la cessation d'emploi de l'employé en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de versement. La juste valeur à la date d'attribution des attributions aux termes du régime de rémunération différée est fondée sur le cours de clôture de l'action à la Bourse de New York (NYSE) le dernier jour du trimestre. Lors de la distribution, chaque UADD est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la NYSE pour les dix jours de Bourse précédant la date de la distribution.

Au cours de l'exercice, 183 941 UADD ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 106,22 \$ (173 089 UADD attribuées à un prix moyen pondéré de 110,53 \$ en 2019 et 132 739 UADD attribuées à un prix moyen pondéré de 115,60 \$ en 2018), et le nombre d'UADD en circulation au 31 octobre 2020 était de 791 571 (617 281 en 2019 et 447 200 en 2018). En 2020, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 8 M\$ (17 M\$ en 2019 et 26 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2020, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 90 M\$ (82 M\$ en 2019 et 64 M\$ en 2018).

Régimes des administrateurs

Chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs et peut recevoir, en partie ou en totalité, sa rémunération en espèces, en actions ordinaires ou en UADD en vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC ou d'une société membre du groupe de la CIBC, et dans le cas des administrateurs assujettis à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, l'administrateur ne doit fournir aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur uniquement si ce dernier et la CIBC ne sont pas « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Les autres charges autres que d'intérêts relatives aux composantes des UADD de ces régimes ont totalisé néant en 2020 (3 M\$ en 2019 et 3 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2020, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 23 M\$ (27 M\$ en 2019 et 25 M\$ en 2018).

Régimes d'options sur actions

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

Les tableaux suivants présentent un résumé des activités des options sur actions et fournissent des précisions supplémentaires sur les options sur actions en cours et comportant des droits acquis.

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2020		2019		2018	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré ¹	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	5 176 962	96,93 \$	4 713 163	91,05 \$	4 876 673	84,28 \$
Attribuées	818 290	109,87	894 324	111,50	756 516	120,02
Exercées ²	(314 469)	68,10	(393 055)	58,60	(876 309)	67,84
Auxquelles il a été renoncé	(672)	70,66	(35 714)	110,42	(42 443)	103,98
Annulées/échues	—	—	(1 756)	45,63	(1 274)	45,08
En cours à la fin de l'exercice	5 680 111	100,39 \$	5 176 962	96,93 \$	4 713 163	91,05 \$
Exercables à la fin de l'exercice	2 783 694	88,63 \$	2 290 139	80,27 \$	1 898 125	71,89 \$
Pouvant être attribuées	9 316 226		10 133 844		10 990 698	
Réservées à des fins d'émission future	14 996 337		15 310 806		15 703 861	

1) Les prix d'exercice moyens pondérés des options libellées en monnaie étrangère attribuées et exercées pendant l'exercice sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date d'attribution et à la date de règlement, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des soldes au 31 octobre 2020 reflète la conversion des options libellées en monnaie étrangère au taux de change de fin d'exercice.

2) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 97,72 \$ (106,94 \$ en 2019 et 120,55 \$ en 2018).

Au 31 octobre 2020	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
11,00 \$ – 55,00 \$	239 891	1,84	31,19 \$	239 891	31,19 \$
55,01 \$ – 65,00 \$	146 085	4,75	60,93	146 085	60,93
65,01 \$ – 75,00 \$	158 106	1,13	71,43	158 106	71,43
75,01 \$ – 85,00 \$	304 285	1,87	79,88	304 285	79,88
85,01 \$ – 95,00 \$	362 400	3,28	90,97	362 400	90,97
95,01 \$ – 105,00 \$	1 126 241	4,65	99,71	1 126 241	99,71
105,01 \$ – 115,00 \$	2 602 275	7,70	110,74	446 686	110,77
115,01 \$ – 125,00 \$	740 828	7,06	120,02	—	—
	5 680 111	5,91	101,11 \$	2 783 694	88,63 \$

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché à l'égard du taux d'intérêt sans risque et du rendement des actions, sur les dispositions contractuelles portant sur le prix d'exercice et sur le passé quant à la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables à l'égard de la volatilité présumée du marché et l'atteinte du prix d'exercice et de la durée prévue des options.

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi de données au modèle d'options Black-Scholes afin de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,00 %	2,63 %	2,08 %
Taux de rendement prévu des actions	6,80 %	5,87 %	5,15 %
Volatilité prévue du cours des actions	15,30 %	18,36 %	14,74 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action/prix d'exercice	109,87 \$	111,50 \$	120,02 \$

Pour 2020, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options s'élevait 3,90 \$ (8,22 \$ en 2019 et 7,06 \$ en 2018).

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 5 M\$ en 2020 (7 M\$ en 2019 et 7 M\$ en 2018).

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime de l'employé, les droits à nos cotisations sont acquis, et les droits à toutes les cotisations ultérieures sont acquis dès le versement des cotisations. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Les cotisations salariales au RAAE servent à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. CIBC FirstCaribbean gère un RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre. Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 50 M\$ en 2020 (48 M\$ en 2019 et 45 M\$ en 2018).

Régime d'actions temporairement inaccessibles

En vertu du régime d'actions temporairement inaccessibles, des attributions réglées en instruments de capitaux propres ont été octroyées à certains employés clés dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017. Ces actions temporairement inaccessibles dont les droits ont été entièrement acquis ont été libérées en 2019. La charge de rémunération relative aux actions temporairement inaccessibles a été de néant en 2020 (1 M\$ en 2019).

Note 19 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 92 % de notre obligation consolidée au titre des prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 64 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois canadiennes régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations aux fins de la capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements. Les versements en sus des cotisations minimales exigées sont faits de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 93 % de notre obligation consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance-vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies au Canada en 2020 et en 2019. Certaines modifications ont été apportées à nos autres régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi en 2020, ce qui a donné lieu à des coûts de services passés négatifs.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché (d'investissement) et aux risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC a recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la stratégie de placement axée sur les passifs dans le cadre du régime de retraite de la CIBC grâce à une combinaison d'obligations physiques, de superpositions financées au sein du marché de la mise en pension de titres ou de dérivés.

Le risque de marché (d'investissement) est atténué par un processus de composition de portefeuilles multiactifs permettant une diversification parmi une variété d'inducteurs du risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et qui permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CPRP). Outre la gestion du risque de taux d'intérêt, les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est responsable d'établir la stratégie à l'égard des régimes de retraite, d'évaluer les questions importantes relatives aux risques, d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que les prestations promises au titre de nos régimes par capitalisation seront respectées, à maximiser le rendement à long terme sans compromettre la sécurité des régimes respectifs, à gérer les cotisations au même titre que la stabilité de la situation de capitalisation et à mettre en œuvre toutes les politiques de manière efficace sur le plan des coûts. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent l'utilisation de titres de créance ou de participation synthétiques, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché financier. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les exigences de capitalisation du régime.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (y compris Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CGPR. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Un appariement de l'actif et du passif est effectué de façon périodique au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le CGPR assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CGPR est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	8 722 \$	7 370 \$	671 \$	589 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	277	218	14	11
Coût des services passés ¹	(20)	1	(77)	—
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	268	303	20	24
Cotisations salariales	5	5	—	—
Prestations versées	(369)	(353)	(26)	(30)
Pertes liées aux règlements	—	1	—	—
Prestations spéciales de cessation d'emploi	10	—	—	—
Variations des taux de change	8	(1)	1	—
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	238	1 178	6	77
Solde à la fin de l'exercice	9 139 \$	8 722 \$	609 \$	671 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	8 853 \$	7 691 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ²	277	323	—	—
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ²	349	965	—	—
Cotisations patronales	227	229	26	30
Cotisations salariales	5	5	—	—
Prestations versées	(369)	(353)	(26)	(30)
Frais d'administration liés aux régimes	(7)	(6)	—	—
Sorties, montant net	—	—	—	—
Variations des taux de change	6	(1)	—	—
Juste valeur à la fin de l'exercice	9 341 \$	8 853 \$	— \$	— \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	202	131	(609)	(671)
Provision pour moins-value ³	(17)	(15)	—	—
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	185 \$	116 \$	(609)\$	(671)\$

1) Comprend les montants liés aux charges de restructuration et les profits attribuables aux modifications apportées aux régimes comptabilisées en 2020. Pour plus de précision sur les charges de restructuration, se reporter à la note 23.

2) Le rendement réel sur les actifs des régimes se chiffrait à 626 M\$ pour l'exercice (1 288 M\$ en 2019).

3) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Autres actifs	247 \$	175 \$	— \$	— \$
Autres passifs ¹	(62)	(59)	(609)	(671)
	185 \$	116 \$	(609)\$	(671)\$

1) Excluent un montant de 5 M\$ (7 M\$ en 2019) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	8 384 \$	7 982 \$	568 \$	620 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	755	740	41	51
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	9 139 \$	8 722 \$	609 \$	671 \$
Actifs des régimes				
Canada	8 469 \$	8 004 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	872	849	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	9 341 \$	8 853 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	277 \$	218 \$	223 \$	14 \$	11 \$	13 \$
Coûts des services passés ²	(20)	1	–	(77)	–	–
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	268	303	281	20	24	25
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(277)	(323)	(294)	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi ²	10	–	–	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	7	6	6	–	–	–
Pertes liées aux règlements	–	1	–	–	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	265 \$	206 \$	216 \$	(43)\$	35 \$	38 \$

- 1) Le coût des services rendus au cours des exercices 2020, 2019 et 2018 a été calculé à l'aide de taux d'actualisation distincts de respectivement 3,14 %, 4,14 % et 3,72 %, afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire.
- 2) Comprennent des montants liés aux charges de restructuration et des profits liés aux modifications apportées aux régimes comptabilisés en 2020. Pour plus de précisions sur les charges de restructuration, se reporter à la note 23.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des changements à ce qui suit :						
Hypothèses démographiques	148 \$	– \$	4 \$	13 \$	– \$	46 \$
Hypothèses financières	(327)	(1 133)	488	(26)	(78)	67
Expérience	(59)	(45)	(65)	7	1	4
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	349	965	(234)	–	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	(1)	(5)	1	–	–	–
Profits nets (pertes nettes) de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global ¹	110 \$	(218)\$	194 \$	(6)\$	(77)\$	117 \$

- 1) Exclut les profits nets / pertes nettes de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée correspondant à des pertes nettes de 5 M\$ (pertes nettes de 2 M\$ en 2019 et profits nets de 2 M\$ en 2018).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Puisque les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada constituent environ 90 % de notre obligation au titre des prestations définies consolidées, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Participants actifs	4 362 \$	4 165 \$	129 \$	179 \$
Participants dont les prestations sont différées	626	587	–	–
Retraités	3 396	3 230	439	441
Total	8 384 \$	7 982 \$	568 \$	620 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Durée moyenne pondérée en années	14,8	15,4	12,6	13,6

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
Catégorie d'actifs¹				
Titres de participation canadiens ²	540 \$	6 %	547 \$	7 %
Titres de créance ³				
Obligations du gouvernement	5 001	59	4 623	58
Obligations de sociétés	1 195	14	1 024	13
Obligations ajustées en fonction de l'inflation	—	—	76	1
	6 196	73	5 723	72
Fonds de placement ⁴				
Fonds d'actions canadiennes	30	—	28	—
Fonds d'actions américaines	423	5	379	5
Fonds d'actions internationales ⁵	32	—	32	—
Fonds d'actions mondiales ⁵	961	12	907	12
Fonds d'actions de marchés émergents	229	3	256	3
Fonds de titres à revenu fixe	117	1	110	1
	1 792	21	1 712	21
Divers ²				
Placements non traditionnels ⁶	1 281	16	1 095	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	241	3	220	3
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	(1 581)	(19)	(1 293)	(16)
	(59)	—	22	—
	8 469 \$	100 %	8 004 \$	100 %

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2020, la juste valeur des dérivés représentait un passif dérivé net de 41 M\$ (actif dérivé net de 16 M\$ en 2019).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de 7 M\$ (8 M\$ en 2019), ce qui représente 0,1 % du total des actifs des régimes offerts au Canada (0,1 % en 2019). Aux 31 octobre 2020 et 2019, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, l'infrastructure et les titres de participation de sociétés fermées.
- 3) Aux 31 octobre 2020 et 2019, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 244 M\$ (88 M\$ en 2019) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Des fonds de placement d'un montant de 31 M\$ (29 M\$ en 2019) étaient détenus directement au 31 octobre 2020 et avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 5) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.
- 6) Comprendent les fonds de titres de sociétés fermées, de titres de sociétés d'infrastructure, de titres de créances privés et de titres immobiliers.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation	2,8 %	3,1 %	2,7 %	3,0 %
Taux de croissance de la rémunération ¹	2,0 %	2,3 %	2,0 %	2,3 %

- 1) Les taux de croissance de la rémunération de 2020 et de 2019 font état de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,0 % par année (2,3 % en 2019).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Aux 31 octobre	2020	2019
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,4	23,3
Femmes	24,5	24,8
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,3	24,3
Femmes	25,4	25,7

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	5,2 %	5,3 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2040	2040

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	2020	2020
En millions de dollars, aux 31 octobre		
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	1 450 \$	79 \$
Augmentation de l'hypothèse	(1 185)	(65)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(283)	–
Augmentation de l'hypothèse	325	–
Taux tendanciels des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(28)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	32
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(216)	(18)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	213	19

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre indicatif et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées individuellement sans que les autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs*Cotisations en espèces*

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2019. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2020.

Les cotisations minimales de 2021 devraient atteindre 198 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 28 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2022	2023	2024	2025	2026–2030	Total
Régimes de retraite à prestations définies	363 \$	367 \$	354 \$	360 \$	367 \$	1 953 \$	3 764 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	28	29	30	31	31	163	312
	391 \$	396 \$	384 \$	391 \$	398 \$	2 116 \$	4 076 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Régimes à cotisations définies	33 \$	29 \$	27 \$
Régimes de retraite d'État ¹	137	121	124
	170 \$	150 \$	151 \$

1) Comprendent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Note 20 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018 ¹
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(40)\$	(125)\$	(39)\$
Charge d'impôt exigible	1 366	1 365	1 392
	1 326	1 240	1 353
Provision pour l'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	37	107	32
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	4	34	87
Naissance et résorption des différences temporaires	(269)	(33)	(50)
	(228)	108	69
	1 098	1 348	1 422
Autres éléments du résultat global	130	22	42
Total du résultat global	1 228 \$	1 370 \$	1 464 \$

1) Exclut les reports en avant de pertes comptabilisées directement dans les résultats non distribués découlant des écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC. Ces montants avaient été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Impôt exigible			
Fédéral	613 \$	634 \$	686 \$
Provincial	420	428	467
Étranger	390	226	188
	1 423	1 288	1 341
Impôt différé			
Fédéral	(67)	30	54
Provincial	(44)	20	36
Étranger	(84)	32	33
	(195)	82	123
	1 228 \$	1 370 \$	1 464 \$

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020		2019		2018	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 291 \$	26,4 %	1 718 \$	26,5 %	1 777 \$	26,5 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	(66)	(1,3)	(214)	(3,3)	(220)	(3,3)
Résultat exonéré d'impôt	(134)	(2,7)	(131)	(2,0)	(203)	(3,0)
Cessions	—	—	—	—	(1)	—
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	4	0,1	34	0,5	88	1,3
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(18)	(0,4)	(23)	(0,4)	(29)	(0,4)
Divers (y compris le règlement lié à Enron)	21	0,4	(36)	(0,5)	10	0,1
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	1 098 \$	22,5 %	1 348 \$	20,8 %	1 422 \$	21,2 %

Impôt différé

Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Actifs d'impôt différé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Immobilisations corporelles	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des instruments financiers	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Divers	Total de l'actif
2020	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	170 \$	47 \$	567 \$	20 \$	1 \$	24 \$	157 \$	986 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019	-	-	-	-	-	-	(12)	(12)
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	170	47	567	20	1	24	145	974
	Montant comptabilisé dans le résultat net	143	(23)	4	33	-	(1)	114	270
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	(18)	-	-	-	-	(18)
	Divers²	1	15	1	-	-	(4)	(23)	(10)
	Solde à la fin de l'exercice	314 \$	39 \$	554 \$	53 \$	1 \$	19 \$	236 \$	1 216 \$
2019	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	298 \$	12 \$	437 \$	16 \$	66 \$	38 \$	127 \$	994 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018	-	-	-	-	-	-	3	3
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	298	12	437	16	66	38	130	997
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(124)	14	46	3	(32)	(14)	20	(87)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	83	-	(50)	-	-	33
	Divers ²	(4)	21	1	1	17	-	7	43
	Solde à la fin de l'exercice	170 \$	47 \$	567 \$	20 \$	1 \$	24 \$	157 \$	986 \$
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	245 \$	69 \$	559 \$	47 \$	124 \$	18 \$	107 \$	1 169 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	7	-	-	-	20	-	-	27
	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	252	69	559	47	144	18	107	1 196
	Montant comptabilisé dans le résultat net	31	(53)	(45)	(31)	(60)	20	22	(116)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1	-	(87)	-	(1)	-	-	(87)
	Divers ²	14	(4)	10	-	(17)	-	(2)	1
	Solde à la fin de l'exercice	298 \$	12 \$	437 \$	16 \$	66 \$	38 \$	127 \$	994 \$

Passif d'impôt différé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Passifs d'impôt différé	Immobilisations corporelles	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des instruments financiers	Divers	Total du passif
2020	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	(315)\$	(68)\$	(9)\$	(84)\$	(25)\$	(6)\$	(507)\$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019³	-	(39)	-	-	-	-	(39)
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	(315)	(107)	(9)	(84)	(25)	(6)	(546)
	Montant comptabilisé dans le résultat net	13	(6)	(5)	(2)	(24)	(18)	(42)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	(2)	-	(13)	-	(15)
	Divers²	(3)	1	1	-	(1)	6	4
	Solde à la fin de l'exercice	(305)\$	(112)\$	(15)\$	(86)\$	(63)\$	(18)\$	(599)\$
2019	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	(287)\$	(47)\$	(11)\$	(85)\$	(12)\$	6 \$	(436)\$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018	-	-	-	-	-	(5)	(5)
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	(287)	(47)	(11)	(85)	(12)	1	(441)
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(16)	(12)	(1)	(1)	(4)	13	(21)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	(6)	-	-	(1)	(7)
	Divers ²	(12)	(9)	9	2	(9)	(19)	(38)
	Solde à la fin de l'exercice	(315)\$	(68)\$	(9)\$	(84)\$	(25)\$	(6)\$	(507)\$
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9 ⁴	(329)\$	(52)\$	(10)\$	(93)\$	(17)\$	29 \$	(472)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	53	-	3	1	3	(13)	47
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(1)	-	(3)	-	(2)	13	8
	Divers ²	(11)	5	(1)	7	4	(23)	(19)
	Solde à la fin de l'exercice	(287)\$	(47)\$	(11)\$	(85)\$	(12)\$	6 \$	(436)\$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2020							617 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2019							479 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2018							558 \$

1) Les effets de l'impôt différé sur les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 19 M\$ (22 M\$ en 2019 et 38 M\$ en 2018) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 13 M\$ est lié au Canada et un montant de 6 M\$ est lié aux Caraïbes) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2021, ainsi qu'un montant de néant (2 M\$ en 2019 et néant en 2018) lié aux pertes en capital aux États-Unis.

2) Comprennent les écarts de change.

3) L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 au 1^{er} novembre 2019 est présentée selon le montant net pour les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation.

4) L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 était de néant.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé, montant net, de 617 M\$ (479 M\$ en 2019) est décomposé en une composante actif d'impôt différé de 650 M\$ (517 M\$ en 2019) et une composante passif d'impôt différé de 33 M\$ (38 M\$ en 2019) au bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes d'exploitation fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 855 M\$ au 31 octobre 2020 (1 908 M\$ en 2019), dont une tranche de 669 M\$ (669 M\$ en 2019) est attribuable à la région des États-Unis et une tranche de 1 186 M\$ (1 239 M\$ en 2019) est attribuable à la région des Caraïbes. Ces pertes d'exploitation fiscales inutilisées arriveront à échéance d'ici 10 ans.

Le montant des pertes fiscales en capital inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 611 M\$ au 31 octobre 2020 (611 M\$ en 2019). Ces pertes fiscales en capital inutilisées sont attribuables au Canada.

Réforme fiscale américaine

La *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine) a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à partir de 2018 et a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment un impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-Abuse Tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. L'Internal Revenue Service publie périodiquement des projets de règlement et leur version définitive pour mettre en œuvre différents aspects de la réforme fiscale américaine, y compris le BEAT. La CIBC continue d'évaluer l'incidence de ce règlement sur ses activités aux États-Unis.

Enron

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (entente) permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte d'un remboursement d'intérêts imposable au Canada et de la partie des frais liés à Enron qui devraient être déductibles aux États-Unis (déduction aux États-Unis). La déduction aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des économies d'impôt comptabilisées aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Déduction pour dividendes reçus

Dans le cadre de nouvelles cotisations, l'ARC a réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 115 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2015 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Note 21 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées et distributions sur d'autres titres de participation	122	111	89
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	3 668	4 985	5 178
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	445 435	444 324	443 082
Résultat de base par action	8,23 \$	11,22 \$	11,69 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	3 668 \$	4 985 \$	5 178 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	445 435	444 324	443 082
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	378	702	1 111
Ajouter : actions subalternes et contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	208	431	434
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	446 021	445 457	444 627
Résultat dilué par action	8,22 \$	11,19 \$	11,65 \$

1) Ne tiennent pas compte d'un nombre moyen de 3 748 652 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 111,53 \$ (2 319 723 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 114,29 \$ en 2019 et 688 123 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 120,02 \$ en 2018), le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 22 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties ou d'autres sûretés exigées relativement à ces ententes et les types de sûretés détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
	Montants contractuels	
Prêts de valeurs ¹	39 186 \$	44 220 \$
Engagements de crédit inutilisés ²	268 089	241 038
Facilités de garantie de liquidité	12 907	10 870
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	14 565	13 489
Lettres de crédit documentaires et commerciales	196	224
Autres engagements de crédit	2 149	2 937
	337 092 \$	312 778 \$

1) Excluent les prêts de valeurs de 1,8 G\$ (1,8 G\$ en 2019) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

2) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit hypothécaires et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 131,3 G\$ (122,0 G\$ en 2019).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 78,1 G\$ (77,6 G\$ en 2019); de ce montant, 8,0 G\$ (6,7 G\$ en 2019) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 64,3 G\$ (67,8 G\$ en 2019).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidité pour nos programmes de PCAC soutenu et pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs non défaillants.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Autres engagements de crédit

Ces engagements constituent les autres engagements de crédit, et comprennent principalement des opérations de financement de valeurs mobilières à règlement ultérieur sous forme de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres avec diverses contreparties qui sont réalisées au plus tard à la fin de notre période de présentation de l'information et qui sont réglées peu après la fin de la période, habituellement dans les cinq jours ouvrables.

Autres engagements

À titre d'investisseur dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 212 M\$ (258 M\$ en 2019).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2020, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 94 M\$ (60 M\$ en 2019).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 13.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous indemnisons chacun de nos administrateurs et dirigeants, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, il n'y a généralement aucun plafond de perte prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnisations, déclarations et garanties aux 31 octobre 2020 et 2019 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, des actifs au bilan et hors bilan sont donnés en garantie pour diverses activités. Le tableau suivant présente le résumé des montants d'actifs donnés en garantie et les activités auxquelles ils sont liés :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Actifs donnés en garantie pour :		
Prêts de valeurs	41 042 \$	46 242 \$
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	69 528	51 942
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963	15 635
Titrisations	20 818	19 398
Obligations sécurisées	21 073	20 206
Dérivés	14 410	12 952
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ¹	133	784
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt ²	605	2 400
Divers	400	1 247
	183 972 \$	170 806 \$

1) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de maintenir l'accès aux facilités des banques centrales à l'étranger.

2) Comprennent les actifs donnés en garantie afin d'avoir accès aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux institutions de dépôt.

Note 23 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2020. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2020 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Banque Canadienne Impériale de Commerce, et al. c. Green

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario* en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 5 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et certifié la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada en février 2015. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de l'Ontario autorisant la cause à titre de recours collectif certifié. Le procès devrait commencer en septembre 2021.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce Gaudet c. Canadian Imperial Bank of Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés. Les requêtes en jugement sommaire ont été entendues en décembre 2019. En mars 2020, le tribunal a conclu à la responsabilité de la CIBC pour des heures supplémentaires non rémunérées. CIBC fait appel de cette décision. Une décision sur les mesures de réparation a été rendue en août 2020 et le tribunal a autorisé le total des dommages-intérêts en tant que question commune et a ordonné que l'attribution et le montant des dommages-intérêts, le cas échéant, soient tranchés à une date ultérieure. La demande de dommages-intérêts exemplaires des demandeurs a été rejetée. En octobre 2020, le tribunal a rendu sa décision sur les délais de prescription, concluant qu'il ne peut être statué sur ces délais pour l'ensemble des membres du recours collectif. CIBC fait appel des décisions sur les mesures de réparation et les délais de prescription.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.

9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.

Watson v. Bank of America Corporation, et al.

Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.

1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre Visa Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Le procès dans l'affaire *Watson* qui devait commencer en octobre 2020 a été reporté. La requête en autorisation de l'action collective dans *9085-4886 Québec Inc.* (auparavant *Bakopanos*) a été entendue en novembre 2017 et accueillie en février 2018. L'appel des demandeurs de la décision autorisant l'exercice d'une action collective dans *9085-4886 Québec inc.* a été entendu en mai 2019, et la Cour d'appel du Québec l'a accueilli en juillet 2019.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.

Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.

Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

Haroch v. Toronto Dominion Bank et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario (*Jordan*), du Québec (*Lamarre*) et de la Colombie-Britannique (*Sherry*) contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel. L'appel de la CIBC concernant la décision de certification dans l'affaire *Sherry* a été entendu en avril 2016. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. En juin 2016, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a partiellement accueilli l'appel, et certaines causes d'action ont été radiées. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif, et l'audition de la motion en certification à l'égard de la demande modifiée a eu lieu en novembre 2017. En août 2018, la Cour a certifié certaines causes d'action des demandeurs dans *Sherry*. L'appel dans *Sherry* a été entendu en avril 2019. En mai 2020, le tribunal a rejeté l'appel de la CIBC. La motion en certification dans *Jordan* a été entendue en août 2018. En février 2019, le tribunal a certifié le recours collectif dans *Jordan*. La motion de la CIBC en autorisation d'interjeter appel de la décision certifiant le recours collectif a été rejetée en juin 2019.

En mai 2018, un nouveau projet d'action collective, *Haroch*, a été déposé devant la Cour supérieure du Québec. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui, au cours de la période visée, auraient payé des frais d'un montant supérieur à trois mois d'intérêts pour le remboursement anticipé de leur prêt hypothécaire. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont créé, pour le calcul des frais de remboursement anticipé, des formules complexes qui contreviennent au *Code civil du Québec*, à la LPC et à la *Loi sur l'intérêt* (Canada), et ils demandent notamment des dommages-intérêts compensatoires pour les montants payés depuis 2015. Les dossiers *Haroch* et *Lamarre* ont été réunis. La demande d'autorisation

d'exercer une action collective dans *Haroch* a été entendue en juin 2019, et le tribunal a autorisé l'action collective contre la CIBC et Hypothèques CIBC inc. en juillet 2019. La CIBC et Hypothèques CIBC inc. ont demandé l'autorisation d'en appeler de l'autorisation d'exercer une action collective. En janvier 2020, le tribunal a accueilli la requête en autorisation d'appel de la CIBC et d'Hypothèques CIBC inc. dans *Haroch*.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En octobre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (Cerberus), a intenté auprès de la Cour fédérale de New York une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Les demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de son contrat avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011.

En novembre 2015, Cerberus s'est désistée de l'action qu'elle avait intentée devant la Cour fédérale, pour ensuite déposer une nouvelle action comportant les mêmes réclamations auprès de la Cour de l'État de New York. En janvier 2016, la CIBC a signifié sa réponse et demande reconventionnelle. En mars 2016, Cerberus a déposé une requête en jugement sommaire et a demandé la suspension des interrogatoires préalables. En avril 2016, la Cour a ordonné aux parties de commencer les interrogatoires préalables. En avril 2018, la Cour a rejeté la requête en jugement sommaire des demandeurs. Ceux-ci ont fait appel de cette décision, et leur appel a été entendu en novembre 2018. En décembre 2018, la Cour d'appel a confirmé la décision du tribunal de première instance de rejeter la requête en jugement sommaire déposée par les demandeurs.

Recours collectifs contre Valeant :

Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

En mars 2016, un projet d'action collective a été déposé devant la Cour supérieure du Québec au nom des acheteurs d'actions de Valeant Pharmaceuticals International Inc. contre l'émetteur, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme de six appels publics à l'épargne réalisés entre 2013 et 2015. CIBC World Markets Corp. faisait partie du syndicat de prise ferme de trois de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 1,5 % d'un placement de 1,6 G\$ US en juin 2013, de 1,5 % d'un placement de 900 M\$ US en décembre 2013 et de 0,625 % d'un placement de 5,25 G\$ US et de 1,5 G\$ en mars 2015). Le projet d'action collective allégué que Valeant et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations, y compris dans les prospectus visant les appels publics à l'épargne, sur les relations de Valeant avec diverses « pharmacies spécialisées » qui agissaient prétendument de façon inappropriée dans le cadre de la distribution des produits de Valeant, ce qui a fait gonfler artificiellement les résultats d'exploitation, les produits et le cours de l'action de Valeant pendant la période concernée. En juillet 2016, un projet de recours collectif similaire (Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.) a été déposé devant la Cour fédérale du New Jersey.

La demande d'autorisation d'action collective dans *Catucci* et une requête en rejet dans *Potter* ont été entendues en avril 2017. En septembre 2017, la Cour a autorisé l'action collective dans *Catucci*. Les défendeurs ont demandé la permission d'en appeler de la décision autorisant l'action collective, et leur requête a été rejetée en décembre 2017. Dans *Potter*, la Cour a rejeté le recours contre les preneurs fermes, sans préjudice au droit des demandeurs de faire valoir à nouveau leurs allégations. En novembre 2020, l'action collective dans *Catucci* a été réglée. Les preneurs fermes n'ont pas pris part au règlement.

Pilon c. Banque Amex du Canada et al.

En janvier 2018, un projet d'action collective a été présenté au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières. Il est allégué que les défenderesses ont violé la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et la *Loi sur les banques* quand elles ont unilatéralement augmenté la limite de crédit sur les cartes de crédit des membres du groupe. La demande vise le remboursement de tous les frais de dépassement de limite facturés aux clients du Québec à compter de janvier 2015, ainsi que des dommages-intérêts punitifs de 500 \$ pour chaque membre du groupe. La demande d'autorisation d'exercer une action collective a été entendue en avril 2019. En août 2019, le tribunal a rejeté cette demande. L'appel interjeté par la demanderesse de la décision rejetant sa demande devrait être entendu en février 2021.

Recours collectifs relatifs aux renseignements personnels des clients de Simplii

Bannister v. CIBC (auparavant John Doe v. CIBC)

Steinman v. CIBC

En juin 2018, deux projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC au nom de clients de Financière Simplii qui alléguent que leurs renseignements personnels ont été divulgués par suite d'un incident lié à la sécurité survenu en mai 2018. Selon les demandeurs, Financière Simplii n'aurait pas protégé adéquatement les renseignements personnels de ses clients. Le projet de recours collectif dans *Bannister* vise à obtenir des dommages-intérêts totalisant environ 550 M\$, tandis que celui dans *Steinman*, qui a été suspendu, visait le versement d'un montant de dommages-intérêts à tous les membres du groupe, plus des dommages-intérêts punitifs de 20 M\$. La motion en certification du recours collectif dans *Bannister* qui devait être entendue en décembre 2019 a été reportée.

Recours collectifs relatifs aux courtiers exécutants

Pozgaj v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

Frayce v. BMO Investorline Inc. et al.

Michaud v. BBS Securities Inc. et al.

En septembre 2018, un projet de recours collectif (*Pozgaj*) a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (courtiers exécutants). Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers exécutants et vise des dommages-intérêts de 200 M\$.

En 2020, deux projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Frayce*) et la Cour suprême de la Colombie-Britannique (*Michaud*) contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres courtiers. Il est allégué que les défendeurs n'auraient pas dû recevoir ni accepter de commissions de suivi pour des services et conseils sur des fonds communs de placement achetés par l'intermédiaire de leurs courtiers exécutants respectifs. Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui ont acheté des parts de fonds mutuels par l'intermédiaire de courtiers exécutants appartenant à un ou plusieurs des défendeurs, et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. La motion en certification du recours collectif dans *Frayce* doit être entendue en décembre 2021.

York County on Behalf of the County of York Retirement Fund v. Rambo, et al.

En février 2019, une demande de recours collectif a été déposée devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord de la Californie contre les administrateurs et certains dirigeants de Pacific Gas and Electric Company (PG&E) ainsi que les preneurs fermes de diverses séries de billets de premier rang de PG&E émis dans le cadre d'opérations de placement réalisées de mars 2016 à avril 2018 et visant des billets d'un capital total d'environ 4 G\$ US. CIBC World Markets Corp., qui faisait partie du syndicat de prise ferme d'une de ces opérations de placement, a souscrit et placé 6 % des billets de premier rang d'un montant de 650 M\$ US émis en décembre 2016. Deux tranches de billets avaient été émises dans le cadre de ce placement : une première tranche de 400 M\$ US de billets de premier rang d'une durée de 30 ans venant à échéance en décembre 2046 et une seconde tranche de 250 M\$ US de billets à taux variables d'une durée de un an qui sont venus à échéance et ont été remboursés en novembre 2017.

Selon ce qui est allégué dans la demande d'action collective, les documents d'information relatifs aux opérations de placement des billets comportaient des informations fausses ou trompeuses ou omettaient de présenter des faits importants, notamment en ce qui concerne le non-respect par PG&E de divers règlements de sécurité et programmes et exigences en matière de gestion de la végétation, en plus de sous-estimer le rôle que l'équipement de PG&E aurait pu jouer dans de nombreux incendies en Californie, y compris avant les feux de forêt survenus en Californie en 2017 et en 2018. En octobre 2019, les défendeurs ont déposé une motion en rejet.

Pope v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

En août 2020, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il est allégué que les défenderesses ont fait des déclarations inexactes quant à leur stratégie de placement et ont facturé aux porteurs de parts des honoraires excessifs relativement au Fonds d'actions canadiennes CIBC et à certains fonds de portefeuille de la CIBC. Le recours collectif est intenté au nom de toutes les personnes qui détiennent ou ont détenu des parts de ces fonds et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés.

Provisions pour procédures judiciaires

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019
Solde au début de l'exercice	67 \$	40 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	92	39
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(5)	(8)
Reprises des montants inutilisés	(3)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	151 \$	67 \$

Restructuration

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons comptabilisé des charges de restructuration de 339 M\$ dans Siège social et autres relativement aux efforts soutenus visant à transformer la structure de coûts et à simplifier les activités de la Banque. Les charges sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans les Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel.

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019
Solde au début de l'exercice	26 \$	71 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	370	–
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(152)	(45)
Reprises des montants inutilisés	(22)	–
Solde à la fin de l'exercice	222 \$	26 \$

Le montant de 222 M\$ comptabilisé représente notre meilleure estimation, au 31 octobre 2020, du montant requis pour régler l'obligation, y compris les obligations liées aux paiements en cours découlant de la restructuration.

Note 24 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays où le risque final est assumé

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020				2019			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	512 542 \$	151 337 \$	70 945 \$	734 824 \$	444 317 \$	120 286 \$	55 844 \$	620 447 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	48 236 \$	13 482 \$	12 737 \$	74 455 \$	47 815 \$	13 526 \$	12 318 \$	73 659 \$
Gouvernements	9 860	10	7	9 877	9 208	10	14	9 232
Services bancaires de détail	142 351	554	434	143 339	130 544	510	432	131 486
Entreprises	70 130	30 839	8 452	109 421	61 228	28 907	8 266	98 401
	270 577 \$	44 885 \$	21 630 \$	337 092 \$	248 795 \$	42 953 \$	21 030 \$	312 778 \$

- 1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.
- 2) Comprennent 497,3 G\$ en dollars canadiens (426,0 G\$ en 2019) et 237,5 G\$ en monnaies étrangères (194,4 G\$ en 2019).
- 3) Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère n'a compté pour plus de 10 % des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, à l'exception des États-Unis qui comptaient pour 13 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2020 (12,1 % en 2019).

Se reporter à la note 13 pour les dérivés par pays et par type de contrepartie qui assume le risque final. En outre, se reporter à la note 22 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 25 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2020, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles ils exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 139 M\$ (239 M\$ en 2019), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 2 M\$ (4 M\$ en 2019) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 65 M\$ (72 M\$ en 2019).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis, et pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux relativement à ces montants.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020		2019	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	3 \$	18 \$	3 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	3	–	3
Avantages fondés sur des actions ²	1	30	2	38
Prestations de cessation d'emploi	–	4	–	–
Total de la rémunération	4 \$	55 \$	5 \$	64 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.
- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, se reporter à la note 18.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, se reporter à la note 19.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour plus de précisions sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 26.

Note 26 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2020, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 587 M\$ (529 M\$ en 2019) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2020, les prêts aux coentreprises étaient de néant (néant en 2019), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 164 M\$ (128 M\$ en 2019).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Pour plus de précisions, se reporter à la note 22.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2020 et 2019, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Résultat net	67 \$	88 \$	106 \$
Autres éléments du résultat global	43	45	(12)
Total du résultat global	110 \$	133 \$	94 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2020, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 71 M\$ (57 M\$ en 2019). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de 10 M\$ (9 M\$ en 2019) et d'une juste valeur de 10 M\$ (9 M\$ en 2019), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 61 M\$ (48 M\$ en 2019) et d'une juste valeur de 83 M\$ (76 M\$ en 2019). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, un montant de 10 M\$ (5 M\$ en 2019) était inclus dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, un montant de 37 M\$ (33 M\$ en 2019) dans Marchés des capitaux et un montant de 24 M\$ (19 M\$ en 2019) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2020, les prêts aux coentreprises étaient de néant (néant en 2019), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 79 M\$ (79 M\$ en 2019). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (néant en 2019) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2020 et 2019, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Résultat net	12 \$	4 \$	15 \$
Autres éléments du résultat global	1	(1)	(7)
Total du résultat global	13 \$	3 \$	8 \$

Note 27 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, aux 31 octobre 2020

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Canada et États-Unis		
Gestion d'actifs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	— ³
CIBC Bancorp USA Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	9 077
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Bank USA	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC Private Wealth Group, LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Delaware Trust Company	Wilmington, Delaware, États-Unis	
CIBC National Trust Company	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Private Wealth Advisors, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Toronto, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
International		
CIBC Australia Ltd	Sydney, New South Wales, Australie	19
CIBC Capital Markets (Europe) S.A.	Luxembourg	550
CIBC Cayman Holdings Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	1 742
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Reinsurance Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Investment (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	2 820
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited (91,7 %)	Hong Kong, Chine	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
Sentry Insurance Brokers Ltd. (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Leeward & Windward) Limited (91,7 %)	Castries, Ste-Lucie	
FirstCaribbean International Securities Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Curacao) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	48

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC World Markets Corp., CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., et CIBC Bancorp USA Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis, de CIBC National Trust Company, qui a été constituée en vertu des lois des États-Unis, et de CIBC World Markets (Japan) Inc. qui a été constituée en société à la Barbade.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, se reporter à la note 7.

Note 28 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recoupement de ces informations contenues dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les processus utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque lié au comportement Risque lié à la conformité réglementaire
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers; engagements de crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Le tableau ci-après présente les catégories des expositions au bilan assujetties au cadre de gestion du risque de crédit tel qu'il est présenté dans la ligne directrice Normes de fonds propres publiée par le BSIF, selon les différentes approches de Bâle, en fonction de la valeur comptable de ces expositions dans nos états financiers consolidés. Le cadre de gestion du risque de crédit comprend les expositions au risque de crédit de contrepartie découlant des dérivés de gré à gré, des transactions assimilées à des mises en pension de titres et des transactions réglées par l'intermédiaire de contreparties centrales, ainsi que les expositions de titrisation. Les éléments non assujettis au cadre de gestion du risque de crédit comprennent des expositions assujetties au cadre du risque de marché, des montants qui ne sont pas assujettis aux exigences en matière de fonds propres ou qui sont déduits des fonds propres, ainsi que des montants liés aux filiales d'assurance de la CIBC, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire.

En millions de dollars, aux 31 octobre		Approche NI avancée	Approche standard	Autre risque de crédit ¹	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
2020	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	50 407 \$	10 207 \$	1 822 \$	62 436 \$	82 \$	62 518 \$
	Valeurs mobilières	91 099	11 961	–	103 060	45 986	149 046
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 543	4	–	8 547	–	8 547
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	65 595	–	–	65 595	–	65 595
	Prêts	363 425	44 087	1 138	408 650	1 672	410 322
	Provision pour pertes sur créances	(2 600)	(940)	–	(3 540)	–	(3 540)
	Dérivés	32 600	130	–	32 730	–	32 730
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	–	–	9 606	–	9 606
	Autres actifs	15 518	462	7 739	23 719	11 008	34 727
	Total du risque de crédit	634 193 \$	65 911 \$	10 699 \$	710 803 \$	58 748 \$	769 551 \$
2019	Total du risque de crédit	535 483 \$	52 605 \$	8 671 \$	596 759 \$	54 845 \$	651 604 \$

1) Comprend les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

Note 29 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui ont été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers* : *Présentation*, ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

En millions de dollars, aux 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé	
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé					
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets			
2020	Dérivés	59 024 \$	(29 989)\$	29 035 \$	(19 347)\$	(5 170)\$	4 518 \$	3 695 \$	32 730 \$
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	–	8 547	–	(8 267)	280	–	8 547
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	68 335	(2 740)	65 595	–	(65 178)	417	–	65 595
		135 906 \$	(32 729)\$	103 177 \$	(19 347)\$	(78 615)\$	5 215 \$	3 695 \$	106 872 \$
2019	Dérivés	42 156 \$	(21 206)\$	20 950 \$	(14 572)\$	(3 888)\$	2 490 \$	2 945 \$	23 895 \$
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	3 664	–	(3 588)	76	–	3 664
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	59 131	(3 020)	56 111	–	(55 721)	390	–	56 111
		104 951 \$	(24 226)\$	80 725 \$	(14 572)\$	(63 197)\$	2 956 \$	2 945 \$	83 670 \$

Passifs financiers

En millions de dollars, aux 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé	
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé					
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets			
2020	Dérivés	56 461 \$	(29 989)\$	26 472 \$	(19 347)\$	(5 883)\$	1 242 \$	4 036 \$	30 508 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	–	1 824	–	(1 719)	105	–	1 824
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	74 393	(2 740)	71 653	–	(71 368)	285	–	71 653
		132 678 \$	(32 729)\$	99 949 \$	(19 347)\$	(78 970)\$	1 632 \$	4 036 \$	103 985 \$
2019	Dérivés	43 941 \$	(21 206)\$	22 735 \$	(14 572)\$	(6 840)\$	1 323 \$	2 378 \$	25 113 \$
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	1 822	–	(1 779)	43	–	1 822
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	54 821	(3 020)	51 801	–	(51 343)	458	–	51 801
		100 584 \$	(24 226)\$	76 358 \$	(14 572)\$	(59 962)\$	1 824 \$	2 378 \$	78 736 \$

- 1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation. Les dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME sont considérés comme réglés à la valeur du marché et non comme garantis à la valeur du marché. Les dérivés réglés à la valeur du marché sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants connexes plutôt que leur compensation. Ainsi, les montants réglés à la valeur du marché ne sont pas considérés comme assujettis à des accords de compensation exécutoires. Sans cette modification, un montant de 964 M\$ au 31 octobre 2020 (355 M\$ en 2019) lié aux dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME serait autrement considéré comme compensé au bilan consolidé.
- 2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.
- 3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.
- 4) Comprennent des droits contractuels de compensation qui supposent un degré d'incertitude selon les lois du territoire visé, des dérivés négociés en Bourse et des dérivés réglés à la valeur du marché.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 30 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégorie comptable.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Produits	Charges
		d'intérêts	d'intérêts
2020	Évaluation au coût amorti ^{1,2}	15 055 \$	6 062 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	685	s. o.
	Autres ³	1 782	416
	Total	17 522 \$	6 478 \$
2019	Évaluation au coût amorti ^{1,2}	17 871 \$	9 824 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	960	s. o.
	Autres ³	1 866	322
	Total	20 697 \$	10 146 \$
2018	Évaluation au coût amorti ^{1,2}	15 275 \$	7 139 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	749	s. o.
	Autres ³	1 481	301
	Total	17 505 \$	7 440 \$

- 1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et aux titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
 - 2) Comprend, depuis le 1^{er} novembre 2019, les produits d'intérêts sur les actifs associés à des contrats de sous-location et les charges d'intérêts sur les obligations locatives selon l'IFRS 16.
 - 3) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, et aux titres de participation désignés à la JVAERG.
- s. o. Sans objet.

Note 31 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion privée de patrimoine aux États-Unis ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain. Ses activités sont axées sur les sociétés du marché intermédiaire et les sociétés de taille moyenne, ainsi que sur les familles à valeur nette élevée.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux clients commerciaux, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, Infrastructure et Innovation, Gestion du risque, Personnel, Culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Conformément aux modifications mentionnées dans la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité, le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Comme il a été mentionné dans la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité, depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment client-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offerts aux secteurs d'activités. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2020

Les modifications suivantes ont été apportées au cours du premier trimestre de 2020 :

- Nous avons modifié notre façon de répartir le capital entre les unités d'exploitation stratégique. Auparavant, nous employons un modèle de capital économique pour attribuer le capital aux unités d'exploitation stratégique. Depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est réparti entre les unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités.
- La méthode de fixation des prix de transfert utilisée par le groupe Trésorerie a été améliorée pour être mieux adaptée aux modifications apportées à notre méthode de répartition du capital susmentionnée. En parallèle, nous avons apporté d'autres mises à jour et améliorations à la méthode de fixation des prix de transfert de fonds ainsi que des mises à jour mineures à certaines méthodes de répartition.

Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique ont été touchés par ces modifications. Les montants des périodes précédentes ont été révisés en conséquence. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total Établissements CIBC canadiens ¹	États-Unis ¹	Caribes ¹	Autres pays ¹	
2020										
Produits nets d'intérêts ²	6 294 \$	1 248 \$	1 433 \$	1 910 \$	159 \$	11 044 \$	8 449 \$	1 583 \$	890 \$	122 \$
Produits autres que d'intérêts ^{3, 4}	2 194	2 873	621	1 577	432	7 697	5 243	1 167	616	671
Total des produits	8 488	4 121	2 054	3 487	591	18 741	13 692	2 750	1 506	793
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	1 219	303	487	281	199	2 489	1 648	623	199	19
Amortissement et perte de valeur ⁵	230	30	126	10	915	1 311	805	174	312	20
Autres charges autres que d'intérêts	4 373	2 149	1 007	1 624	898	10 051	7 991	1 336	530	194
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 666	1 639	434	1 572	(1 421)	4 890	3 248	617	465	560
Impôt sur le résultat ²	704	437	54	441	(538)	1 098	700	165	89	144
Résultat net (perte nette)	1 962 \$	1 202 \$	380 \$	1 131 \$	(883)\$	3 792 \$	2 548 \$	452 \$	376 \$	416 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	2 \$	– \$	– \$	2 \$	– \$
Actionnaires	1 962	1 202	380	1 131	(885)	3 790	2 548	452	374	416
Actif moyen⁶	261 956 \$	65 839 \$	55 237 \$	221 117 \$	131 343 \$	735 492 \$	554 787 \$	122 721 \$	33 012 \$	24 972 \$
2019⁷										
Produits nets d'intérêts ²	6 372 \$	1 205 \$	1 381 \$	1 253 \$	340 \$	10 551 \$	7 890 \$	1 405 \$	820 \$	436 \$
Produits autres que d'intérêts ^{3, 4}	2 383	2 822	583	1 707	565	8 060	6 008	1 099	643	310
Total des produits	8 755	4 027	1 964	2 960	905	18 611	13 898	2 504	1 463	746
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	896	163	73	153	1	1 286	1 111	173	1	1
Amortissement et perte de valeur ⁵	96	8	109	4	621	838	508	139	181	10
Autres charges autres que d'intérêts	4 649	2 098	1 010	1 512	749	10 018	7 985	1 290	556	187
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 114	1 758	772	1 291	(466)	6 469	4 294	902	725	548
Impôt sur le résultat ²	825	471	90	337	(375)	1 348	1 008	139	155	46
Résultat net (perte nette)	2 289 \$	1 287 \$	682 \$	954 \$	(91)\$	5 121 \$	3 286 \$	763 \$	570 \$	502 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	25 \$	25 \$	– \$	– \$	25 \$	– \$
Actionnaires	2 289	1 287	682	954	(116)	5 096	3 286	763	545	502
Actif moyen⁶	259 089 \$	62 552 \$	47 495 \$	184 566 \$	86 014 \$	639 716 \$	501 066 \$	99 152 \$	27 086 \$	12 412 \$
2018⁷										
Produits nets d'intérêts ²	6 151 \$	1 091 \$	1 231 \$	1 432 \$	160 \$	10 065 \$	7 963 \$	1 204 \$	793 \$	105 \$
Produits autres que d'intérêts ^{3, 4}	2 444	2 745	529	1 503	548	7 769	6 030	895	567	277
Total des produits	8 595	3 836	1 760	2 935	708	17 834	13 993	2 099	1 360	382
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870	740	57	75	(2)
Amortissement et perte de valeur ⁵	98	9	107	4	439	657	469	136	44	8
Autres charges autres que d'intérêts	4 297	2 058	916	1 488	842	9 601	7 655	1 231	530	185
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 459	1 764	658	1 473	(648)	6 706	5 129	675	711	191
Impôt sur le résultat ²	919	478	97	387	(459)	1 422	1 021	288	72	41
Résultat net (perte nette)	2 540 \$	1 286 \$	561 \$	1 086 \$	(189)\$	5 284 \$	4 108 \$	387 \$	639 \$	150 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$	– \$	– \$	17 \$	– \$
Actionnaires	2 540	1 286	561	1 086	(206)	5 267	4 108	387	622	150
Actif moyen⁶	259 131 \$	55 713 \$	41 238 \$	166 231 \$	76 128 \$	598 441 \$	476 224 \$	80 935 \$	31 101 \$	10 181 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de respectivement néant et 183 M\$ (respectivement 2 M\$ et 177 M\$ en 2019 et respectivement 2 M\$ et 278 M\$ en 2018), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

3) Les honoraires et commissions compris dans les produits autres que d'intérêts se composent principalement de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, des frais sur les dépôts et les paiements, des commissions sur crédit, des honoraires d'administration de cartes, des honoraires de gestion de placements et de garde, des produits tirés des fonds communs de placement et des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières. La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation sont principalement générés par Marchés des capitaux, et le solde par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les frais sur les dépôts et les paiements proviennent principalement de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et de Siège social et autres. Les commissions sur crédit sont principalement tirées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les honoraires d'administration de cartes sont principalement tirés de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les honoraires de gestion de placements et de garde sont principalement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les produits tirés des fonds communs de placement sont essentiellement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont principalement tirées de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

4) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

5) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.

6) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

7) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ¹	2018 ¹
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	8 488 \$	8 755 \$	8 595 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada			
Groupe Entreprises	1 663 \$	1 633 \$	1 461 \$
Gestion des avoirs	2 458	2 394	2 375
	4 121 \$	4 027 \$	3 836 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ²			
Groupe Entreprises ³	1 432 \$	1 353 \$	1 194 \$
Gestion des avoirs	622	611	566
	2 054 \$	1 964 \$	1 760 \$
Marchés des capitaux ²			
Marchés CIBC, réseau mondial	2 143 \$	1 729 \$	1 694 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 344	1 231	1 241
	3 487 \$	2 960 \$	2 935 \$
Siège social et autres ²			
Services bancaires internationaux	734 \$	798 \$	657 \$
Divers	(143)	107	51
	591 \$	905 \$	708 \$

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité.
- 2) Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de néant et 183 M\$, respectivement (2 M\$ et 177 M\$, respectivement en 2019 et 2 M\$ et 278 M\$, respectivement en 2018), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.
- 3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au premier trimestre de 2020. Services bancaires commerciaux comprend dorénavant le secteur Divers, lequel englobe les activités de trésorerie liées à CIBC Bank USA qui visent essentiellement à soutenir le secteur d'activité des services bancaires commerciaux.

Note 32 | Modifications de méthodes comptables futures

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son *Cadre conceptuel de l'information financière* (Cadre conceptuel). Le Cadre conceptuel définit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel permet également aux entités d'élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée et aide de façon plus générale les entités à mieux comprendre et interpréter les normes. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne.

Le Cadre conceptuel ne devrait pas avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit un report de deux ans par rapport à la date initiale d'entrée en vigueur, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons.

Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés et à nous préparer en vue de sa mise en œuvre. Nous avons constitué un comité de direction et une équipe de projet à l'appui de la mise en œuvre de l'IFRS 17. L'équipe continue d'évaluer quels seront les changements que nous devons apporter à nos méthodes comptables et actuarielles par suite de l'adoption de l'IFRS 17, y compris les modifications publiées en juin 2020, et de déterminer la solution technologique appropriée à l'appui des nouvelles exigences.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

En août 2020, l'IASB a publié la Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16), qui traite des questions qui ont une incidence sur l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et fournit des exigences précises quant aux informations à fournir. Les modifications issues de la phase 2 prévoient des allègements à l'égard des modifications d'actifs financiers et de passifs financiers, des modifications des contrats de location et à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Les modifications issues de la phase 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, les modifications d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 s'appliqueront, en ce qui nous concerne, obligatoirement à compter du 1^{er} novembre 2021. L'application anticipée est autorisée. Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications sur nos états financiers consolidés.